

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



2022-2027



Sommaire

1	L'état des lieux du territoire	1
1.1	PRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN -VANNES AGGLOMERATION	1
1.1.1	Fiche d'identité de la communauté d'agglomération	1
1.1.2	Compétences et organisation générale	1
1.1.3	Présentation du service Prévention et gestion des déchets	2
1.2	SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	3
1.2.1	La dynamique socio-démographique	3
1.2.2	Le taux de croissance démographique	3
1.2.3	La dynamique économique	7
1.3	COMPETENCE COLLECTE, PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS	12
1.3.1	Les équipements	12
1.3.2	Modalités de collectes des déchets	13
1.3.3	Instruments économiques	14
1.3.4	Prévention et sensibilisation des déchets	14
1.3.5	Les déchèteries	15
1.4	DYNAMIQUES ET POLITIQUES TERRITORIALES	17
1.4.1	Programme d'actions : Défi Zéro Gaspillage	17
1.4.2	Programme d'actions : Territoire Econome en Ressources	22
1.4.3	Dynamiques connexes portées par les services de GMVA	22
1.5	MOBILISATION DES ACTEURS	27
2	Diagnostic du territoire	31
2.1	PRODUCTION DES DECHETS	31
2.1.1	Approche générale des Déchets ménagers et assimilés	31
2.1.1	Caractérisation des ordures ménagères résiduelles	33
2.1.2	Distribution de composteurs	34
2.1.3	Focus sur les déchets collectés en déchèterie	35
2.1.4	Performances de valorisation des déchets ménagers et assimilés	37
2.1.5	Evolution des tonnages de DMA enfouis issus du territoire	38
2.1.6	Etat des lieux des flux et des performances des déchets inertes du BTP	39
2.1.7	Etat des lieux des flux et des performances des déchets non dangereux d'activités économiques	39
2.2	ENQUETE SUR LES COMPORTEMENTS	41
2.2.1	Typologie du public	41
2.2.2	Connaissance sur le fonctionnement du service	41
2.2.3	Habitudes de consommation	41
2.2.4	Changement de pratiques	43
2.2.5	Satisfaction sur le fonctionnement du service prévention et gestion des déchets	43
2.2.6	Information sur le service	44
2.2.7	Attentes du public	45
2.2.8	Analyse de l'enquête	46
2.3	ANALYSE DE LA DEMARCHE DE PREVENTION DES DECHETS	47

3	Objectifs.....	49
3.1	OBJECTIFS DU PLAN	49
3.1.1	Cadre réglementaire	49
3.1.2	Objectifs à l'échelle locale	51
3.2	GOUVERNANCE ET ELABORATION.....	54
3.2.1	Constitution de l'équipe projet.....	54
3.2.2	Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi	54
3.2.3	Les grandes étapes.....	54
3.3	PROGRAMME D' ACTIONS	56
3.3.1	Actions et planning de mise en œuvre	56
3.3.2	Fiches actions.....	59
ANNEXES	89

1 L'ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

1.1 PRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN -VANNES AGGLOMERATION

1.1.1 Fiche d'identité de la communauté d'agglomération

Carte 1 : Les communes de GMVA



Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVA) est une communauté d'agglomération s'étendant sur 34 communes, pour une population de 195 681 habitants au 1^{er} janvier 2020 (DGF). Le territoire de GMVA s'étend sur une trentaine de kilomètres du nord au sud et d'est en ouest.

Au plan paysager, le sud du territoire « Armor morbihannais » est côtier, il est caractérisé comme un « littoral urbanisé ». Le golfe du Morbihan est une « mer intérieure », reliée à l'océan par le goulet de Port-Navalo parsemée de plusieurs dizaines d'îles. Le nord du territoire est marqué par les crêtes de Saint-Nolff, portes d'entrées des landes de Lanvaux. Elles se caractérisent par un paysage boisé et de bosquets.

La commune principale est la ville de Vannes, avec 55 422 habitants. Vannes est la préfecture du Morbihan. Elle accueille la plupart des principaux établissements employeurs du territoire (Centres hospitaliers, sièges du Département et de l'agglomération, sièges départementaux du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel Arkea, ainsi que

quelques sites industriels dont le site Michelin). Vannes accueille un pôle de l'Université de Bretagne Sud comprenant la faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion ainsi qu'une partie de celle de Sciences et Sciences de l'Ingénieur. La ville accueille également un institut de formation des professionnels de la santé. Au total environ 8 000 étudiants sont présents. Le cœur historique de la ville donne sur un port de plaisance (405 places sur pontons). Au sud, le Golfe du Morbihan et la presqu'île de Rhuys sont des pôles touristiques majeurs accueillant plus de 22 600 résidences secondaires et plus de 6 100 emplacements de campings (INSEE_ 1^{er} janvier 2021). Au Nord, le territoire est périurbain et rural. Il se caractérise par une plus forte croissance démographique (ci-après plus de détails). Le territoire est traversé d'est en ouest par la RN165, route nationale reliant Nantes à Brest, longeant Vannes par le nord.

Chiffres clés de la population de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

- Population INSEE 2020 : 173 172 habitants
- Population DGF 2020 : 195 681 habitants
- Typologie SINOE : Mixte à dominante urbaine
- 78 960 ménages en résidence principale (INSEE – 2017).

1.1.2 Compétences et organisation générale

L'agglomération se compose de 88 élus qui délibèrent sur les affaires de l'agglomération au sein de deux instances : le bureau communautaire et le conseil communautaire.

L'agglomération possède de nombreuses compétences, qui lui ont été transférées par les communes :

- ✓ Aménagement et urbanisme
- ✓ Habitat et logement
- ✓ Développement économique
- ✓ Tourisme
- ✓ Collecte et valorisation des déchets
- ✓ Eau
- ✓ Politiques environnementales

- ✓ Mobilité
- ✓ Aménagement numérique
- ✓ Sports et loisirs
- ✓ Solidarités
- ✓ Enseignement supérieur.

Au 1^{er} janvier 2021, 504 agents sont au service de la population. Ils sont répartis au sein de plusieurs services, qui sont organisés autour de la direction générale de la manière suivante :

- ✓ Pôle Secrétariat général
- ✓ Pôle Ressources communautaires
- ✓ Pôle Attractivité et développement
- ✓ Pôle Environnement et aménagement
- ✓ Pôle Services à la population

Au sein du pôle Environnement et Aménagement dirigé par Eric HALLEREAU, la direction Environnement est sous la responsabilité de Samuel ANDRE. Sous la direction Environnement, sont placés les services « prévention et gestion des déchets » et « Energie Climat ». Le Responsable du service Prévention et Gestion des Déchets est Morgan SUZINEAU. Dans ce service, l'équipe « Prévention et sensibilisation » comprend 7,9 ETP sous la responsabilité de Gilles GARANCHER. Le service Energie Climat est quant à lui dirigé par Dominique OGEZ.

Certains services sont fréquemment impliqués dans une démarche d'économie circulaire. Pour GMVA, ils sont situés, au sein de deux pôles : le pôle *Environnement et Aménagement* (Prévention et Gestion des déchets, Environnement Energie Climat, Habitat privé et public, Aménagement et planification, Foncier) et le pôle *Attractivité et Développement* (direction de l'Economie, l'Emploi et la Formation et direction Tourisme).

Dans le cadre du programme Défi Zéro Gaspillage, ce sont principalement d'une part le service *Prévention et sensibilisation des déchets* et d'autre part la direction de l'Economie, l'Emploi et la Formation qui ont été impliqués dans la mise en œuvre d'actions d'économie circulaire.

Dans le cadre du programme Territoire Econome en Ressources, le pôle Ressources communautaires est très impliqué dans la démarche notamment avec la ressource minérale en y impliquant la Direction des services techniques ainsi que le service Commande publique. Au cours du programme, le pôle Services à la population sera également intégré à la démarche avec notamment la Direction de la culture.

Il convient de préciser que le pôle Secrétariat général a été associé à la démarche Economie circulaire depuis 2017 avec une implication forte de la part de la Direction de la communication. C'est en effet grâce à cette Direction que les outils de prévention et de sensibilisation des déchets se déploient à l'échelle de la communauté d'agglomération.

1.1.3 Présentation du service Prévention et gestion des déchets

GMVA assure les compétences de prévention et de collecte des déchets, y compris la gestion des déchèteries. Le traitement des déchets est confié au SYSEM (Syndicat du Sud Est du Morbihan), qui dispose d'une unité de valorisation organique et d'un centre de tri des emballages.

En 2020, le financement de la collecte des déchets est assuré par :

- Le produit de la TEOM (85%) ;
- Les soutiens des éco-organismes (9%) ;
- La vente des matériaux recyclés (2.6%) ;
- La redevance spéciale¹ (2%) ;
- La redevance déchèterie (0.5%) ;
- Autres recettes, dont atténuation de charges (0.4%).

Le rapport annuel du service est présenté en annexe 1.

¹ En 2020, GMVA compte environ 200 assujettis à la redevance spéciale. Les entreprises concernées sont les entreprises émettant plus de 2 500 Litres d'OMR par semaine. Le calcul est réalisé à partir de la contenance des bacs mis à disposition. Certaines entreprises qui pourraient être assujettis (restaurateurs du centre-ville de Vannes) ne le sont pas faute de pouvoir mesurer leur quantité de déchets produits (collecte en point d'apport volontaire enterré). Les entreprises assujettis à la RS sont exonérées de TEOM.

1.2 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

1.2.1 La dynamique socio-démographique

1.2.1.1 Deux fois plus nombreux qu'en 1968

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération compte 168 351 habitants, d'après le dernier recensement de 2017 par l'INSEE. La communauté d'agglomération a connu, sur la période 1982 / 2016, une forte croissance de sa population (+ 64 619 habitants). Le territoire s'inscrit dans la dynamique démographique de la façade Atlantique et du Sud Bretagne (Quimper, Lorient, Vannes). Ainsi, le territoire est passé de 128,5 habitants au km² en 1982, à 208,5 habitants par km² en 2017. Le graphique ci-dessous représente son évolution.

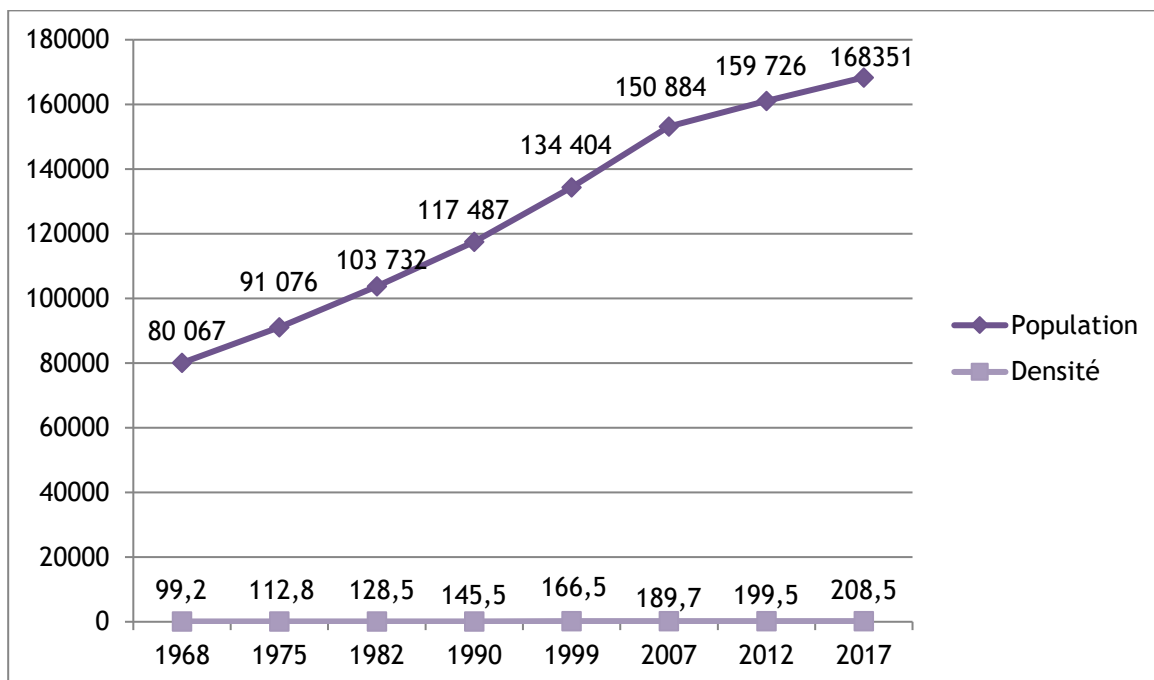
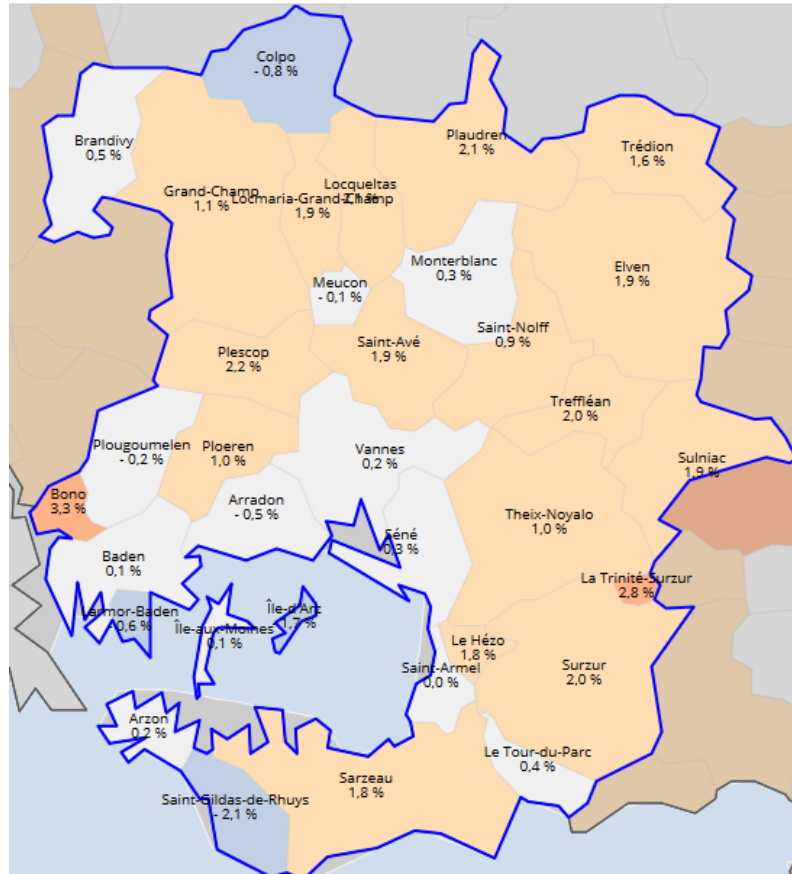


Figure 1 : Population et densité entre 1968 et 2017 (Année de recensement). Source : INSEE.

1.2.2 Le taux de croissance démographique

Le taux de croissance démographique du territoire représente 0.8% entre la période 2013 et 2018. Ce taux est disparate suivant la zone géographique du territoire (carte 2). Sept communes de la couronne de l'agglomération dépassent les 2% d'habitants par an, dont La Trinité-Surzur (2.8%) et Le Bono (3.3%). A l'inverse, sept communes de GMVA ont un taux de croissance négatif, dont Saint-Gildas-de-Rhuys (-2.1%) et l'île d'Arz (-1.7%).

Carte 2 : Evolution annuelle moyenne de la population 2013-2018 (%) _ Source : INSEE via Géoclip en 2018



1.2.2.1 Un vieillissement accru de la population

Le territoire n'échappe pas à la dynamique nationale de vieillissement de la population, notamment accentuée sur les littoraux du fait de leur attractivité pour les populations séniors. A partir de la figure 2, on compte ainsi plus de personnes de plus de 60 ans (31%) que de personnes de moins de 14 ans. 51 % de la population est âgée de plus de 45 ans et 34% a moins de 30 ans. Avec un faible dynamisme des naissances, la population est peu renouvelée.

Toutefois, à partir de la figure 3, le territoire est marqué par une bonne représentation des 15-29 ans par rapport aux échelles de référence (16%). Comme Lorient, Vannes arrive à capter et retenir étudiants et jeunes actifs grâce à une offre d'enseignement supérieur et d'emploi. A l'opposé, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération dépasse la moyenne de l'échelle régionale en termes de population séniors (28.1% contre 31%).

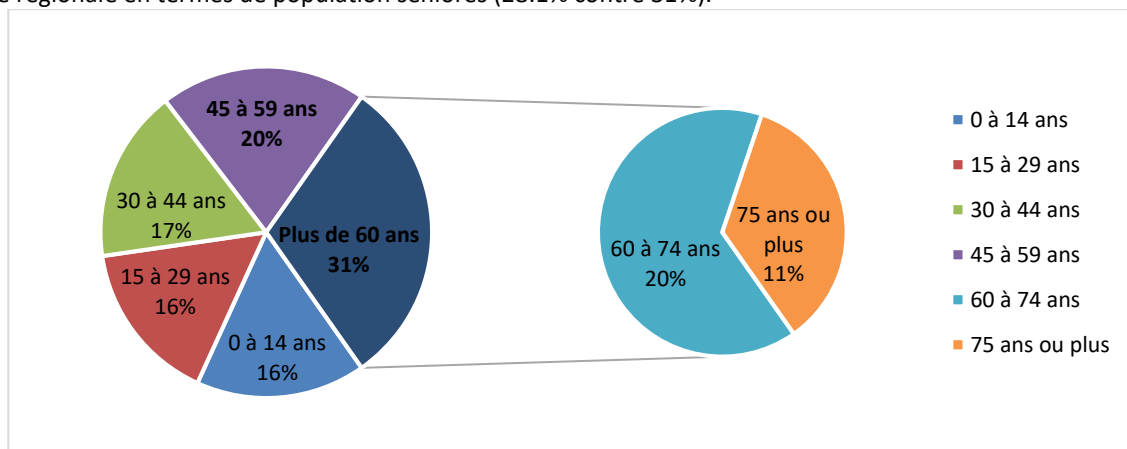


Figure 2 : Profil par âge en 2017. Source : INSEE.

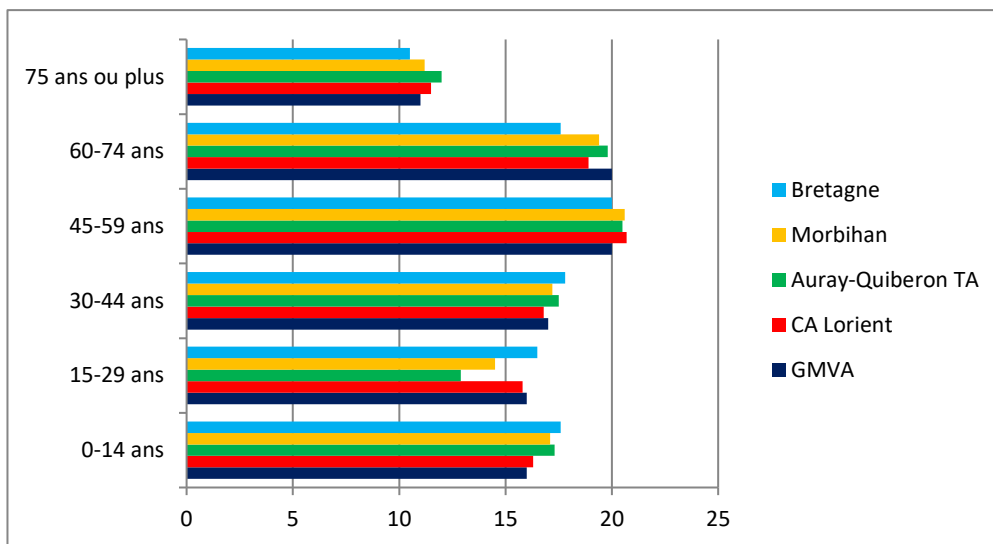


Figure 3 : Comparaisons territoriales - Profil par âge en 2017. Source : INSEE.

Cette tendance au vieillissement de la population interroge l'offre d'équipements (notamment en matière scolaire) et d'adéquation entre les besoins en emplois de services aux personnes et la présence d'une population active adaptée.

1.2.2.2 Répartition de la population selon la catégorie socio-professionnelle

A travers le graphique ci-dessous (figure 4), la répartition des catégories socio-professionnelles de la communauté d'agglomération diffère de celle du Morbihan. On remarque plusieurs catégories divergentes : la part de cadres et professions intellectuelles (8.1% pour GMVA contre 6% pour le Morbihan), ou encore les professions intermédiaires (14.2% pour GMVA contre 12.7% pour le Morbihan). A l'inverse, la représentativité d'ouvriers est plus réduite au sein de la communauté d'agglomération (9.7%). Enfin, en termes de retraités, l'agglomération est en-dessous de la moyenne départementale (32.9% contre 33.8%).

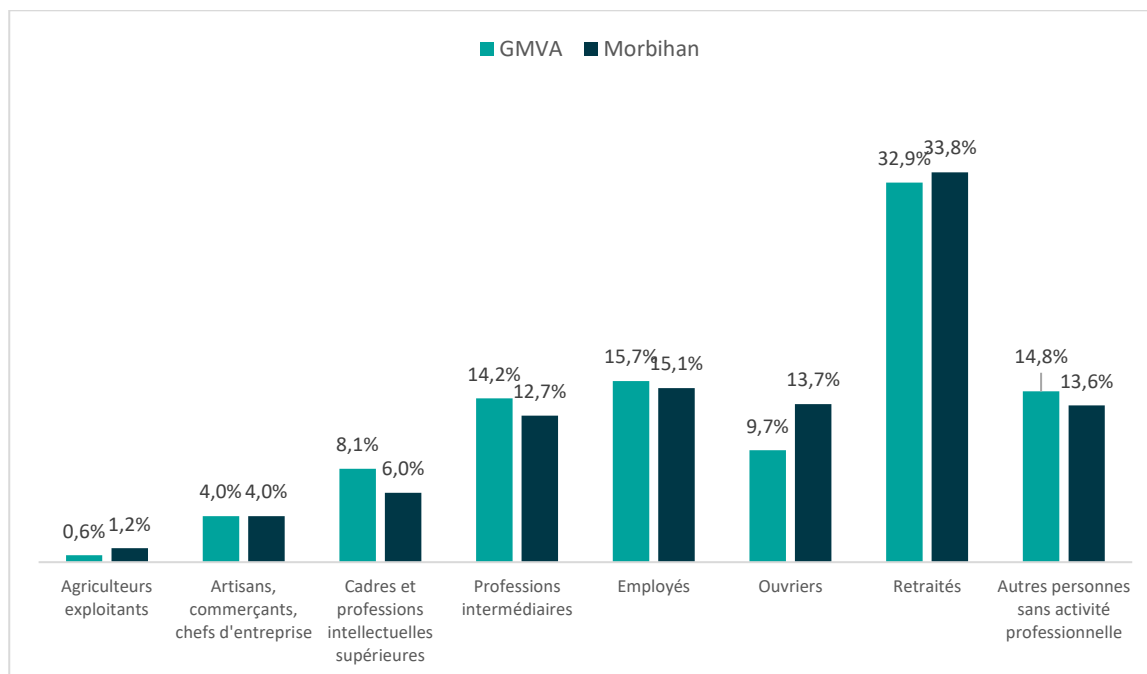


Figure 4 : Répartition de la population de GMVA et le Morbihan selon la catégorie socio-professionnelle (INSEE, 2017)

1.2.2.3 Situation sur le nombre de logements

Les 107 995 logements du territoire sont à 73.1% des résidences principales, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne du département (74.6%). Le nombre de résidences secondaires du territoire est important (21%), Il dépasse souvent les 50% sur les communes littorales (données 2017) : 79.7% à Arzon, 75.9% à Saint-Gildas-de-Rhuys, 73.2% à l'Île aux Moines,

72.1% à l'île d'Arz, 58.9% à Sarzeau et 53.3% à Larmor-Baden. La part de logements vacants est faible (5.9%) en raison de l'attractivité du territoire et de la pression immobilière qui en résulte. Dans ce contexte de pression immobilière, le territoire connaît une croissance de l'habitat neuf. La part résiduelle de logements vacants peut correspondre à des biens immobiliers devenus inadaptés aux besoins des jeunes familles, par exemple le bâti ancien des centres-bourgs (coûteux à rénover, souvent dépourvu de jardin, ...). Sur l'ensemble du territoire, les maisons sont nettement plus nombreuses que les appartements (65% contre 35%). Mais à Vannes, les logements collectifs sont nombreux (69% _ données 2017).

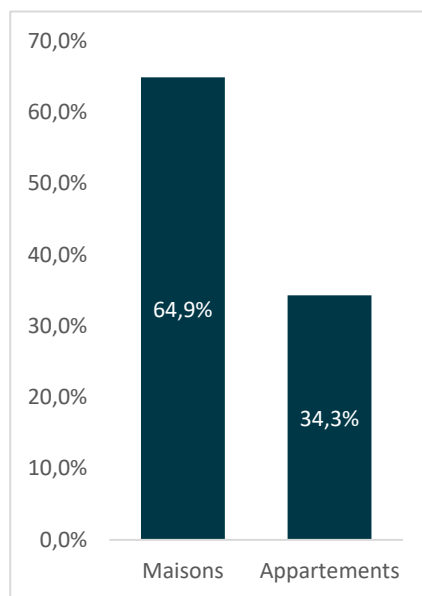
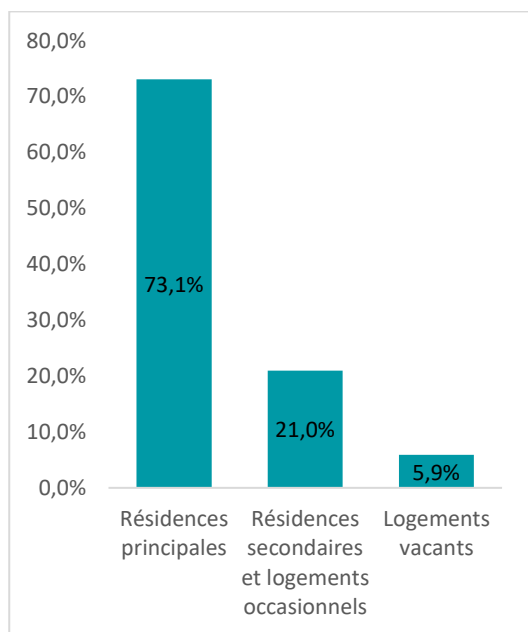


Figure 5 : Les résidences principales, secondaires, et les logements vacants (INSEE, 2017)

Figure 6 : Maison ou appartement (INSEE, 2017)

1.2.2.4 Situation sur la typologie de ménages

Les ménages d'une personne sont majoritaires sur le territoire (38,8%), ils sont suivis de couples sans enfant (29,4%), d'un couple avec enfant(s) (22,4%) et une famille monoparentale (7,9%).

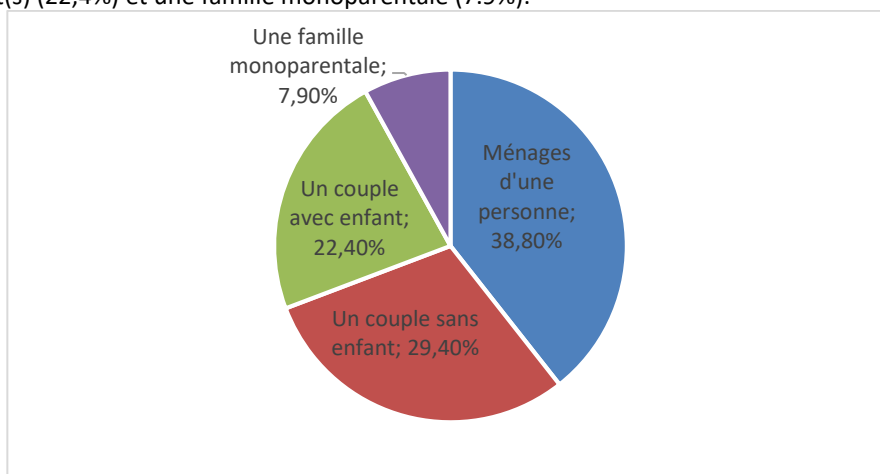


Figure 7 : Typologie de ménages

1.2.2.5 Les revenus de la population de GMVA

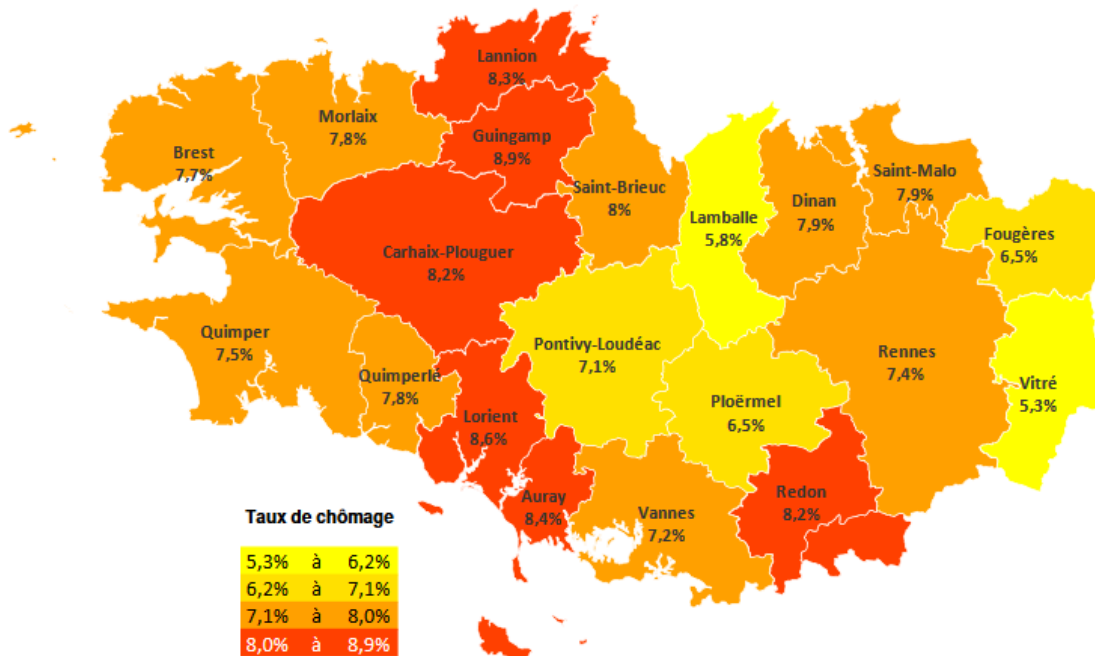
D'après l'INSEE, en 2018, on comptabilise 77 505 ménages fiscaux sur le territoire de l'agglomération, pour un revenu disponible par unité de consommation de 23 010€. Plus de la moitié des ménages (55.5%) sont imposés. Quant au taux de pauvreté par tranche d'âge, presque 20% des jeunes de moins de 30 ans sont en-dessous du référent discal en 2018, contre 11.2% des plus de 60 ans.

1.2.3 La dynamique économique

1.2.3.1 L'emploi

1.2.3.1.1 Données sur l'emploi

A l'échelle du bassin d'emploi de Vannes (comprenant GMVA, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne), au troisième trimestre 2020, le taux de chômage est de 7,2%. Nous pouvons dire que le bassin d'emploi de Vannes se situe dans la fourchette basse du taux de chômage parmi les différents bassins bretons (carte 3) et se trouve parmi les plus bas comparé à l'échelle nationale (figure 8).



Carte 3 : taux de chômage par zone d'emploi (INSEE – 3e trimestre 2020)

3ème trimestre 2020	Taux de chômage (en %)	Evolution sur 1 trim. (en points)	Evolution sur 1 an (en points)
Zone d'emploi de Vannes	7,2%	+1,1	+0,2
Côtes-d'Armor	7,8%	+1,3	+0,4
Finistère	7,6%	+1,2	+0,4
Ille-et-Vilaine	7,2%	+1,2	+0,9
Morbihan	7,7%	+1,2	+0,4
Bretagne	7,5%	+1,2	+0,5
France Métropolitaine	8,8%	+1,8	+0,7

Figure 8 : Taux de chômage local, départemental, régional et national (Pôle emploi)

Sur cette zone d'emploi, les jeunes représentent 13% des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C et les femmes 54%. On note que 37% des demandeurs d'emploi ont au moins un bac +2 (fin décembre 2020).

Selon Pôle emploi, sur la zone, plusieurs métiers sont particulièrement en tension (taux de tension compris entre 0,8 et 3,0, correspondant au rapport entre le nombre d'offres d'emplois et le nombre de demandes d'emplois) : Distributions de documents (3,0), Assistance Auprès d'Adultes (2,0), Enseignement Général du Second Degré (1,8), Installation et Maintenance d'Equipements Industriels et d'Exploitation (1,7), Services Domestiques (1,6), Formation professionnelle (1,4), Installation d'Equipements Sanitaires et Thermiques (1,2), Soins infirmiers généralistes (1,1).

Sur le territoire de GMVA, le nombre d'emplois dans la zone est supérieur au nombre d'actifs ayant un emploi habitant le territoire. L'indicateur de concentration de l'emploi est de 110,1% (110,1 emplois dans la zone, pour 100 habitants de la zone ayant un emploi). Cela signifie que des résidents d'autres territoires travaillent sur le territoire de GMVA (Auray

Quiberon Terre Atlantique, Centre Morbihan Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne et Ploërmel Communauté majoritairement).

Tableau 1 : Liens entre les actifs habitants et les emplois sur GMVA (INSEE 2017)

Nombre d'emplois dans la zone	71 233
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	64 686
Indicateur de concentration d'emploi	110,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,6

1.2.3.1.2 Les principaux secteurs économiques pourvoyeurs d'emplois

On note une importance forte de l'économie présentielle, et particulièrement du secteur du commerce, transports et services avec 45,6%. En revanche, la sphère productive (construction, agriculture, industrie) est peu présente sur le territoire de GMVA. En effet, elle ne représente que 15,3% des emplois contre 26,3% en moyenne dans le Morbihan. Cette sous-représentation s'observe surtout sur le secteur de l'industrie (8,7% contre 17,1%).

Tableau 2 : Répartition des emplois selon les secteurs d'activité, sur le territoire de GMVA (INSEE fin 2017)

Secteurs	Part de l'emploi salarié
Construction	5,9 %
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7 %
Industrie	8,7 %
Commerce, transports, services divers (%)	45,6 %
Dont commerce et réparation automobile	14,8%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale (%)	39 %

Le territoire de GMVA est marqué par une forte présence des activités touristiques, de l'économie présentielle (*silver economy*). L'industrie est diversifiée. Parmi les sites industriels de plus de 50 salariés, on observe une prévalence de l'industrie agro-alimentaire.

Le territoire comprend 51 zones d'activités. Deux pôles concentrent les principales zones d'activités recensées :

- Le pôle « Vannes-Est » : zones contiguës du Prat (Vannes), de Pouffanc (Séné), de Saint Léonard et d'Atlantheix (Theix), qui rassemblent plus de 500 entreprises et 7 000 emplois.
- Le pôle « Vannes Nord-Ouest » : zones contiguës du pôle Ouest (Vannes) et de Luscanen (Ploeren) qui sont à 2 km au sud de la zone de Tréhuinec (Plescop), elles rassemblent plus de 600 entreprises et 5 300 emplois.

Selon l'observatoire de l'économie maritime, le Pays de Vannes comprend 1 890 emplois liés à la mer, c'est la septième zone d'emplois maritimes en Bretagne, la troisième du Morbihan derrière Lorient et Auray-Quiberon. Les 1 890 emplois présents sur le pays de Vannes représentent 2,9 % de l'emploi maritime en Bretagne.

Le Pays de Vannes est un important pôle du Nautisme avec 982 emplois (deuxième ex-aequo en Bretagne avec la Cornouaille, derrière le pays de Lorient). Vannes accueille les sites de Tahe Outdoors (*ex-Bic Sport*) et de Multiplast qui emploient plus de 100 salariés chacun. Le nautisme est en forte croissance sur le territoire (+13 % d'emplois entre 2012 et 2016).

Le deuxième secteur maritime le plus présent sur le territoire du Pays de Vannes correspond aux activités liées aux produits alimentaires de la mer, avec 571 emplois. Selon le CRC Bretagne Sud², les activités conchyliques représentaient en 2013 environ 369 ETP (139 entreprises) à l'échelle de GMVA.

1.2.3.1.3 Liste des établissements, publics et privés, les plus importants en termes d'emplois

Il y a au total 30 650 établissements répertoriés dans le fichier SIRENE au 20 mars 2020 sur le territoire de GMVA, dont 11 851 sont inscrits selon leurs effectifs salariés et 18 799 dont l'information n'est pas communiquée, souvent car il s'agit d'unités légales non employeuses telles que des sociétés civiles immobilières (*pour mémoire, une organisation peut avoir plusieurs établissements, par exemple, une commune : hôtel de ville, écoles, centre technique, etc...*).

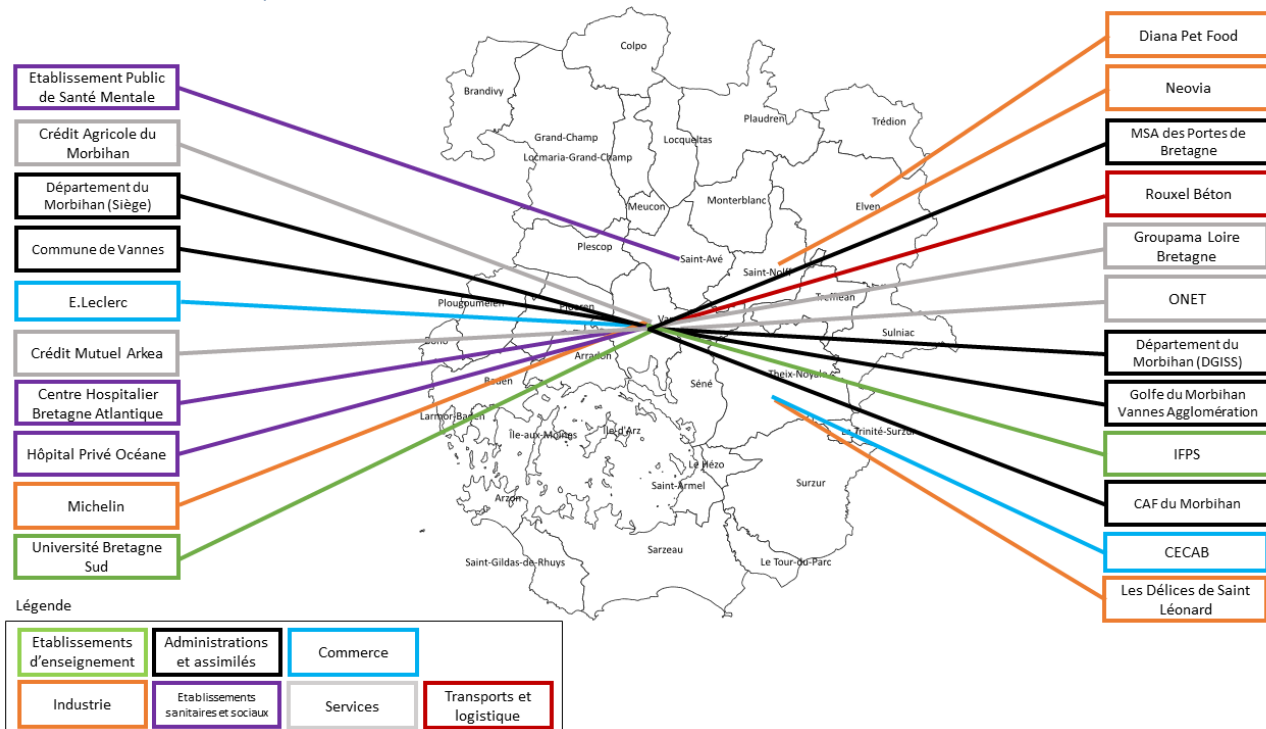
² <http://www.huitres-de-bretagne.com/media/render/index/id/1786>

Tableau 3 : établissements du territoire, nombre par tranche d'effectif salarié

Tranches d'effectifs salariés des établissements	Nombre d'établissements concernés
2 000 à 4 999	1
1 000 à 1 999	3
500 à 999	4
250 à 499	15
200 à 249	4
100 à 199	70
50 à 99	112
20 à 49	303
10 à 19	512
6 à 9	622
3 à 5	1 109
1 à 2	2 293
0	6 803
NC	18 799
Total	30 650

Le territoire compte 22 établissements de plus de 250 salariés, dont 17 établissements situés sur la commune de Vannes. Ces établissements présentent une certaine diversité, avec une large prédominance du secteur tertiaire : administrations, établissements de santé, établissements de l'enseignement supérieur. L'industrie est aussi présente, mais plutôt située en périphérie de Vannes.

Carte 3 : Etablissements de plus de 250 salariés sur le territoire de GMVA



1.2.3.2 Les clubs d'entreprises et associations de professionnels

La dynamique économique de GMVA est également portée par de nombreux clubs et réseaux d'entreprises. Parmi les plus importants, on peut citer :

- **L'association des Usagers de la Zone Industrielle du Prat (AUZIP)**, Association destinée à faire le lien entre les entreprises de la zone industrielle du Prat et la Mairie.
- **Le club des Entreprises du Pays de Vannes (CEPV)** qui regroupe 140 adhérents, avec plus de 1 600 salariés.. Le CEPV est à l'origine de plusieurs démarches relevant de l'économie circulaire dont la démarche Pain Perdu (avec l'ESAT du Prat, la Banque alimentaire et Eureden, anciennement le Groupe d'Aucy), des crèches d'entreprises,

du VIPE -Vannes (agence de développement & technopole, qui accompagne la création d'entreprises innovantes).

- **Rhuys Réseau d'Entreprises**, rassemble 72 adhérents sur l'ancien territoire de la CC de la Presqu'île de Rhuys.
- Le **Club des Entrepreneurs du Loch**, regroupe les entreprises du canton de Grand Champ et comprend 27 entreprises, essentiellement artisanales.
- La **Jeune Chambre Economique** compte 30 membres actifs en 2020. Pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en 2020, la JCE a proposé 7 courtes vidéos sur le compostage pour vulgariser la valorisation des biodéchets chez soi.
- **Breizh Lab** est une association qui met en contact entreprises et start-up, les entreprises adhérentes mettant à disposition gratuitement des start-up et/ou porteurs de projets qu'ils choisissent, des bureaux, des laboratoires et des espaces industriels dans leurs usines. Breizh Lab mobilise sur le territoire de GMVA, 7 entreprises et une vingtaine de start-up.

1.2.3.3 Le tourisme

Par la richesse de son patrimoine naturel et architectural³, le territoire de GMVA présente un fort caractère touristique. Les touristes sont nombreux à venir sur le territoire. Le territoire compte **21% de résidences secondaires**. L'écart entre la population INSEE (173 172 habitants) et la population DGF (195 681 habitants) reflète cette situation.

Le tourisme est notamment caractérisé par des activités maritimes de plaisance, du fait de la position littorale d'une partie du territoire de l'agglomération. Le territoire compte plus de 3 500 places de plaisance en port et plus de 4 000 en mouillages.

Le territoire compte ainsi **plusieurs centaines d'établissements** liés au secteur du tourisme, principalement localisés au centre (Vannes et son pourtour immédiat) et au sud du territoire de GMVA, sur sa frange littorale, parmi lesquels :

- **51 établissements d'hôtellerie**⁴, dont 1 hôtel de plus de 100 salariés (Miramar) et près d'une vingtaine de centres de vacances et résidences hôtelières.
- **41 Campings**⁵, très majoritairement situés sur la presqu'île de Rhuys et sur le littoral nord du Golfe du Morbihan.
- **19 autres hébergements collectifs**⁶
- Plusieurs établissements liés à des activités de loisirs :
 - **2 golfs** de plus de 10 salariés
 - 1 centre aquatique
 - 33 établissements liés à la filière nautique :
 - 8 clubs de sport ;
 - 11 commerces d'équipements nautiques ;
 - 1 Centre nautique de plus de 20 salariés : « 47° Nautik », établissement public local qui regroupe et gère plusieurs bases nautiques de l'agglomération de Vannes à Séné, Arradon, Baden, Larmor Baden, et Vannes.

Le territoire compte également de très nombreux hébergements de type « chambres d'hôtes », « gîtes » ou « location d'appartement » et de nombreuses résidences secondaires sont louées par leurs propriétaires, à d'autres touristes.

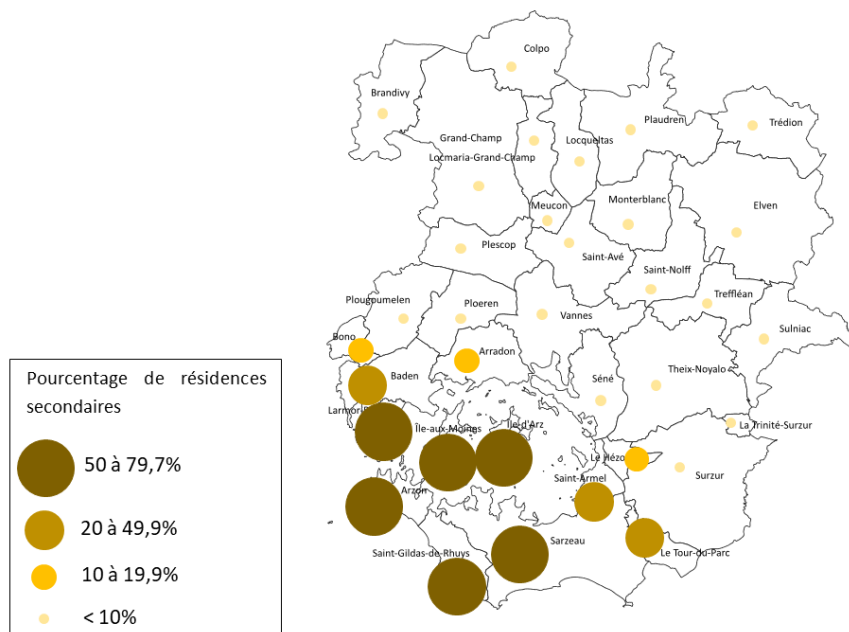
³ Certains espaces naturels ont notamment été classés³ : **La Réserve Naturelle des Marais de Séné**, bordée par le Chenal de Saint Léonard ; le **Parc Naturel Régional** du Morbihan, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Natura 2000.

⁴ Selon l'INSEE, qui, au 1^{er} janvier 2021, recense 51 hôtels, pour 1 793 chambres.

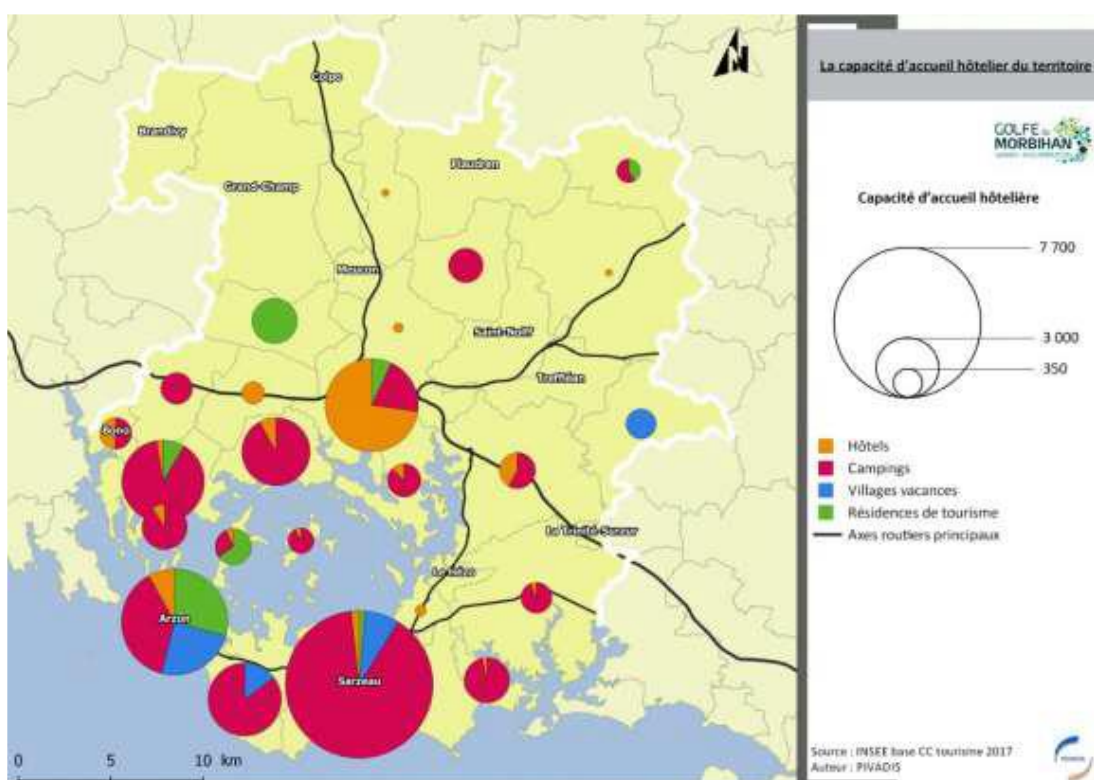
⁵ Selon l'INSEE, qui, au 1^{er} janvier 2021, recense 41 campings pour 6 132 emplacements.

⁶ Selon l'INSEE, qui, au 1^{er} janvier 2021, recense 9 résidences de tourisme et hébergements assimilés (2 419 lits), 9 villages vacances – maison familiale (2 434 lits) et 1 auberge de jeunesse – centre sportif (201 lits).

Carte 4 : Taux de résidences secondaires par commune de GMVA (INSEE, 2016)



La carte ci-dessus montre que l'immense majorité des résidences secondaires de GMVA sont situées sur des communes littorales. Six communes comptent davantage de résidences secondaires que de résidences principales : Arzon, Ile-aux-Moines, Ile-d'Arz, Saint-Gildas-de-Rhuys, Larmor-Baden et Sarzeau.



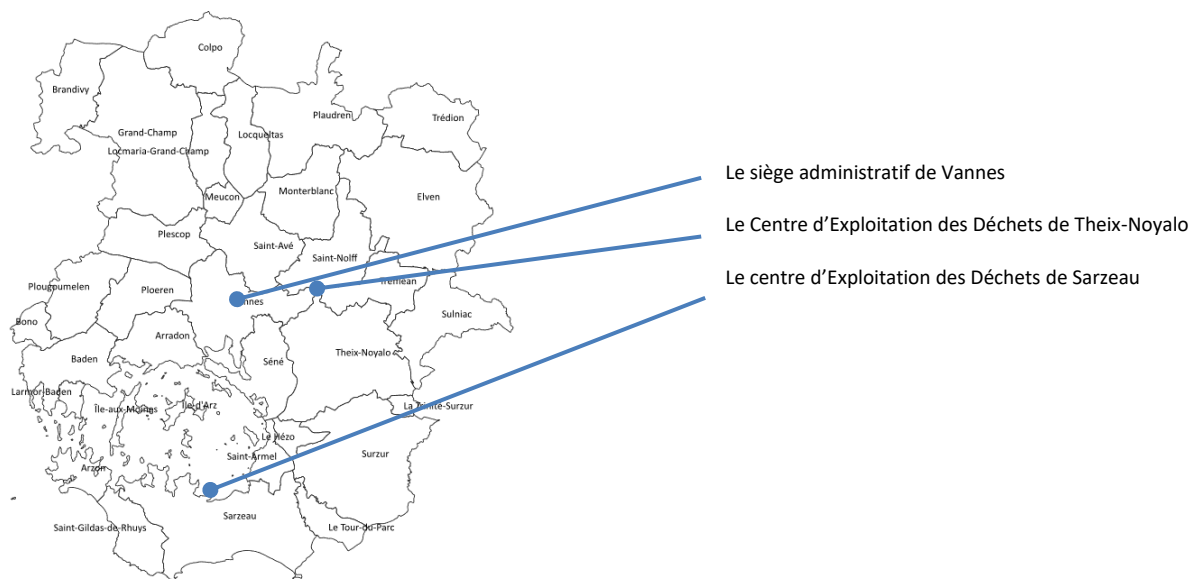
1.3 COMPÉTENCE COLLECTE, PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

1.3.1 Les équipements

1.3.1.1 Les équipements de GMVA

Les déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de GMVA sont essentiellement collectés en régie. Le service prévention et gestion des déchets compte 118 postes de travail équivalent temps plein, constitués de différents métiers (ripeurs, chauffeurs grutiers, agents d'accueil de déchèterie, techniciens, mécaniciens, agents de conteneurisation, personnel administratif, équipe de prévention...).

Ces postes sont basés sur 3 principaux sites :



Afin d'assurer les collectes des déchets et les autres interventions sur le territoire, le service bénéficie de 44 véhicules.

1.3.1.2 Les équipements du Sysem

La compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés est transférée au Syndicat du Sud Est Morbihan. Le SYSEM exploite deux sites distincts : le centre de tri des emballages recyclables et l'unité de valorisation organique.

Le Centre de tri de déchets recyclables VENESYS est installé dans la ZI du Prat à Vannes depuis 2010. Il trie et conditionne 15 000 tonnes d'emballages légers recyclables et de papiers. L'installation a été construite par le SYSEM et est exploitée par l'entreprise SUEZ, dans le cadre d'un marché public. L'entreprise y emploie 34 agents en 2 postes de 8h, 5 jours par semaine. Une étude est en cours sur le fonctionnement de cette filière pour le passage en extensions des consignes de tri.

L'Unité de Valorisation Organique (UVO) a été mise en service en 2012. Cette unité industrielle est exploitée par l'entreprise GEVAL (Groupe VEOLIA). L'installation traite les ordures ménagères résiduelles produites par les ménages. Elle permet de réduire la quantité de déchets non valorisables destinés à l'enfouissement par la transformation de la matière organique en chaleur, électricité et compost. L'UVO est une installation de tri mécano biologique de la matière fermentescible qui permet d'extraire les matières non valorisables (plastiques, films, gravats...) et de valoriser la matière organique en plusieurs produits :

- **du compost**, répondant à la norme NFU 44-051, utilisé en aménagements paysagers et agriculture (5 850 tonnes produites en 2020),
- **de la chaleur**, issue de la méthanisation, alimentation d'une boucle d'eau chaude pour répondre aux besoins de l'UVO et pour fournir de la chaleur à l'usine voisine Michelin (1 209 MWH produits en 2020).
- **de l'électricité**, issue de la méthanisation, transformation en électricité par un moteur de cogénération. L'électricité produite est revendue à EDF (3 476 MWH produits en 2020).

1.3.2 Modalités de collectes des déchets

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées soit en bac individuel de 140 à 770 litres (61 085 bacs sur le territoire), soit en point d'apport volontaire enterrés ou semi enterré (421 conteneurs), dans des sacs fermés.

Les bacs individuels sont généralement collectés en C1 par le service soit une fois par semaine. Des secteurs ruraux (hors bourgs) sur les communes de Grand-Champ, Colpo, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas, Brandivy et Plaudren sont collectées en C0,5 (soit tous les 15 jours) de septembre à juin et en C1 en juillet et août. Sur l'île d'Arz, les bacs individuels sont collectés en C2 (2 fois par semaine) en juillet à août pour prendre en compte la fréquentation touristique. Il est demandé aux usagers de présenter leur bac sur des points de regroupement signalés au sol.

Les points d'apports volontaires sont collectés à des fréquences variables suivant leur implantation (bourg ou campagne) et suivant la période de l'année, pour tenir compte de la densité de population et de l'évolution de la fréquentation touristique. Deux à trois rythmes de collecte sont adoptés : basse saison, moyenne saison ou haute saison.

Les points d'apports volontaires des communes de la presqu'île de Rhuys sont collectés en haute saison en juillet et août 3 à 4 fois par semaine, en moyenne saison en avril mai, juin et septembre 2 à 3 fois par semaine et en basse saison 1 à 2 fois par semaine. Sur ce secteur, il s'agit soit de conteneurs enterrés, soit de bacs de 1000 litres (en cours de remplacement).

Les points d'apports volontaires des autres communes sont collectés de 1 à 6 fois par semaine, les collectes sont réalisées suivant le schéma haute saison en juillet et août, et au besoin en mai (suivant les évènements et la fréquentation touristique).

Les ordures ménagères collectées sont déposées à l'UVO de Vannes.

Les emballages recyclables (hors verre) sont également collectés soit en bac individuel de 140 à 770 litres (58 492 bacs sur le territoire), soit en point d'apport volontaire enterrés ou semi enterré (443 conteneurs), en vrac.

Les bacs individuels sont collectés en C0,5 les semaines paires ou impaires. Une exception apparaît sur l'île d'Arz ou les bacs sont collectés en C1 en juillet et août.

Les points d'apports volontaires des communes de la presqu'île de Rhuys sont collectés en haute saison en juillet et août 2 fois par semaine, en moyenne saison en avril mai, juin et septembre 1 à 2 fois par semaine et en basse saison 1 fois par semaine.

Les points d'apports volontaires des autres communes sont collectés de 2 fois par semaine à 1 fois par mois.

Les emballages recyclables collectés sont déposés au centre de tri des déchets recyclables de Vannes.

Le verre est collecté exclusivement en point d'apport volontaire : en colonne aérienne (642 colonnes) ou en conteneurs enterrés (131 colonnes).

Les collectes des points d'apport volontaires des communes de Grand-Champ, Colpo, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas, Brandivy et Plaudren sont externalisées. Le matériel en place (installé avant la fusion de janvier 2017) ne permettant pas aux véhicules du service de les collecter.

Les points d'apports volontaires des autres communes sont collectés de 2 fois par semaine à 1 fois toutes les 8 semaines. Sur les communes de la presqu'île de Rhuys, en juillet, août ainsi que la première quinzaine de septembre SUEZ effectue des prestations de collecte en renfort à celles réalisées en régie.

Sur l'île aux Moines, le verre est collecté dans des bacs collectifs de 770 litres.

Le verre collecté est déposé sur un quai de transfert à la déchèterie de Theix-Noyalo.

Les textiles sont collectés dans des points d'apports volontaires (141 conteneurs) appartenant à l'entreprise d'insertion Le Relais Bretagne, qui en assure la maintenance, les collectes et le transport vers le site de tri d'Acigné (35690).

Les encombrants peuvent être collectés en porte à porte pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en déchèterie. Ces collectes spécifiques sont organisées 1 tous les 15 jours sur Vannes et 3 fois par an sur les autres communes. Elles sont réservées aux encombrants (literie, électroménagers, mobilier) dans la limite de 1m³ par foyer et par collecte. L'inscription est obligatoire auprès du service, avec une liste exhaustive des déchets devant être collectés.

Les cartons des professionnels peuvent être collectés via un schéma dédié.

Un service de collecte des cartons est proposé aux commerçants du centre bourg de Sarzeau, sur points de présentation, à raison de 1 collecte par semaine.

Les commerçants de l'intra-muros de Vannes bénéficient de 2 collectes par semaine (mardi et vendredi soir). Les cartons doivent être déposés le soir même, pliés, directement au sol sur des points de collecte signalés.

Depuis 2020, des bacs dédiés à la collecte en porte à porte des cartons peuvent être mis à disposition des entreprises sur les zones d'activités de la première couronne vannetaise. Ces bacs sont alors collectés en C0,5, dans la limite de 4 bacs de 770 litres par entreprise.

Les déchets industriels banals (DIB) peuvent être collectés dans les zones d'activités de la première couronne vannetaise depuis 2020. Les entreprises en faisant la demande peuvent bénéficier d'une dotation, dans la limite de 4 bacs de 360 litres collectés en C1.

Un service de collecte de **l'amiante lié** est proposé aux particuliers, dans la limite d'un sac spécifique type big-bag mis à disposition par an. L'inscription est obligatoire auprès de notre service, permettant ensuite de venir retirer un sac spécifique pour le transport de l'amiante. Le sac est ensuite à déposer sur rendez-vous par l'utilisateur sur le site du repreneur.

1.3.3 Instruments économiques

Les particuliers contribuent au financement de la collecte et du traitement des déchets via une **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**. Issu de modes de calcul différents selon les trois communautés de communes précédentes la fusion, le taux varie selon les communes, une harmonisation progressive est en cours depuis 2020 jusqu'en 2025. En 2020, les recettes perçues s'élevaient à 21 019 430 €, ce qui représentait 84% des recettes de fonctionnement. Pour les particuliers, les dépôts en déchèterie, enlèvements d'encombrants et dépôt d'amiante ne sont pas facturés.

Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte de leurs déchets ménagers et assimilés dans la limite de 6000 litres hebdomadaires pour les ordures ménagères résiduelles, et de 4000 litres hebdomadaires pour les déchets recyclables (emballages légers et papiers). Cette limite ne concerne pas les administrations, établissements publics et établissements d'hébergement. GMVA peut assurer au maximum une collecte supplémentaire à son service hebdomadaire, conditionnée au paiement de la **redevance spéciale**. Les tarifs de la redevance spéciale ont été fixés en délibération le 17 décembre 2020. Pour les ordures ménagères résiduelles, la collecte est facturée à 27,30 € HT par m³, pour les emballages recyclables à 12,00 € HT par m³. Sur le territoire de la presqu'île de Rhuys, ce montant est aujourd'hui pour les campings de 23 € HT par m³, il est en cours d'harmonisation depuis 2019 pour rejoindre en 2022 le niveau de tarif de la redevance spéciale qui est appliquée à l'ensemble du territoire. En 2020, les recettes de fonctionnement correspondant à la redevance spéciale ont représenté 494 022 €

En déchèterie, les dépôts sont facturés aux professionnels, exceptés pour le carton et les métaux, l'ensemble facturé pour dépôt en déchèterie en 2020 représentait 125 088 €.

Tarifs de facturation des dépôts en déchèterie pour les professionnels

		Tarifs 2021	
		€ HT / tonne	€ HT / m ³
Périmètre GMVA	Non Valorisables (hors TGAP)	116.00 €	35.65 €
	Bois	100.00 €	30.00 €
	Gravats	38.00 €	30.00 €
	Déchets Verts Non Triés	58.00 €	11.60 €
	Placoplâtre	124.00 €	35.00 €
	Plastique	124.00 €	10.00 €
	Cartons	gratuit	gratuit
	Ferraille	gratuit	gratuit

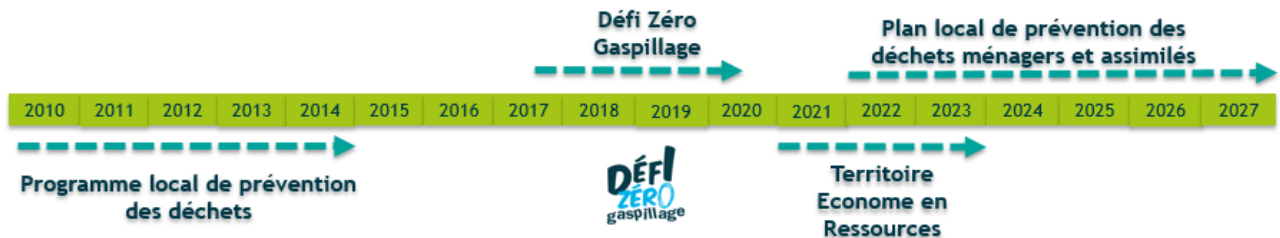
1.3.4 Prévention et sensibilisation des déchets

En 2021, le service prévention et sensibilisation des déchets est composé de 8 personnes, recensées dans le tableau ci-dessous.

Nom /Prénom	Poste	Fonction dans le service	Equivalent temps plein sur le service
GARANCHER Gilles	Responsable du service prévention et sensibilisation des déchets	Pilotage technique du projet Chargé de projet	1
CRETON Stéphanie	Chargée de sensibilisation tri hors-domicile	Chargée de projet	1
LE CAER Clément	Chargée de sensibilisation bio-déchets et gaspillage alimentaire	Chargée de projet	1

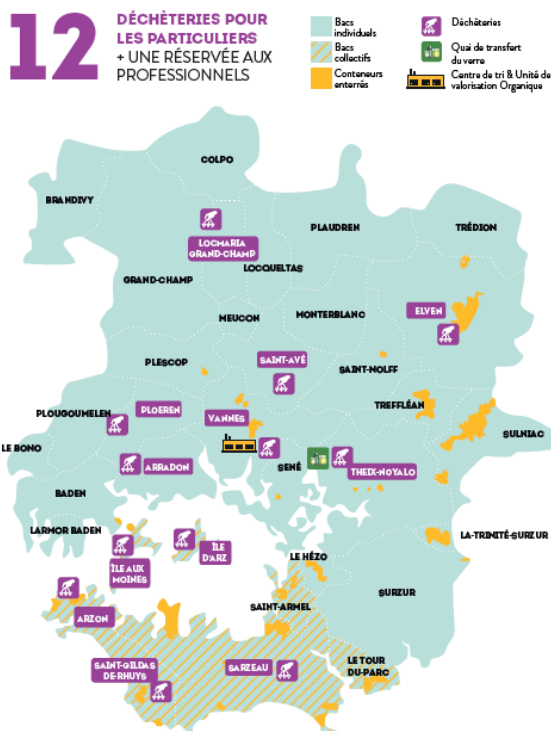
GUILLORY Chloé	Animatrice tri et prévention	Chargée de projet	0,8
ALLETZ Léa	Chargée de projets réemploi et économie en ressources	Animatrice du programme Chargée de projet	1
LE PRIELLEC Stéphanie	Chargée de mission économie circulaire et entreprise	Chargée de projet	0,8
JOLY Mickaël	Ambassadeur du tri	Communication de proximité	1
LE BLOUCH Xavier	Ambassadeur du tri	Communication de proximité	1
Total			7,6

Depuis 2010, le service a connu plusieurs programmes d’actions, représentés ci-dessous :



- Entre 2010 et 2015 : chaque ancienne communauté de communes (Loc’h Communauté, La Presqu’île de Rhuys et Vannes agglomération) a réalisé un plan local de prévention des déchets. Les actions principales étaient :
 - o La sensibilisation des scolaires (avec un bus de l’environnement à Vannes agglomération) et du grand public (réalisation d’ateliers pendant des évènements) ;
 - o La dotation de composteurs individuels et collectifs pour les maisons et immeubles ;
 - o La sensibilisation au tri en entreprises, auprès des hébergeurs touristiques et des manifestations culturelles et sportives.
- Entre 2017 et 2020 : suite à la création de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, le Défi Zéro Gaspillage s’est mis en place (explication en partie 1.4.1).
- Depuis le 1^{er} janvier 2021 :
 - o GMVA est lauréat de l’appel à projet « Territoire Economie en Ressources ». Programme qui se terminera fin 2023.
 - o En parallèle, le service élabore le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).
- De 2022 à 2027 : l’agglomération mettra en place les actions du PLPDMA.

1.3.5 Les déchèteries



GMVA gère 12 déchèteries sur son territoire.

Ces déchèteries accueillent les usagers des 34 communes de GMVA : particuliers, professionnels, associations, chèques emploi service et administrations exerçant une activité dans l’une des communes de GMVA.

Tous les déchets doivent être triés en amont des dépôts. L’accès est réservé aux véhicules de poids total autorisé en charge inférieur à 3,5 tonnes, et les dépôts limités à 3m³ par jour (excepté pour la déchèterie de Theix-Noyalto réservée aux professionnels).

Les dépôts acceptés pour les particuliers sont les suivants, en rapport avec la production admissible d’un ménage : déblais et gravats, béton, terre végétale, bois, déchets végétaux, tonte de pelouse, produits d’égavage ou branchages, cartons, encombrants ménagers divers, literie, mobilier, plâtre, appareils électroménagers et électriques, métaux, piles, batteries usagées, pneus, huile de vidange (20 litres maximum), huile végétale (5 litres maximum), déchets dangereux ménagers.

Concernant les professionnels, associations ou administrations, le dépôt de déchets valorisables et non valorisables en mélange n’est pas accepté. Sont autorisés :

déblais et gravats, bois, déchets végétaux, tonte de pelouse, produits d'élagage ou branchages, cartons, non valorisables, métaux. Les professionnels doivent obtenir l'autorisation de l'agent d'accueil avant le dépôt sur la nature et le volume des déchets concernés. Les dépôts sont payants pour les professionnels.

Les déchets industriels et les catégories de déchets ménagers suivants sont strictement interdits : ordures ménagères, éléments entiers de véhicules immatriculés, cadavres d'animaux, déchets explosifs ou radioactifs, déchets anatomiques ou infectieux, déchets d'activités de soins comme les piquants coupants provenant des professionnels de santé, des éleveurs, des agriculteurs ou des malades à domicile, déchets amiantés liés ou non liés, extincteurs de plus de 5 Kg, bouteilles de gaz, fusées de détresse, déstockage de déchets provenant d'une fin d'activité professionnelle. Cette liste n'est pas limitative. GMVA et les agents d'accueil sont toujours habilités à refuser des déchets qui, de par leur nature, leur forme, leurs dimensions, leur quantité seraient incompatibles avec l'exploitation des sites ou présenteraient un danger.

Présentation des flux collectés par site.

Déchèterie / Filières	Gestion du haut de quai	Gestion du bas de quai	Nombre d'agents (haut de quai)	Végétaux	Gravats	Non valorisable	Ameublement	Bois	Métaux	Cartons	DEEE	DDS	DDS hors éco	Piles	Ampoules	Huile végétale	Huile minérale	Pneus	Plâtre	Plastiques durs	Terre végétale	Béton/Roches	Réemploi* (fermé durant la crise sanitaire)	
Arradon	Régie	COVED	2																					*
Theix-Noyal	COVED	COVED	3																					*
Elven	Régie	Régie	1																					
Ploeren	Régie	Régie	1																					
Saint-Avé	COVED	COVED	2																					
Ile-aux-Moines	Régie	Régie	1																					
Ile-d'Arz	Régie	Régie	1																					
Vannes	Régie	COVED	2																					*
Locmaria	Régie	COVED	1,5																					
Arzon	Tribord	Véolia	1																					
Saint-Gildas	Tribord	Véolia	1 à 2																					
Sarzeau	Tribord	Véolia	1																					

	€ HT / tonne	€ HT / m ³
Non Valorisables	114,00 €	35,04 €
Bois	100,00 €	30,00 €
Gravats	38,00 €	30,00 €
Déchets Verts	58,00 €	11,60 €
Plâtre	124,00 €	35,00 €
Plastique	124,00 €	10,00 €
Déchets Dangereux	non acceptés	non acceptés
Cartons	gratuit	gratuit
Ferraille	gratuit	gratuit

Evolution de la gestion des déchèteries :

Depuis fin 2018, GMVA a mis en place un suivi de performance de tri dans les déchèteries. Ce suivi est matérialisé par un taux calculé comme suit : Taux = (Tonnage déchets non valorisables) / (Tonnes Bois, Carton, Métaux, déchets d'activités économiques et déchets d'équipements électriques et électroniques). Suivant le taux obtenu, GMVA applique à son prestataire un bonus ou un malus. Depuis l'application de ce système d'évaluation, le taux de déchets non valorisés a diminué d'environ 5 points.

Futures déchèteries, avec réemploi poussé :

Il existe un projet de nouvelle déchèterie à Elven. Egalement un projet de nouvelle déchèterie située sur une ancienne carrière dans la commune de Sarzeau. A terme, Sarzeau accueillerait deux déchèteries (une à l'ouest et une à l'est de la commune).

1.4 DYNAMIQUES ET POLITIQUES TERRITORIALES

1.4.1 Programme d'actions : Défi Zéro Gaspillage

Le Défi Zéro Gaspillage est la traduction locale de la réponse à l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », labellisé par l'ADEME (Agence de la transition écologique) et remporté fin 2015 par Vannes agglomération. Le DZG a commencé en juin 2017, suite à la création de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, s'est terminé en juin 2020. Ce Défi avait trois objectifs majeurs :

- Faire du Zéro Gaspi un standard pour contribuer à préserver son territoire d'exception ;
- Créer et conserver de la valeur économique et sociale sur le territoire, y compris dans le domaine de l'insertion ;
- Mettre en lien les acteurs, partager les bonnes pratiques, accompagner les démarches et encourager les comportements vertueux.

Il comprenait par ailleurs plusieurs objectifs quantitatifs d'ici fin 2020 (réduction de la production de déchets, réduction des déchets enfouis, création d'emplois privés d'économie circulaire).

- Diminuer les déchets enfouis
 - o Atteindre un ratio de déchets enfouis de 175 kg/an/habitant ;
 - o Réduire de 16kg/an/habitant les OMR collectées (soit -8,4% par rapport à 2017) ;
 - o Valoriser 28% à 29% des déchets accueillis à l'UVO géré par le SYSEM ;
 - o Réduire de 7kg par an (soit 12,3%) les déchets « Non valorisables » accueillis en déchèterie.
- Diminuer la quantité de DMA
 - o GMVA vise une réduction de son ratio annuel de DMA de 1% par an.
- Développement économique

Créer 20 emplois privés grâce à la dynamique du Défi Zéro Gaspillage, dont 5 en insertion.

Le programme d'actions, voté en mars 2018, était composé de 40 actions, organisées selon les 10 axes :

- I. Animation ;
- II. Compostage ;
- III. Végétaux ;
- IV. Alimentation et lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- V. Réemploi ;
- VI. Bâtiment ou Travaux Publics ;
- VII. Entreprises et établissements assimilés ;
- VIII. Activités touristiques ;
- IX. Manifestations écoresponsables ;
- X. Stratégie valorisation et traitement.

Le programme complet est disponible en annexe.

- **Comparatif ambitions et résultats sur le volet déchets**

Le programme d'action DZG a pour objectif une baisse de -1% par an des DMA afin d'atteindre un ratio de 578 kg en 2020. On a observé une baisse de -1% entre 2017 et 2018, puis une forte hausse en 2019 (+4%), principalement due à la croissance des végétaux entre 2018 et 2019 (+20 kg/habitants). En 2020, les DMA ont diminué de 5% par rapport à 2019. Cela s'explique par la diminution du flux OMR (peut-être grâce aux actions de prévention déployées sur le territoire) et de la réduction du flux végétaux en déchèterie. Au sein des sous-objectifs (par filière), on peut noter qu'en 2020, **14 flux sont conformes ou en deçà** des objectifs 2020.

Tableau comparatif production de déchets vs objectifs visés dans le DZG

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Objectif
	2017	2018	2019	2020	2020
OMR	191	189	190	185	175
Emballages	51	52	52	51	55
Verre	45	45	48	50	47
Textiles	4	4	4	3,6	4
Cartons Pros	1	1	1,5	1	2
Amiante	0,3	0,4	0,6	0,6	0
Déchèteries	301	301	316	288	293
Végétaux	121	106	126	108	115
Déchèteries (Hors DV)	182	191	190	180	178
Gravats enfouis	63	65	65	58	63
Non valorisables	57	59	52	45	50
Bois	20	28	27	22	27
Ferraille	10	11	12	12	10
Carton	8	8	9	8	9
DEEE	7	7	8	7	8
Mobilier	7	10	15	15	8
Pneus	0	0	0,2	0,1	0
DDS (écoDDS)	0	0	0,4	0,5	1
DDS (hors écoDDS)	1	1	0	1,9	1
Piles	0	0	0	0,1	0
Nouvelles filières (Plâtre, terre végétale)	0	0	2,1	3,5	2
Huile	0	0	0	0,3	0
Batterie	0	0	0	0	0
DMA	595	589	612	584	578

En vert les résultats qui montrent une tendance respectant l'objectif de 2020.

- **Comparatif ambitions et résultats sur l'ensemble des 40 actions**

Un tableau récapitulatif des 40 actions du programme DZG est fourni en annexe.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des 40 actions du programme DZG et du bilan sur leur état d'avancement.

Etat d'avancement du programme DZG en fin d'année 3 (juin 2020)

Axe	Etat d'avancement Année 3	Commentaire état d'avancement Année 3
I. Animation	Engagé	<p>Parmi les actions engagées, on y retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La journée Défi Zéro Gaspillage. En 2019 : ce sont 68 structures dont une centaine de participants qui ont participé à cette demi-journée. - Le défi foyers à alimentation positive : 56 foyers se sont engagés à augmenter leur part alimentaire de produits bio et locaux sans dépenser plus. Ce défi s'est finalement terminé en décembre 2020 à cause de la crise sanitaire de mars 2020. - La sensibilisation dans les écoles : pendant l'année scolaire 2019/2020, plus de 2 217 élèves du CE2 au CM2 ont été sensibilisés à la thématique des déchets. - 41 ateliers ont été organisés pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD).
II. Compostage	Engagé	<p>L'axe compostage a globalement bien été développé au cours des 3 années. La mise à disposition de composteurs pour les habitats individuels se poursuit depuis plus d'une décennie et de plus en plus de composteurs collectifs sont installés en pied d'immeubles. Certains établissements (administrations, écoles, entreprises) se dotent également de ce contenant. La structuration du réseau des référents compostage apparaît comme le principal point faible pour garantir la pérennité des composteurs collectifs installés.</p>
III. Végétaux	Engagé sur certaines actions	<p>Les actions de broyage sont engagées mais elles ont rencontré des difficultés techniques durant le programme, notamment du fait de mouvement internes. Elles sont désormais pleinement opérationnelles. Les autres actions ne sont pas encore engagées d'un point de vue opérationnel. L'accompagnement des communes dans des démarches d'éco-conception des espaces verts se réalisera en année 1 du programme Territoire Econome en Ressources. Le marché pour l'accompagnement des communes est lancé et plusieurs communes sont pressenties pour candidater. Le rapport en année 3 soulève la difficulté à rencontrer les paysagistes pour travailler sur les questions de prévention. Une réunion collective a été réalisée avec l'Union Nationale des Entreprises de Paysagistes (UNEP) pour échanger sur les pratiques des professionnels et pour que GMVA puisse leur mettre facilement à disposition ses supports de communication (notamment le guide « mon jardin zéro déchet »).</p>
IV. Alimentation et LCGA	Engagé sur certaines actions	<p>Toutes les actions ont été repoussées à l'année trois à l'exception des actions de sensibilisation en milieu scolaire qui fonctionnent bien avec Les cuisiniers solidaires où une convention est signée. Le défi cantine, lancé en année 3 a permis de lancer l'accompagnement de 2 cuisines centrales (2 600 repas par jour).</p>
V. Réemploi	Engagé	<p>L'axe réemploi a bien avancé. Le projet emblématique (recyclerie-matériau-thèque) est validé politiquement en 2018 et 2019. En mars 2020, un appel à projet est publié pour identifier deux porteurs de projet sur les sites de Ploeren et Grand-Champ. Néanmoins, en décembre 2020, cet appel à projet est déclaré sans suite, les réponses</p>

		<p>des candidats ne correspondaient pas aux attentes de l'agglomération. En juillet 2021, des discussions sont en cours avec quelques structures du territoire pour développer de nouveau ce projet.</p> <p>L'étude de faisabilité de la recyclerie-matériau-thèque, en 2018, a aussi permis de former des agents valoristes. Trois déchèteries ont mis en place des caissons de réemploi en conventionnant avec Emmaüs et d'autres projets sont en cours. Cette convention a pris fin début 2020, l'agglomération a transformé les caissons réemploi en zone de gratuité.</p> <p>Toutefois la sensibilisation des jeunes au réemploi n'a pas pu être mise en œuvre, faute de moyens humains suffisants.</p>
VI. BTP	Peu engagé	<p>Peu d'action ont progressé. L'action « matériau-thèque » est très liée à l'étude de faisabilité de l'axe réemploi et est donc l'action qui a le plus progressé au sein de cet axe. Enfin, l'action de sensibilisation des maîtres d'œuvres a été développée en année 3 par l'appel à projet « Innove la ville » qui vise à travailler sur les questions environnementales dans les projets urbains.</p>
VII. Entreprises et établissements assimilés	Engagé	<p>Les actions d'accompagnements vers les entreprises ont très peu avancé en année 1 et 2. Plusieurs motifs en sont responsables : difficultés rencontrées avec des prestataires, besoin de recrutement supplémentaire en interne. Cependant, suite à l'embauche d'une chargée de mission, une offre de services s'est déployée en année 3. Elle a permis de développer l'accompagnement des établissements à l'optimisation des flux, tout en intégrant deux autres services : l'énergie, par la promotion de l'énergie photovoltaïque et les déplacements, par le développement de la mobilité douce.</p> <p>L'appel à projet Economie circulaire (ECi) à destination des entreprises a été ajourné dans son format initial. Cependant, GMVA, avec la CRMA, a soutenu en année 3 l'opération Ecodéfis auprès des artisans.</p> <p>La partie communication de l'axe a bien avancé, avec le déploiement d'une page web et des rencontres dans le cadre des cafés de l'éco (qui ne traitent pas toutes de l'ECi cependant).</p> <p>Enfin, la démarche de synergies interentreprises a été lancée en septembre 2020, en partenariat avec Ty Waste.</p>
VIII. Activités touristiques	Engagé sur certaines actions	<p>Des diagnostics déchets ont été réalisés dans tous les campings de la presqu'île de Rhuys. A la suite de ces états des lieux, trois niveaux d'accompagnement (de la mise à disposition de documents sur le tri à un accompagnement spécifique sur le compostage) ont été proposés. Ces accompagnements ont débuté en année 3 et permis d'accompagner une vingtaine de campings. Les actions vers les hébergeurs touristiques autres que les campings n'ont pas été entamées.</p>
IX. Manifestations écoresponsables	Engagé	<p>L'axe manifestation : l'animation du réseau d'acteurs fonctionne bien, ainsi que la mise à disposition de gobelets réutilisables et de collecte séparée. L'action de formation des organisateurs d'événement sur les thématiques du réemploi, de la lutte contre le gaspillage alimentaire ou du tri réalisées par le collectif des festivals ont rencontré un très fort succès. En effet ce sont plus de 60 participants qui ont été présents aux 4 sessions organisées entre octobre 2019 et février 2020.</p>
X. Stratégie valorisation et traitement	Engagé sur certaines actions	<p>De nouvelles filières (plâtres, terres végétales, petits appareils électroménagers, gravats) sont mises dans le cadre du renouvellement des marchés des déchèteries avec un système de « bonus-malus » encourageant la valorisation matière.</p>

		Sur une déchèterie importante (Tohannic), GMVA a recruté un agent valoriste qui doit détourner le maximum de flux arrivant dans la benne non valorisable. Le projet de feuille de route partagée avec le SYSEM est un travail chronophage mais reste en cours de réflexion.
--	--	--

Moyens mobilisés pour la mise en œuvre du programme DZG de juin 2017 à juin 2020

		Année 1	Année 2	Année 3
Moyens humains de GMVA		5.5 ETP (au sein du service Prévention et sensibilisation) 4 groupes de travail effectués et y ont participé (à au moins 1 GT) : le Président, 4 Vice-Présidents, 5 élus municipaux, et 14 techniciens.	5.5 ETP (au sein du service Prévention et sensibilisation) 4 groupes de travail effectués et y ont participé (à au moins 1 GT) : le Président, 5 Vice-Présidents, 4 élus municipaux, et 8 techniciens.	7.9 ETP (au sein du service Prévention et sensibilisation) 2 groupes de travail effectués et y ont participé (à au moins 1 GT) : 4 Vice-Présidents, 2 élus municipaux, et 7 techniciens.
		0,7 ETP mobilisé pour le suivi et la coordination de l'étude de préfiguration		
Moyens humains extérieurs	Partenaires	Emmaüs, Répavélo, l'Amisep	Les cuisiniers solidaires, Emmaüs, Répavélo, l'Amisep	Même prestataire + Ty Waste
		80 structures à participer à la plénière Défi Zéro Gaspillage, qui sont relais des actions de prévention	68 structures dont une centaine de participants à assister à la 2 ^{nde} plénière Défi Zéro Gaspillage	La 3 ^e plénière n'a pas été effectuée dû fait de la Covid-19. Le défi FAAP : 3 structures relais qui, chacune, ont sensibilisé sur les changements de comportement auprès de 14 foyers, soit environ 35 personnes par structure relais.

1.4.2 Programme d'actions : Territoire Econome en Ressources

En janvier 2021, l'agglomération vient d'être lauréat de l'appel à projet Territoire Econome en Ressources (TER), soutenu par l'ADEME. D'une durée de 3 ans (janvier 2021 à décembre 2023), le plan d'actions élargit et approfondit la dynamique d'économie circulaire entreprise depuis 2017.

Pour ce faire, GMVA souhaite agir sur plusieurs axes :

- Définir une stratégie ambitieuse de réduction des déchets
- Agir sur 2 ressources, identifiées comme prioritaires par la Région Bretagne :
 - o La biomasse (les déchets organiques et végétaux)
 - o La ressource minérale (les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics).
- Limiter la production de plastiques afin de réduire l'utilisation du pétrole encore prépondérant dans les biens de consommation
- Accompagner les entreprises dans la transition écologique

Les objectifs de ce programme sont multiples :

- Poursuivre la dynamique réalisée dans le cadre du programme d'actions Défi Zéro Gaspillage
- Mobiliser de nouveaux acteurs locaux : entreprises, réseaux et clubs d'entreprises, structures associatives et institutionnelles
- Intégrer l'ensemble des Directions de l'agglomération dans ce nouveau programme d'actions, nommé Territoire Econome en Ressources (TER)

Les 28 actions du programme ainsi que le retroplanning en année 1 sont à consulter en annexe.

Pour mener à bien le projet TER, la collectivité a désigné :

- Un responsable du programme TER ;
- Trois chargés.ees de mission TER GMVA, dont une coordinatrice ;
- Un.e chargé.e de mission au service marchés publics, consacrant 30% de son temps au marchés publics responsables (embauche prévue en 2023) ;
- Des référents économie circulaire dans les services de l'agglomération.

1.4.3 Dynamiques connexes portées par les services de GMVA

1.4.3.1 Politique de développement économique

La Stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2018-2021, décrit 5 ambitions :

- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Consolider le tissu économique et travailler à sa diversification ;
- Contribuer à la construction d'un territoire innovant ;
- Positionner le territoire dans les dynamiques européennes et internationales ;
- Affirmer la collectivité comme pilote du développement économique.

Ces 5 ambitions sont traduites par 19 actions cadres à mettre en œuvre. Plusieurs d'entre-elles peuvent rejoindre la dynamique d'économie circulaire.

- Action 6 : Maintenir les activités primaires sur le territoire et contribuer au développement de la production alimentaire locale ;
- Action 8 : Soutenir l'activité et le développement de l'ESS sur le territoire ;
- Action 9 : Accompagner les démarches en lien avec l'économie circulaire : *Les 4 sous-actions de l'action 9 sont déjà pilotées par la direction de l'Environnement :*
 - o *Etudier la faisabilité et mettre en place une recyclerie et une matériauthèque ;*
 - o *Accompagner 3 projets vers l'éco conception ;*
 - o *Construire un AAP autour du développement durable ;*
 - o *Organiser une bourse d'échange inter-entreprises.*
- Action 13 : Contribuer au développement de l'offre touristique ;
- Action 14 : Développer la pratique de la RSE dans les entreprises et collectivités ;
 - o *La sous-action « accompagner la démarche DZG auprès des entreprises » est déjà pilotée par la direction de l'Environnement.*
- Action 15 : Favoriser l'expérimentation sur le territoire.
 - o *La sous-action « accompagner la démarche DZG » est déjà pilotée par la direction de l'Environnement.*

L'action 9 est traduite depuis l'automne 2019 par la mise en place d'une « offre de services économie circulaire » portée par le service développement économique. Il comprend trois volets d'intervention :

- Ressources
 - o Diagnostics déchets ;
 - o Accompagnement vers des solutions de réduction des déchets et recensement des ressources via une plateforme d'échanges, créée par la start-up Ty Waste, pour générer des synergies inter-entreprises ;
 - o Sensibilisation des salariés.
- Energie
 - o Accompagnement au développement de l'énergie solaire ;
 - o Conseil en énergie sur les nouveaux bâtiments.
- Déplacements
 - o Diagnostic habitudes de déplacements des salariés (incluant dispositif de géolocalisation anonyme) ;
 - o Aide à la mise en place d'un Plan de mobilité (comprenant possible accompagnement au changement de comportement).

1.4.3.2 Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET de GMVA est arrêté pour la période 2020-2025. La stratégie climatique a été adoptée par le conseil communautaire du 13/02/2020.

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont de l'ordre de 5 tonnes par habitant et par an, soit 790 000 tonnes équivalent CO2 par an en 2010. Les cinq postes d'émissions de gaz à effet de serre principaux sont les suivants :

1. Transports personnes et fret (37%)
2. Agriculture (25%)
3. Secteur résidentiel (20%)
4. Tertiaire (11%)
5. Industrie (5%)

Les déchets représentent 1,3% des émissions de gaz à effet de serre de GMVA.

Selon le diagnostic du PCAET à l'horizon 2050 le potentiel de réduction de consommation d'énergie est estimé à 45% de la consommation évaluée en 2010. Le potentiel de production d'énergies renouvelables couvrirait 99% des besoins totaux évalués en 2050, soit 1 670 GWh.

Les enjeux les plus sensibles sur le territoire d'après le diagnostic sont les suivants :

- Recul de trait de côte littoral et ses conséquences sur l'aménagement du territoire et sur l'emplacement des cultures littorales ;
- La variation de la disponibilité en eau et ses conséquences sur les activités primaires, la qualité de l'eau et la biodiversité ;
- La modification des flux touristiques.

La stratégie retenue est de faire de GMVA un territoire à énergie positive en 2050.

- Baisse des consommations dans 4 secteurs d'activité prioritaires :

Logement	Transports	Tertiaire	Agriculture
-325 GWh	-280 GWh	-110 GWh	- 10 GWh

- Production d'énergies renouvelables :

Solaire PV	Solaire Thermique	Géothermie	Bois énergie	Méthanisation	Eolien	Energies marines
+ 160 GWh	+ 40 GWh	+ 35 GWh	+ 110 GWh	+ 100 GWh	+ 90 GWh	+ 8 GWh

Les orientations stratégiques permettant d'atteindre les objectifs fixés sont construites autour de 4 axes transversaux :

- Axe 1 : un territoire innovant et solidaire
- Axe 2 : un territoire sobre et efficace en énergie
- Axe 3 : un territoire qui anticipe les changements climatiques à venir, préserve ses ressources et stocke du carbone
- Axe 4 : un territoire producteur d'énergie

Le Plan Climat Air Energie Territorial est présenté comme une feuille de route engageant la collectivité à long-terme avec trois échéances :

- Un plan d'actions 2020-2025 :
 - o 47 actions définies et validées par les acteurs du territoire.
- Horizon 2030 :
 - o Atteintes d'objectifs de moyen terme après révision et massification des actions concrètes engagées sur la période 2020-2025, en utilisant les retours d'expérience.
- Horizon 2050 :
 - o Objectif territoire à énergie positive.

Le PCAET est articulé avec les autres politiques de la collectivité : Scot, PLH, PDU, Programme DZG, GEMAPI, Charte du PNR.

Concernant l'articulation avec le programme DZG (Défi Zéro Gaspi), dont le programme *Territoire Econome en Ressources* à vocation à prendre la suite, GMVA identifie plusieurs axes opérationnels du programme DZG ayant des effets positifs sur le climat :

- Les axes de travail sur les végétaux (compostage, valorisation des végétaux) ;
- Les actions en lien avec l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire qui se rapprochent des objectifs du PCAET en matière de circuits-courts notamment ;
- Le travail réalisé avec les entreprises pour aller vers l'économie circulaire.

L'action n°44 du PCAET 2020-2025 « Piloter dans une logique d'amélioration continue la politique énergie-climat de GMVA » indique en tant qu'indicateur la labellisation Cit'ergie de l'agglomération.

Il pourrait être pertinent de réfléchir à la bonne articulation des moyens mobilisés dans les dynamiques PCAET et économie circulaire, dans la mobilisation des publics-cibles et des acteurs-relais, dans la communication, voire dans le portage d'actions communes.

1.4.3.3 Programme Alimen'Terre

Le territoire du Pays de Vannes compte environ 150 exploitations vendant en circuit court dont 70% ayant des labels de qualité (essentiellement AB).

Le programme a essuyé plusieurs perturbations liées à des évolutions politiques et à un turn-over au sein des équipes d'animation du programme.

Le projet vise à :

- Augmenter la part des produits locaux dans la consommation ;
- Diversifier l'activité agricole ;
- Maintenir et développer l'activité agricole.

Le projet a commencé par sensibiliser et former les élus et techniciens aux enjeux des circuits-courts de l'agriculture biologique. Cela a permis de :

- Voter la modification des cahiers des charges des cuisines collectives ;
- Apprendre à cuisiner des produits bios et locaux ;
- Planifier les commandes pour s'adapter aux problématiques des producteurs locaux.

1.4.3.4 Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT a été approuvé par le conseil communautaire du 13 février 2020.

Il s'articule autour de trois axes principaux :

- Renforcer la cohésion du territoire ;
- Développer un territoire d'équilibres ;
- Accompagner les transitions sociales, économiques et environnementales.

Au sein de ce troisième axe, le PADD mentionne la réduction des déchets comme levier d'efficacité énergétique sur le territoire. Cet axe insiste en outre sur la valorisation des ressources du territoire :

- Réduire la pression sur la ressource en eau ;
- Optimiser l'urbanisation pour préserver le sol et le sous-sol ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre les pollutions atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air.

Transversalité au sein de GMVA

La nécessaire transversalité d'une politique de transition écologique est pleinement perçue par la direction Environnement de GMVA.

Depuis 2019, cette transversalité opère entre la direction Environnement et la direction de l'Economie, l'Emploi et la Formation, à travers le volet Entreprises du DZG.

Au sein de la direction Environnement, il existe des liens sur l'éco-exemplarité entre l'équipe en charge du DZG et celle en charge du PCAET.

Des travaux rassemblant les différents services ont eu lieu notamment autour des appels à projets (bâtiment et patrimoine, urbanisme et aménagement). Cette transversalité opère donc sur des projets ciblés, au coup par coup.

Les entretiens réalisés en juin 2020 avec les différentes directions de GMVA montrent une disposition générale à la prise en compte des enjeux de l'économie circulaire, et plus largement de la transition écologique, dans les différentes Directions.

Au-delà des intentions, la mise en application réelle de la transversalité passe par l'inscription d'objectifs précis dans ce domaine pour chaque service, avec du temps dédié pour les agents, un calendrier de mise en œuvre, un suivi de l'atteinte des objectifs. En préalable, il est nécessaire qu'il y ait une validation politique : à la fois la validation d'un projet de transversalité sur la transition écologique validé en conseil communautaire et la prise en compte des implications de ce projet de transversalité par les élus référents pour chaque Direction ou Service concerné.

Tableau récapitulatif des actions/projets portés par les services de GMVA susceptibles de rejoindre la dynamique d'économie circulaire

Actions en lien avec les autres politiques de la collectivité	Services impactés	Existant / en projet	Ressource(s) concernée(s)	Liste d'actions prévues susceptibles d'avoir un lien avec l'économie circulaire	Pistes pour une approche transversale
Plan d'actions du PCAET	Il s'articule avec les documents portés par les services en charge ou en lien avec les Scot, PLH, PDU, Programme DZG, TER, GEMAPI, Charte du PNR.	Plan d'action arrêté	Toutes ressources	Parmi les actions pouvant relever d'une approche commune : Actions n°5, 6, et 7 : réhabilitation et amélioration des logements privés, sociaux et opération de renouvellement urbain Actions n°9 et 10 : Mobilisation des entreprises pour la transition énergétique Action n°15 : développer l'économie circulaire Actions n°16 et 17 : encourager une alimentation saine et soutenir les filières alimentaires de proximité Actions n°24 et 25 : développer la filière biomasse-énergie et la méthanisation Action n°39 et 40 : sensibiliser aux risques climatiques les hébergeurs touristiques et développer une offre rétro littorale Action n°43 : animer les réseaux d'acteurs Action n°46 : mobiliser les communes sur les axes du plan climat	Lien entre les actions logements du PCAET et les actions visant la ressource minérale dans le TER. Liens entre l'approche ressource biomasse portée par le TER et les fiches actions 24 et 25 du PCAET.
Plan d'action SCDEII	Directions Economie, Tourisme, Environnement, Déplacement-transports	Plan d'action en cours 2018-2021	Toutes ressources	Plusieurs actions sont déjà pilotées (totalement ou partiellement) par la direction Environnement : Action 9 : Accompagner les démarches en lien avec l'économie circulaire Action 14 : Développer la pratique de la RSE dans les entreprises et collectivités Action 15 : Favoriser l'expérimentation sur le territoire. D'autres actions pourraient faire l'objet de transversalité : Action 6 : Maintenir les activités primaires sur le territoire et contribuer au développement de la production alimentaire locale ; Action 8 : Soutenir l'activité et le développement de l'ESS sur le territoire ; Action 13 : Contribuer au développement de l'offre touristique.	Lien entre actions 14 et 15 avec les actions d'animation du tissu économique dans le TER
Stratégie touristique	Direction Tourisme	2019 -	Toutes ressources	L'office de tourisme a été le premier office de tourisme en France à se doter d'une « Charte du voyageur », qui met en avant la consommation locale et durable et le respect de l'environnement sous l'angle de l'invitation.	Lien avec la stratégie de communication à élaborer dans le cadre du TER pour valoriser un territoire d'exception et encourager les meilleures pratiques auprès des habitants du territoire, incluant un volet auprès des nombreux résidents secondaires.

1.5 MOBILISATION DES ACTEURS

Dans le cadre du programme d'actions Défi Zéro Gaspillage, 2 plénières se sont réalisées pour convier les acteurs locaux du territoire en décembre 2018 et 2019 (2020 n'a malheureusement pas permis de créer une 3^{ème} édition pour cause de la Covid). Les objectifs étaient de faire connaître les solutions émergentes locales et nationales, de créer un réseau et de partager les bonnes pratiques.

Le déroulé type proposait aux acteurs de participer au bilan du programme d'actions et découvrir des retours d'expérience locaux. Ils étaient ensuite invités à participer à 2 ateliers parmi les 4 proposés par des intervenants extérieurs.

Pour la première édition de la plénière DZG, ce sont plus d'une centaine de participants à y avoir assisté, avec 63 structures de divers horizons. En 2019, 68 structures ont participé pour un total d'une centaine d'invités.

Ci-dessous un tableau récapitulatif de la typologie des structures participantes en citant quelques-unes, avec qui le service Prévention et sensibilisation des déchets a eu de nombreux échanges pendant ce programme d'actions.

	Edition 2018		Edition 2019	
	Nombre de participants	Liste non exhaustive d'échanges réguliers avec les structures	Nombre de participants	Liste non exhaustive d'échanges réguliers avec les structures
Institutionnel	6	ADEME, Conseil Régional, Arc sud Bretagne, SITTOM-MI	11	ADEME, Conseil Régional, Chambre Régional des Métiers et des Arts, Arc sud Bretagne, SITTOM-MI, Centre Morbihan Communauté
Structures d'Economie Sociale et Solidaire (associations, mutuelle, ESAT, etc.)	39	Pôle E2S Pays de Vannes, ESAT du Prat, Les cuisiniers solidaires, Les incroyables comestibles, le réseau Biocoop (Biogolfe), l'AMISEP, Répavélo, des organisateurs de manifestations culturelles et sportives, Terhao, GAB 56, Emmaüs, La Récup Fabrik	31	Pôle E2S Pays de Vannes, ESAT du Prat, Les cuisiniers solidaires, Les incroyables comestibles, le réseau Biocoop (Biogolfe), l'AMISEP, Répavélo, des organisateurs de manifestations culturelles et sportives, Terhao, GAB 56, Emmaüs, La Récup Fabrik Zero Waste Pays de Vannes, Nov'Ita
Entreprises	7	Le verre doseur, Village de Vacances Azureva, consultants	11	Le verre doseur, Village de Vacances Azureva, consultants, L'odyssée du vrac, Leroy Merlin, Séché Environnement, la nurserie du Golfe, Maulavé Paysages
Confédérations, syndicats professionnels	2	CAPEB 56, CPME 56	2	CAPEB 56, CPME 56
Communes	9	Mairies de Plescop, Ploeren, Sarzeau, Theix-Noyal, Vannes	11	Mairies de l'Île aux Moines, Plescop, Ploeren, Sarzeau, Séné, Theix-Noyal, Vannes
Hébergeurs touristiques	2	Camping de La Hallate, Mane Guernehue	2	Camping de La Hallate, Mane Guernehue

De plus, depuis le lancement du programme d'actions, un fichier d'acteurs a été créé dans lequel on comptabilise 348 structures qui sont regroupées par ces thématiques suivantes :

Thématiques	Nombre de structures par thématique	Typologie de structures
Alimentation et Gaspillage alimentaire	49	Associations et entreprises
Bâtiments travaux publics	17	Fédérations, entreprises, architectes, bailleurs
Chambres consulaires	3	Agriculture, CMA, CCI
Economie	68	Entreprises (relevant de plusieurs thèmes de l'économie circulaire), structures d'économie collaboratives, etc.
Elus	11	Elus faisant partis du groupe de travail Territoire Econome en Ressources
Institution	41	Communes de GMVA, ADEME, Conseil Régional, etc.
Manifestation éco-responsable	46	Associations qui organisent des manifestations culturelles et sportives
Préservation des ressources	11	Associations relatives à la biodiversité
Réemploi, Réparation et Réutilisation	40	Associations
Réseaux d'acteurs	3	Réseaux qui sont en lien direct avec les déchets
Réseaux entreprises	31	Clubs d'entreprises
Tourisme	11	Associations
Végétaux	17	Associations et entreprises
Total structures	348	

Parmi les thématiques principales de l'économie circulaire, ce sont les axes « alimentation et biodéchets » ainsi que « Réemploi, réparation et réutilisation » qui recensent le plus de structures.

Ci-dessous deux cartographies qui recensent les projets des acteurs à partir de ces deux thématiques.

Cartographie des acteurs relatifs à l'alimentation durable et aux biodéchets

GAB 56 (Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan) _
Relais (défi foyers à alimentation positive)

Terhao _ Ateliers de sensibilisation sur la valorisation des biodéchets et végétaux

AMISEP _ Epicerie solidaire

Banque alimentaire _ Aide alimentaire

Clim'actions _ Relais et partenaire sur les ateliers de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire dans les écoles

Fédération Cœur de Vannes _
Initiative Sot l'y laisse

Leclerc _ rayon zéro gâchi
(en partenariat avec Phénix)

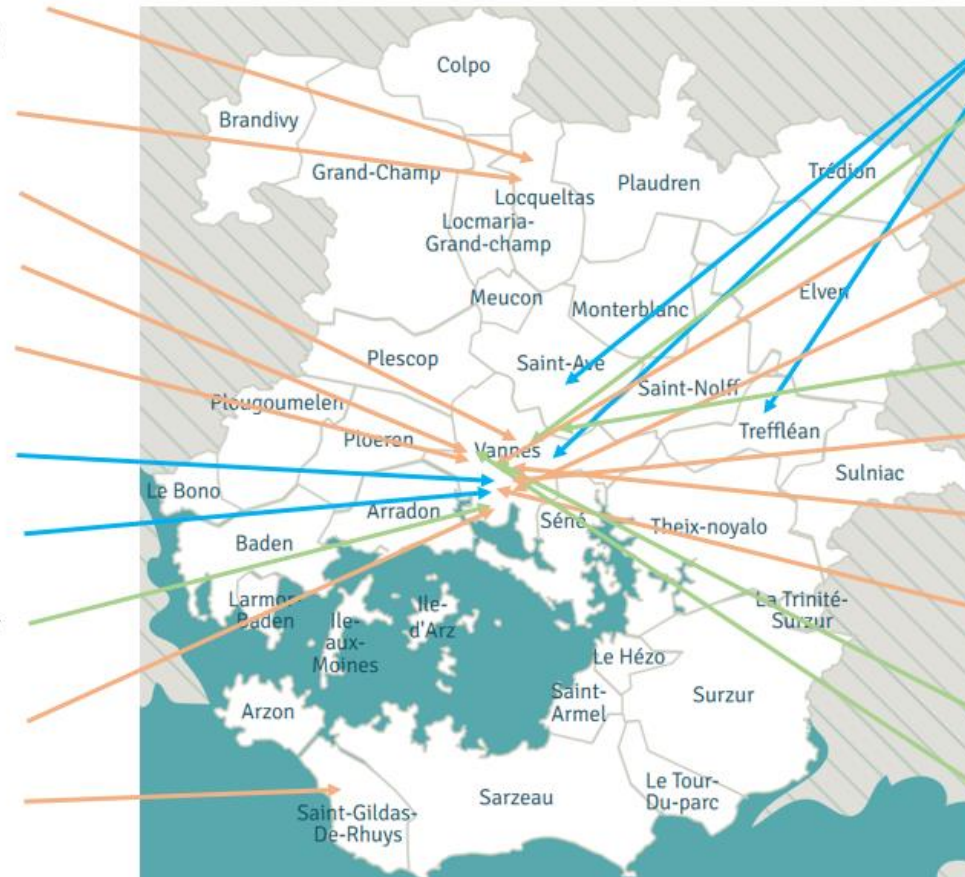
PNR du Golfe du Morbihan _ Initiatives sur la transition agricole et alimentaire

Eau et rivières _ Relais

L'Récup _ En partenariat avec la banque alimentaire

Légende :

- Entreprises, Scop, etc.
- Associations, ESAT
- Syndicats, chambres consulaires



Réseau Biocoop _
Relais (défi foyers à alimentation positive)

CNFPT _ Formation

ESAT du Prat _
Initiative Atelier du pain perdu

JCE Vannes _ Initiative sur la valorisation des biodéchets (création de vidéos de vulgarisation ludiques)

SYSEM _ Initiatives à la SERD et relais sur la communication

Zero Waste Pays de Vannes _ promotion du tri à la source des biodéchets

Les incroyables comestibles _
Initiative sur l'autonomie alimentaire

Les cuisiniers solidaires _ ateliers de sensibilisation (écoles, manifestations culturelles) et de récupération (disco soupe)

Chambre d'agriculture _ Relais

Chambre des Métiers et de l'Artisanat _
Accompagnement des artisans sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

Cartographie des acteurs relatifs au réemploi

AMISEP _ En partenariat sur la collecte des vélos en déchèterie _ Atelier réparation de vélo

Economie circulaire 56 _ En partenariat sur un projet de recyclerie à Vannes (basée à Crac'h)

La machinerie _ Tiers lieu accueillant : fab lab, ateliers de bois (Ti Wood), friperie et brocante et espace de coworking

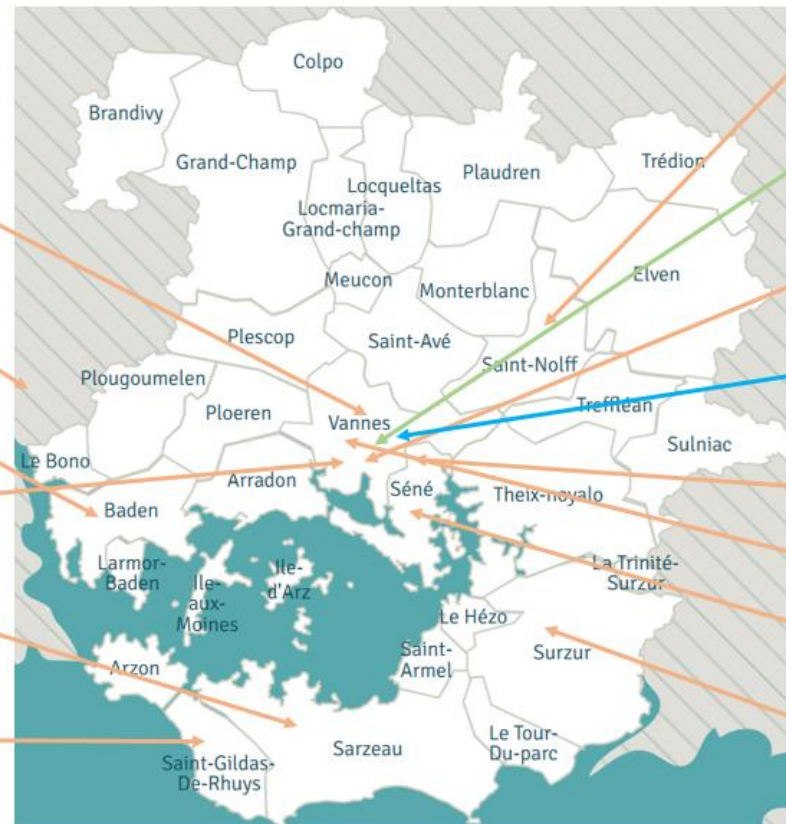
Répavélo _ En partenariat sur la collecte des vélos en déchèterie _ Atelier réparation de vélo

La Récup fabrik _ Ateliers de construction de mobilier et objets décoratifs en matériaux de récupération et sensibilisation

L' Récup _ Collecte et vente d'objets de seconde main

Légende :

- Entreprises
- Associations
- Syndicat



Le labo du Nautilus _ Repair café

SYSEM _ En partenariat sur l'organisation de la SERD

Les Incroyables comestibles _ Organisation de gratifierias

Ty Waste _ Plateforme d'échanges de biens et de services entre entreprises

Emmaüs Pays de Vannes _ magasin de vente à Séné

Fab lab _ création et innovation d'objets

Porteur de projet _ Repair café

Porteur de projet _ Repair café

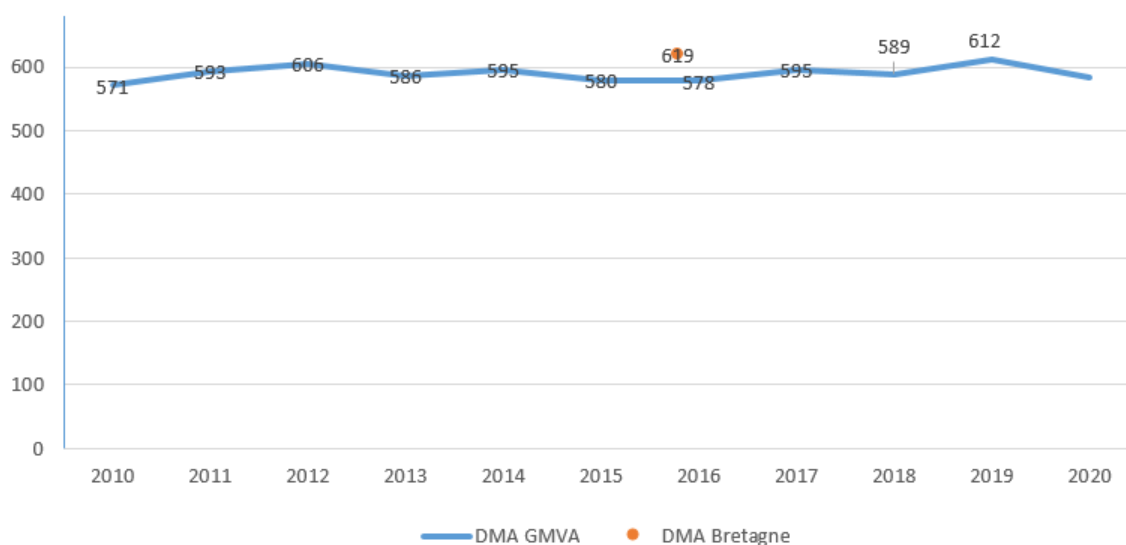
2 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

2.1 PRODUCTION DES DECHETS

2.1.1 Approche générale des Déchets ménagers et assimilés

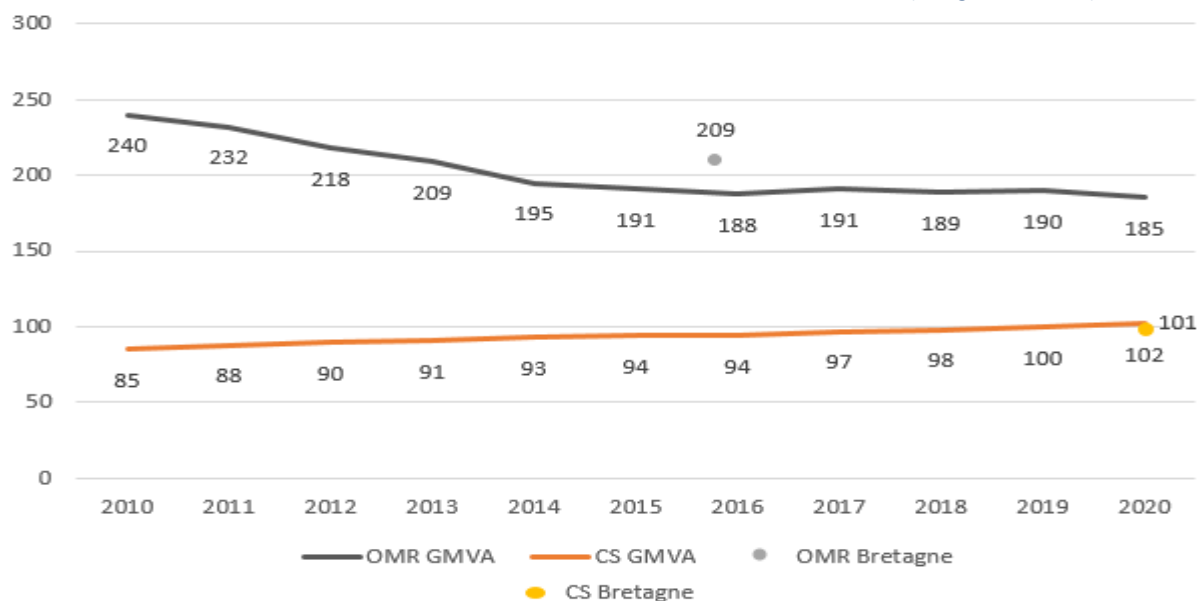
Les ratios annuels de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés par GMVA sont passées de 571 à 584 kg/an/habitant DGF entre 2010 et 2020. Le graphique ci-dessous présente cette évolution. On constate une hausse de 2% de DMA entre 2010 et 2020. Néanmoins, ils connaissent un net recul en un an, avec une diminution de 5% entre 2019 et 2020.

Evolution des ratios de DMA (kg/an/hab) collectés sur le territoire de GMVA



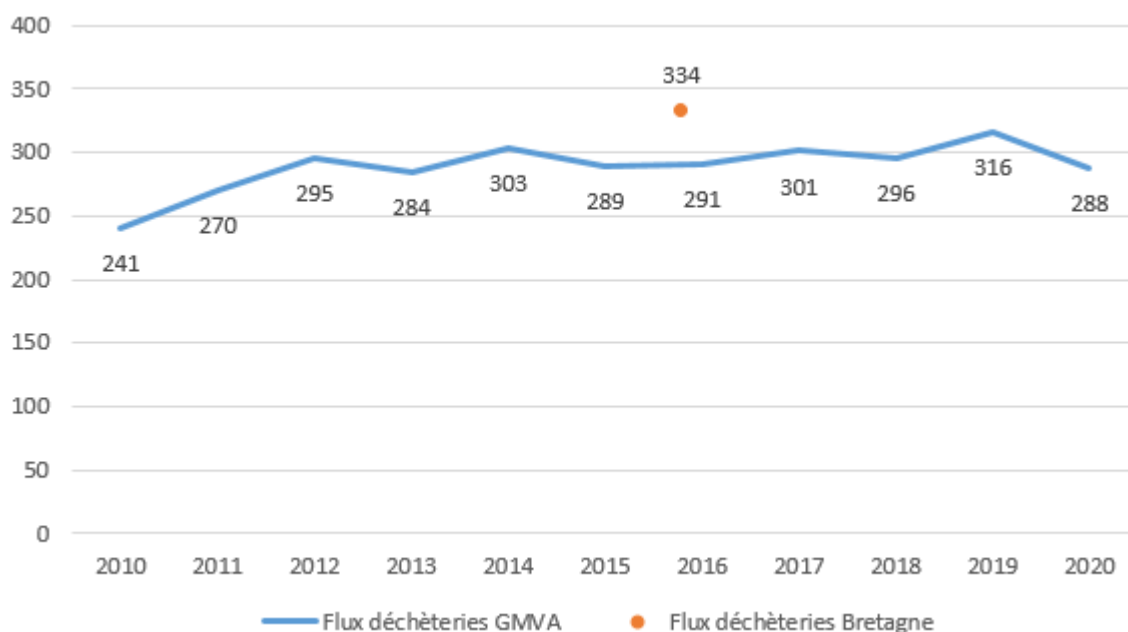
Le graphique suivant détaille l'évolution des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et Collecte Sélective (CS : les emballages et le verre) sur le territoire de GMVA et à l'échelle de la Bretagne entre 2010 et 2020. Les ratios d'OMR diminuent régulièrement entre 2010 (240 kg/hab/an) et 2015 (191 kg/hab/an) puis se stabilisent entre 2015 et 2019 pour baisser de 5 Kg/hab entre 2019 et 2020. Les ratios de collecte sélective augmentent de façon linéaire entre 2010 (87kg/hab/an) et 2020 (102 kg/hab/an). Cette tendance devrait se poursuivre avec l'extension des consignes de tri d'ici 2022.

Evolution des ratios d'OMR et de CS entre 2010 et 2020 sur le territoire de GMVA (en kg/habDGF/an)



Le graphique 3 représente le ratio de déchets déposés en déchèterie sur la période 2010-2020. Les ratios en déchèteries augmentent fortement entre 2010 (241 kg/hab/an) et 2014 (303 kg/hab/an) puis se stabilisent sur la période 2014-2018, avant d'augmenter fortement en 2019. L'année 2020 s'est marquée par une nette diminution de 28Kg représentant 288kg/ habitant.

Evolution des ratios en déchèteries entre 2010 et 2020 sur le territoire de GMVA (en kg/habDGF/an)



Les tableaux qui suivent montrent les quantités et les ratios collectés pour les principales catégories de déchets sur la période 2010-2020. Les tonnages de DMA augmentent fortement entre 2010 et 2012. Ils se stabilisent entre 2012 et 2016 puis connaissent une légère hausse en 2017. Entre 2019 et 2020, les tonnages connaissent une baisse significative avec une réduction de presque 4%.

Evolution des quantités de déchets collectées, en tonnes et par catégorie de déchets, sur le territoire de GMVA entre 2010 et 2020

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Verre	7 298	7 351	7 599	7 813	8 013	8 289	8 305	8 689	8 983	9 249	9 831	+34%
Emballages	7 904	8 575	8 679	8 798	9 195	9 370	9 569	9 836	9 939	10 094	10 058	+17%
OMR	43 086	42 185	39 655	38 228	36 037	35 745	35 613	36 548	36 380	36 765	36 135	-14%

OMA ⁷	58 288	58 111	55 933	54 839	53 245	53 404	53 487	55 073	55 301	57 437	56 024	-4%
Déchèteries	43 321	49 105	53 480	52 050	56 144	54 121	55 164	57 622	57 163	61 279	56 309	+30%
DMA	102 401	107 782	110 028	107 518	110 251	108 357	109 477	113 815	113 579	118 768	114 304	+6%

Les ratios de DMA par kg/ habitant, graphique ci-dessous, augmentent fortement entre 2010 et 2012. Ils diminuent ensuite jusqu'en 2016 (-6%) pour dépasser le niveau de 2012 en 2019. Entre 2019 et 2020, ce poids a chuté passant de -4.57%. Sur la période 2010-2020 les ratios évoluent de +2%.

Evolution des ratios (en kg) de chaque catégorie de déchets entre 2010 et 2020 (population DGF)

Ratio DGF	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Verre	41	40	42	42	43	44	44	45	47	48	50	22%
Emballages	44	47	48	48	50	50	51	51	52	52	51	16%
OMR	240	232	218	209	195	191	188	191	189	190	185	-23%
OMA	325	320	308	299	287	286	282	288	287	296	286	-12%
Déchèterie	241	270	295	284	303	289	291	301	301	316	288	20%
DMA	571	593	606	586	595	580	578	595	589	612	584	2%

2.1.1 Caractérisation des ordures ménagères résiduelles

En janvier 2017, 2019 et 2021, le SYSEM a mené des campagnes de caractérisation des OMR sur son territoire, qui couvre GMVA, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne. Quatre des six échantillons analysés ont été prélevés sur le territoire de GMVA : à Grand-Champ, Séné, Monterblanc et sur la Presqu'île de Rhuy. Les résultats obtenus pour cet échantillon ont été pondérés à l'échelle de GMVA par le SYSEM.

Quatre principaux flux présents dans les OMR des campagnes de caractérisation des OMR en 2017, 2019 et 2021

Secteur / Mois, Année		Grand-Champ	Presqu'île de Rhuy	Monterblanc	Séné	Moyenne pour les 4 échantillons	Evolution entre 2017 et 2021
Janvier 2017	Fraction Fermentescible des OMR	24%	29%	35%	47%	34%	
	Textiles sanitaires	33%	10%	22%	11%	19%	
	Papiers-cartons	13%	21%	9%	11%	14%	
	Plastiques	18%	15%	18%	13%	16%	
Janvier 2019	FFOM ⁸	39%	39%	43%	39%	40%	
	Textiles sanitaires	17%	7%	12%	13%	12%	
	Papiers-cartons	10%	16%	9%	9%	11%	
	Plastiques	16%	14%	17%	17%	16%	

⁷ Ordures Ménagères et Assimilées : cela représente les flux : verre, emballages et d'ordures ménagères résiduelles.

⁸ Fractions Fermentescibles des Ordures Ménagères

Janvier 2021	FFOM	34%	31%	39%	33%	34%	0%
	Textiles sanitaires	15%	12%	17%	18%	16%	-16%
	Papiers-cartons	10%	13%	8%	9%	10%	-29%
	Plastiques	22%	18%	17%	15%	18%	+13%

Il est difficile de généraliser les données des 4 caractérisations réalisées à l'année sur l'ensemble du territoire pour plusieurs raisons :

- Un seul échantillon est analysé par secteur ;
- La caractérisation est réalisée en hiver (les données estivales doivent être sensiblement différentes du fait de l'arrivée de nombreux résidents secondaires et de l'activité saisonnière marquée par la restauration et les hébergements touristiques : campings, hôtels, etc.).
- Des commentaires sur certains échantillons mentionnent de possibles artefacts (présence de sacs entiers de litière minérale, forte présence dans un échantillon de déchets issus d'un restaurant).

On observe quelques tendances si on regarde la colonne Evolution sur la période de 2017 à 2021 :

- Une FFOM qui se stabilise ;
- Une diminution de 16 % pour le textile sanitaire ;
- Une baisse d'environ 1/3 pour les papiers cartons ;
- Une augmentation de 13% pour les plastiques.

Le verre est assez peu présent dans les OMR (3%) marquant une bonne compréhension des consignes de tri, ce taux augmente probablement l'été cependant.

2.1.2 Distribution de composteurs

2.1.2.1 Composteurs individuels

Le nombre de composteurs distribués a été assez stable entre 2011 et 2018 : entre 245 et 421 composteurs distribués chaque année. Ce nombre a doublé en 2019 dans le cadre du programme DZG qui comporte une action spécifique pour son développement. 2020 a connu une légère baisse puisque certaines distributions ont été suspendues suite à la crise sanitaire.

Evolution du nombre de composteurs individuels distribués chaque année sur le territoire de GMVA entre 2010 et 2020

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de composteurs distribués	250	245	259	257	307	316	421	310	830	606

Nombre total de composteurs individuels distribués sur la période 2000-2019 et focus sur la décennie 2010-2020

Période concernée	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement des logements individuels (maison)
2000-2020	24 353	32%
2010-2020	3 195	5%

Entre 2000 et 2020, 24 353 maisons du territoire ont été équipées d'un composteur individuel, soit 32% des maisons de GMVA.

Entre 2000 et 2009, en moyenne, près de 2000 composteurs étaient distribués chaque année sur le territoire. Ce nombre a été divisé par 6 (environ 300 composteurs par an) sur la période 2010-2018. Entre 2019 et 2020, dans le cadre du programme DZG, GMVA a fait remonter ce nombre à 830 et 606.

Avant la création de GMVA, la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys vendait à tarif préférentiel des composteurs depuis 2002. La Communauté d'agglomération Vannes aggro et Loc'h Communauté distribuaient gratuitement des composteurs à l'occasion de réunions d'information publique.

Malgré la proportion importante de maisons individuelles équipées de composteurs (32%), les OMR contenaient, en janvier 2021, 34% de fraction fermentescible selon la caractérisation réalisée.

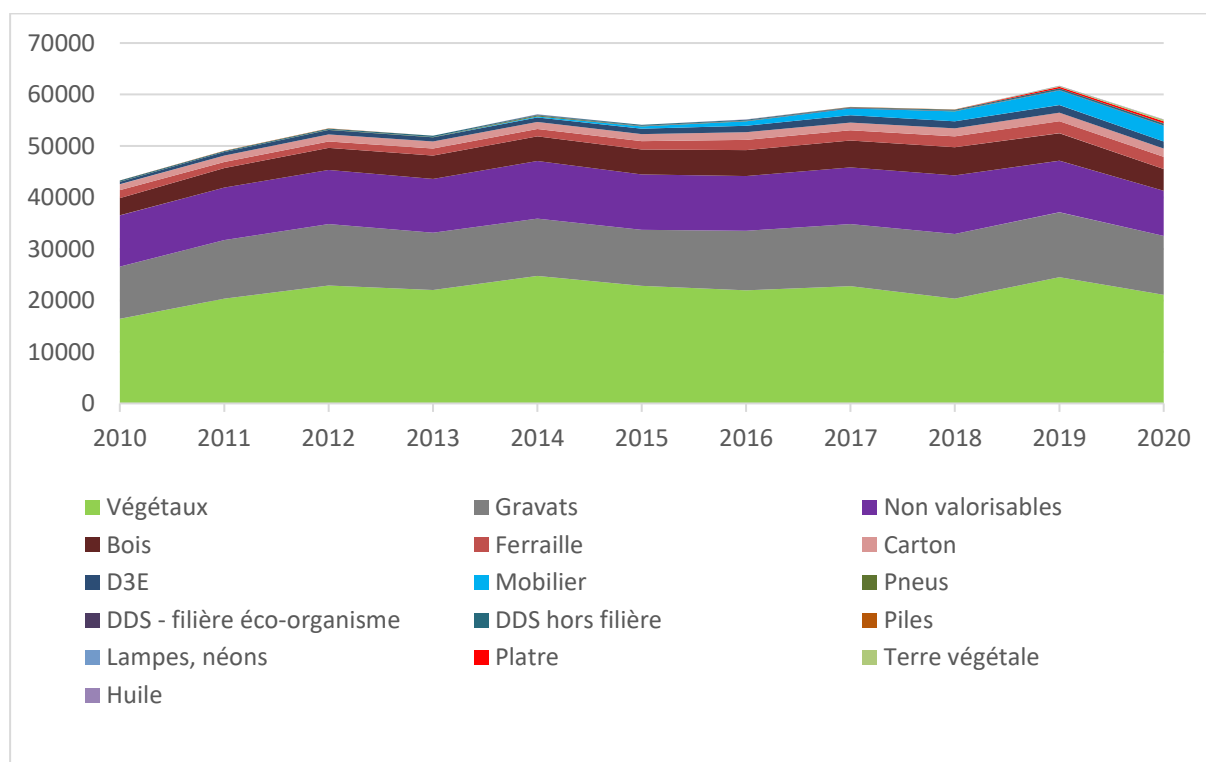
2.1.2.1 Composteurs collectifs :

En 2019, sept sites de compostage collectifs ont été installés (rapport TZDZG, 2020). Ceci porte à 97 le nombre d'immeubles équipés sur le territoire de GMVA, soit 2 954 logements. Par ailleurs, 5 nouveaux établissements (scolaires, administrations, entreprises, etc.) ont été équipés en 2020, soit un total de 42 structures.

2.1.3 Focus sur les déchets collectés en déchèterie

Comme le montrent le graphique et le tableau ci-dessous, les quantités annuelles de déchets accueillies en déchèterie ont connu une augmentation de 30% sur la période 2010-2020, passant de 43 321 tonnes en 2010 à 56 309 tonnes en 2020. Plusieurs catégories de déchets sont accueillies en déchèterie, et toutes n'ont pas connu la même évolution quantitative. Les végétaux, les gravats, le bois et le mobilier sont responsables de l'essentiel de la hausse. De manière moindre, les non valorisables, les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E) et les métaux ont eux aussi contribué à l'augmentation globale des tonnages accueillis en déchèterie.

Evolution des quantités de déchets (en tonnes) collectés dans les déchèteries de GMVA entre 2010 et 2020



Evolution des quantités annuelles (en tonnes) des principales catégories de déchets collectés en déchèterie sur 2010-2020

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (2010-2020)
Végétaux	16 438	20 367	22 931	22 020	24 764	22 858	21 974	22 756	20 362	24 503	21 099	28%
Gravats	10 138	11 350	11 914	11 111	11 133	10 891	11 571	12 069	12 546	12 613	11 426	13%
Non valorisables	9 970	10 211	10 489	10 504	11 171	10 736	10 621	11 003	11 370	10 021	8 772	-12%
Bois	3 330	3 777	4 285	4 481	4 811	4 818	5 040	5 264	5 488	5 332	4 249	28%

Ferraille	1 547	1 207	1 291	1 424	1 411	1 623	2 000	1 943	2 139	2 356	2 349	52%
Carton	1 156	1 234	1 324	1 321	1 371	1 357	1 449	1 484	1 541	1 668	1 668	44%
D3E	478	673	907	842	889	1 099	1 299	1 442	1 331	1 456	1 400	193%
Mobilier	-	-	-	-	186	449	875	1 323	1 967	2 855	3 000	*
Pneus	23	14	14	37	158	11	40	19	21	36	23	0%
DDS ⁹ hors éco-organisme	197	212	242	265	123	188	192	177	199	284	380	93%
DDS – filière éco-organisme	-	-	-	-	101	55	67	81	90	80	91	*
Piles	10	9	10	2	6	11	9	13	16	16	17	70%
Plastiques durs	-	15	36	30	4	9	-	-	-	0	0	*
Huile	36	36	38	14	16	16	28	47	52	58	57	58%
Réemploi	-	-	-	-	-	-	-	-	40	-	0	*
Batteries	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	0	*
Lampes, néons	-	-	-	-	-	2	3	6	5	7	6	*
Plâtre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	259	407	*
Terre végétale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	166	279	*
Total	43 321	49 105	53 480	52 050	56 144	54 121	55 164	57 622	57 163	61 279	56 309	30%

En comparaison de l'évolution des quantités de déchets accueillies, l'évolution des ratios apparaît elle aussi à la hausse. Comme le montre le tableau ci-dessous, les principaux gisements contributeurs à la croissance des ratios collectés en déchèterie sont les végétaux, la ferraille, les cartons, le bois, suivi par les gravats. Bien que le flux soit plus faible, les D3E ont enregistré une progression importante : + 133% entre 2010 et 2020. De plus, parmi les flux les plus faibles qui ont connu cependant une forte augmentation, on y retrouve : les piles, l'huile et les déchets diffus spécifiques hors filière éco-organisme. GMVA a créé la filière « mobilier » en 2014. Les ratios accueillis sont passés d'un kilogramme par habitant en 2014 à 15 kg en 2020. Cette progression conjointe des filières D3E et Mobilier peut être associée à une meilleure identification par les agents et les usagers. Enfin, le ratio des non valorisables diminue de 20% entre 2010 et 2020.

Evolution des ratios des principales catégories de déchets, en kg, collectés en déchèterie entre 2010 et 2020 (population GF)

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution (2010-2020)
Végétaux	92	112	126	120	134	122	116	119	106	126	108	17%
Gravats	56	62	66	61	60	58	61	63	65	65	58	4%
Non valorisables	56	56	58	57	60	57	56	58	59	52	45	-20%
Bois	19	21	24	24	26	26	27	28	28	27	22	16%
Ferraille	9	7	7	8	8	9	11	10	11	12	12	33%
Carton	6	7	7	7	7	7	8	8	8	9	8	33%
D3E	3	4	5	5	5	6	7	8	7	8	7	133%
Mobilier	-	-	-	-	1	2	5	7	10	15	15	*
Pneus	0,1	0,1	0,1	0,2	0,9	0,1	0,2	0,1	0,1	0	0,1	0%
DDS – filière éco-organisme	-	-	-	-	0,5	0,3	0,4	0,4	0,5	1	0,5	*
DDS – hors filière éco-organisme	1,1	1,2	1,3	1,4	0,7	1,0	1,0	0,9	1	0	1,9	73%
Piles	0,05	0,05	0,06	0,01	0,03	0,06	0,05	0,07	0,08	0	0,1	100%
Plastiques durs	-	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	-	-	-	-	-	*
Huile	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0	0,3	50%
Réemploi	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0002	-	-	*
Batteries	-	-	-	-	-	-	-	-	0,005	0	-	*
Lampes, néons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*
Plâtre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	2,1	*
Terre végétale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	1,4	*
Total	241	270	295	284	303	289	291	301	296	316	288	20%

⁹ Déchets Diffus Spécifiques

GMVA a conduit en 2017 une campagne de caractérisation de ses bennes de « non valorisables » en déchèterie. Un échantillon de 4 bennes issues des déchèteries de Vannes et de Theix (Tohannic et Bonnervo) a été analysé. Les résultats montrent que près de 40% des « encombrants » pourraient être valorisés dans une filière existante ou dans une filière à créer :

- 13% des déchets relevés correspondent à une filière de valorisation existante (dont principalement bois A et B, et textiles) ;
- 7% sont des plastiques durs (seulement la moitié valorisable dans le cadre de l'expérimentation Plastique Retrilog/véolia) ;
- 7% sont des revêtements sols ;
- 6% sont des déchets de plâtre ;
- 4% sont des plastiques souples ou PSE ;
- 2% sont des déchets réemployables ;
- 0,8 % sont des D3E.
- 0,7% sont des DDS.

Parmi les déchets non valorisables, 49% sont « hors OMR » et 8% s'apparentent à des OMR.

ANALYSE

- Les ratios de DMA par habitant observés sur GMVA ont augmenté depuis 2010, tirés par les hausses de ratios de déchets reçus en déchèterie et de collecte sélective (emballages, verres et textile). Le ratio est de 584 kg/hab en 2020. Néanmoins, entre 2019 et 2020, le ratio de kilogramme par habitant a diminué de 5%.
- La production de DMA est en hausse sur la période 2010-2020, si on se fie aux ratios annuels par habitant (+2%). Au sein des DMA, les OMR ont fortement baissé (-23% en ratio) mais il reste cependant à un niveau encore élevé (185 kg/hab/an). La collecte sélective a augmenté, (verre +22% et emballages +16%). Les quantités accueillies en déchèterie ont augmenté de 30% toujours sur cette période. La hausse des tonnages en déchèterie concerne notamment les végétaux (+17%), la ferraille (+33%) et le bois (+16%), qui sont parmi les principaux flux reçus en déchèterie. Cependant, entre 2019 et 2020, le ratio des flux en déchèterie s'est réduit de 9%.
- Les actions de prévention menées par GMVA ont probablement contribué à réduire les OMR. Pour autant, le taux de déchets fermentescibles (FFOM), notamment des biodéchets alimentaires, reste très important dans les OMR (34% soit environ 63 kg/hab/an). En 2021, une étude sur les biodéchets est en cours de réalisation. Celle-ci permettra de trouver des solutions pour favoriser le tri à la source des biodéchets sur le territoire de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

2.1.4 Performances de valorisation des déchets ménagers et assimilés

Le taux de valorisation totale des déchets collectés en déchèterie est de 80% (hors gravats) en 2020. Le taux de valorisation matière global, des déchets tous flux confondus, est quant à lui de 56% en 2020.

Le taux de valorisation s'explique par différents facteurs :

- o Mise en place de nouvelles filières dans les déchèteries de GMVA (mobilier, mais aussi sur des volumes plus anecdotiques batteries, lampes, plâtre, terre végétale...). En 2020, 8 déchèteries sur 12 avaient mis en place la filière Mobilier.
- o Le fort tonnage de végétaux, qui représente une évolution de 17% par rapport à 2010, contribue également à ce taux de valorisation.
- o L'unité de valorisation organique (UVO) du SYSEM a été mise en service en 2012 et valorise la part fermentescible des ordures ménagères collectées sur le territoire par le compostage et la méthanisation.
- o La majorité des OMR et les non valorisables (encombrants issus de la collecte séparée ou des dépôts en déchèteries) sont actuellement enfouis, et non valorisés en CSR.

Liste des exutoires des déchets collectés en 2020

Flux	Prestataire et valorisation	Traitement/Valorisation
Ferraille	GUYOT ENVIRONNEMENT	Valorisation matière
Cartons	SUEZ	Valorisation matière
Cartons pros	SYSEM	Valorisation matière
Gravats	CHARIER CM	Enfouissement ISDI Theix, Ecoterre
Béton	CHARIER CM	Réemploi

Terre végétale	CHARIER CM	Réemploi
Encombrants en porte à porte	Triés en déchèterie selon les flux (non-valorisable en benne tout venant, D3E, mobilier benne DEA)...	Enfouissement ou Valorisation matière
Plâtre	VEOLIA	Valorisation matière
Non valorisables	SECHE	Enfouissement ISDND à La Vraie-Croix
Bois	SECHE et ECOSYS	Valorisation matière ou énergétique
Végétaux	SYSEM Qui passe des marchés de broyage et compostage auprès des prestataires ci-après	Compostage sur plusieurs sites (Jégousse Monterblanc, SAUR St-Jean-de-Brévelay avec boues STEP, ARVOR Compost avec lisier porcs à Evellys) après broyage sur plateformes GMVA (Bonnervo à Theix-Noyal, Locmaria, ou St Avé) Broyage et compostage sur même site à Sarzeau (Bodérin), gestion par SUEZ
Textiles	Le Relais	Valorisation matière
DDS partie hors éco-organisme et partie Ecodds	ECODDS avec prestataire TRIADIS	Valorisation énergétique
D3E	ECO-SYSTEMES avec prestataire Véolia et Retrilog	Valorisation matière
Huiles de vidange	CHIMIREC	Valorisation matière, Valorisation énergétique
Piles	COREPILE	Valorisation matière, Valorisation énergétique
Pneus	ALIAPUR	Valorisation matière, Valorisation énergétique
Batteries	TRIADIS	Valorisation matière, Valorisation énergétique
Mobilier	ECOMOBILIER avec SUEZ en prestataire	Valorisation matière, Valorisation énergétique
Amiante	CHARIER	Enfouissement ISDI Theix, ecoterre
OMR	SYSEM qui passe un marché de gestion de l'UVO détenu par Véolia	Enfouissement, valorisation énergétique, valorisation matière
Emballages	SYSEM qui passe un marché de gestion du centre de tri détenu par Suez RV Ouest.	Valorisation matière (sauf refus) Corenzo, Smurfit, Cellulose de la Loire, UPM, Europac, Véolia, Keyes
Verre	Saint Gobain	Valorisation matière

Pour augmenter le taux de valorisation matière, plusieurs pistes sont à développer par GMVA :

- Diminution des encombrants par l'extension de la filière Mobilier (qui concerne 8 déchèteries sur 12 en 2020).
- Création de la filière réemploi. En effet, suite à l'arrêt du conventionnement avec Emmaüs fin 2019 sur 4 des déchèteries, en février 2020, ces 4 caissons se sont transformées en zone de gratuité. Depuis la crise sanitaire de la Covid, ces zones sont fermées dues à la complexité de vérifier les consignes sanitaires (gestes barrières, etc.). Une réunion sera prévue en septembre 2021 pour évaluer la faisabilité de réouverture de ces zones courant de l'automne 2021.
- Développement de filières existantes (Mobilier, plâtre, recyclage des gravats (sur deux déchèteries aujourd'hui) ...).
- Expérimentation d'une filière de valorisation des plastiques en déchèterie.

2.1.5 Evolution des tonnages de DMA enfouis issus du territoire

Les encombrants recueillis dans les déchèteries de GMVA sont enfouis en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux. Les gravats sont eux enfouis en Installation de Stockage des Déchets Inertes. Pour diminuer la part de déchets enfouis, il est envisageable de détourner des encombrants le maximum d'objets qui peuvent faire état d'un recyclage ou d'une valorisation. Cela passe par différents moyens : la prévention, la communication au tri, le soutien aux acteurs du réemploi sur le territoire (création de dispositifs de réemploi en déchèteries ou expérimentation de zones de gratuité), et enfin par la création de nouvelles filières de détournement. Depuis 2019, GMVA a mis en place une filière plâtre et une filière Terre végétale. La communauté d'agglomération a également déployé un dispositif de bonus-malus pour détourner les non-valorisables de l'enfouissement. 1 000 tonnes ont été ainsi détournées la même année.

ANALYSE

Avec l'enfouissement de 52% des OMR, des gravats et des encombrants (dits « non valorisables »), le taux d'enfouissement total des DMA sur le territoire de GMVA est, en 2019 de 36,2%. Ce chiffre est en forte baisse puisqu'il était de 57% en 2010.

En effet, les tonnages de gravats ont diminué alors que les tonnages d'encombrants ont fortement augmenté.

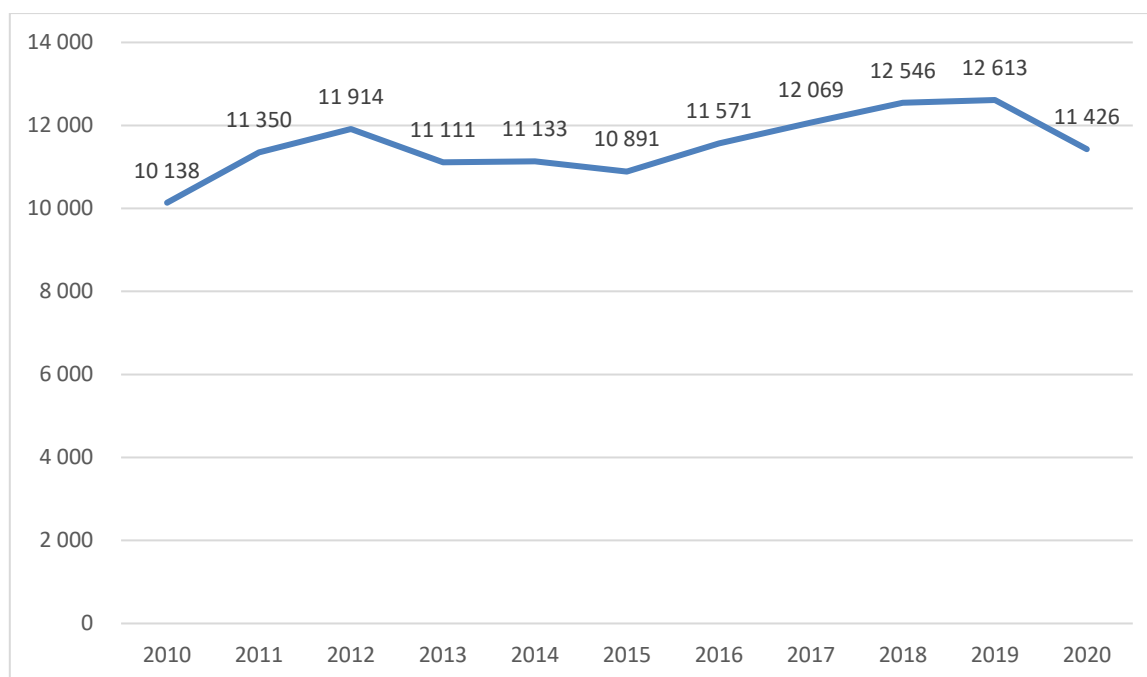
Les marges de progrès identifiées sont les suivantes :

- Prévenir la production d'OMR ;
- Détourner des objets réemployables, réparables ou valorisables de la benne des encombrants en créant la filière réemploi ;
- Valoriser les gravats captés en déchèterie ;
- Renforcer la valorisation matière et énergétique des « encombrants » ;
- Renforcer la valorisation matière et énergétique des OMR.

2.1.6 Etat des lieux des flux et des performances des déchets inertes du BTP

La quantité de gravats collectés dans les déchèteries de GMVA est passée de 10 138 à 11 426 tonnes annuelles entre 2010 et 2020. En 2019, GMVA a valorisé 8% des tonnages de gravats (terres végétales et bétons).

Évolution des flux de gravats accueillis dans les déchèteries de GMVA, de 2010 à 2019 (en tonnes, données GMVA)



Trois plateformes privées d'accueil de déchets inertes des professionnels ont été recensées sur le territoire :

- Sita Ouest, à Vannes ;
- Inerta, à Sarzeau. Ce site propose des prestations de criblage-concassage ;
- l'ISDI de CHARIE (ECOTERRE) de Theix-Noyal, (lieu dit Le Guernevé).

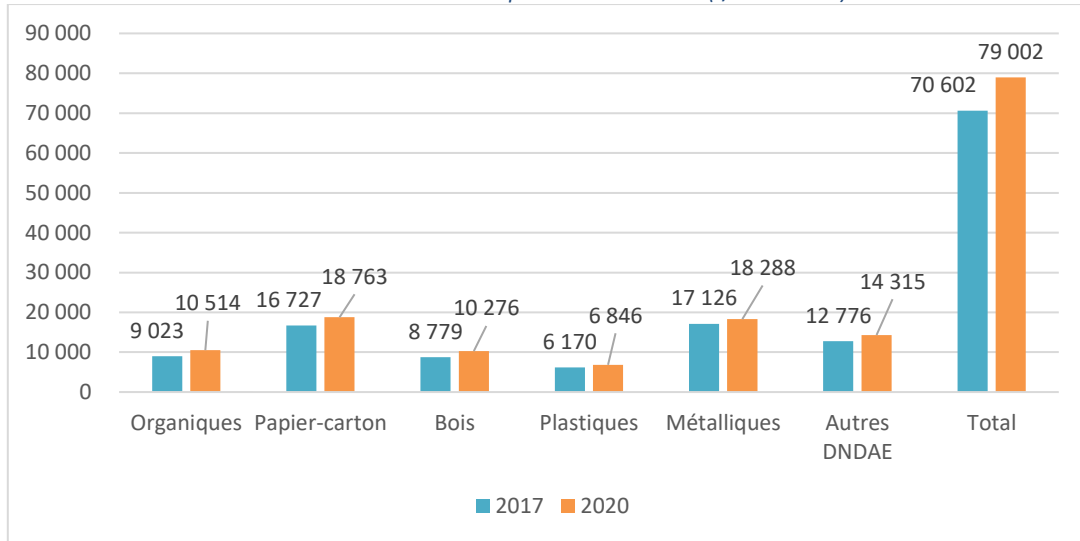
Une autre plateforme, proche du territoire de GMVA existe sur le territoire de Questembert Communauté, dans la commune de La Vraie-Croix. Elle est gérée par Séché.

Il n'existe pas de données publiques sur les tonnages accueillis par ces sites.

2.1.7 Etat des lieux des flux et des performances des déchets non dangereux d'activités économiques

Les quantités de Déchets Non Dangereux d'Activités Economiques (DNDAE) sont estimées grâce à l'outil EVALDNDAE développé par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Ces données sont construites à partir des ratios de production (tonnes/salariés/an) pour un secteur d'activité donné, appliqués au registre du commerce et des sociétés. Ces données doivent être considérées comme des estimations approximatives. Elles apportent un ordre de grandeur des quantités de déchets produits par les activités économiques.

Gisement de DNDAE sur le périmètre de GMVA (t/an en 2020)

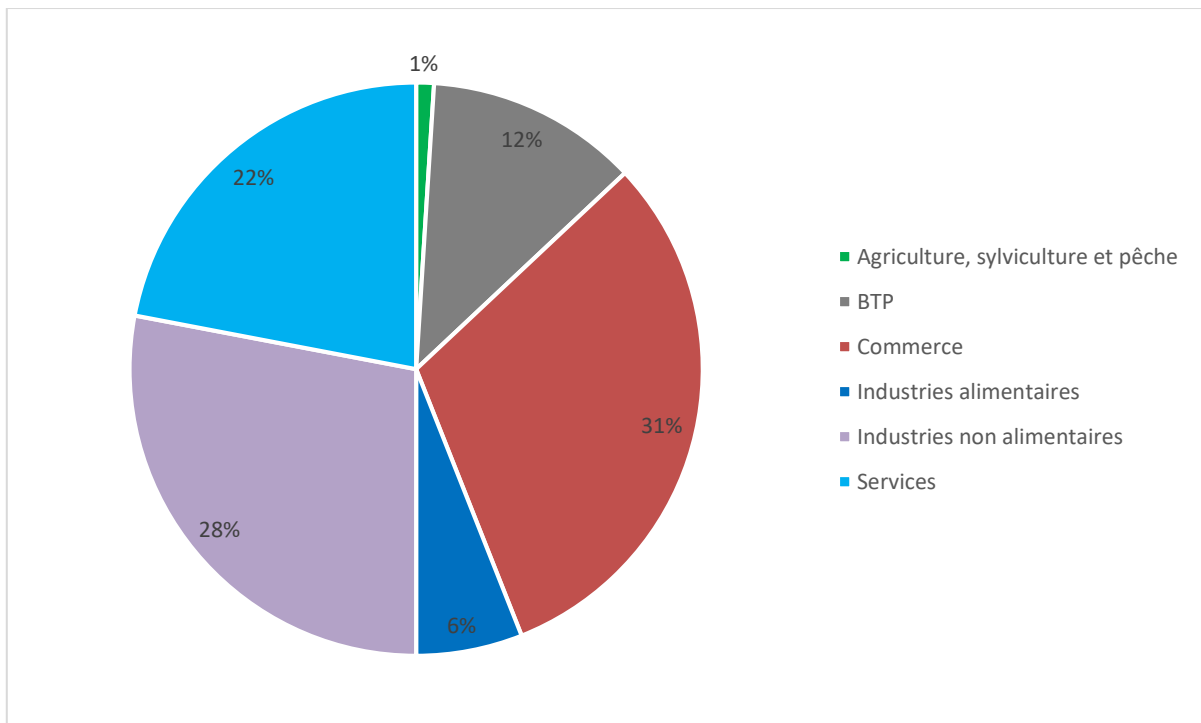


Selon la CCI, les tonnages de DNDAE ont augmenté de 12% entre 2017 et 2020 sur le territoire de la communauté d'agglomération. L'évolution des gisements est représentée dans le tableau ci-dessous.

Evolution entre 2017 et 2020

Organiques	+ 17%
Papier-carton	+ 12%
Bois	+ 17%
Plastiques	+ 11%
Métalliques	+ 7%
Autres DNDAE	+ 12%
Total	+ 12%

Production de DNDAE par secteur d'activités (en % du total produit) en 2020 _ Source CCI



Le rapport de cette étude met en avant la forte participation des secteurs de l'industrie non alimentaire (28%) et des commerces/hôtels/restaurants (31%) à la production totale des DNDAE sur le territoire. On peut noter qu'en 2020, 29 entreprises et établissements assimilés sont en redevance spéciale pour leur collecte sélective. 20 d'entre eux sont des entreprises d'hébergement touristique (campings ou villages vacances).

CONCLUSION : état des lieux des flux et des performances

Les **déchets organiques** sont le gisement à considérer en priorité sur le territoire :

- Les quantités sont très importantes, en raison de la croissance des végétaux accueillis en déchèterie (+17% par habitant entre 2010 et 2020). Ils constituent l'un des plus gros flux capté dans les déchèteries.
- Les déchets issus de la présence de l'industrie agro-alimentaire. Ces déchets sont pour leur majeure partie déjà valorisés, soit par compostage, soit par méthanisation.
- Le territoire a pris des initiatives pour prévenir la production de déchets organiques par les ménages (compostage de proximité, lutte contre le gaspillage alimentaire). Au vu du niveau élevé de la FFOM dans les OMR et de l'obligation réglementaire d'un service de tri à la source à mettre en place d'ici fin 2023, de nouvelles mesures visant la prévention et la valorisation des déchets organiques, actuellement contenus dans les OMR, sont à prendre en compte dans l'élaboration du PLPDMA.

D'autres gisements sont importants à prendre en compte :

- Les **gravats**, en augmentation constante (+4% en 2020) qui ne sont pas encore valorisés.
- Les **encombrants (ou « non valorisables »)**, sont stables depuis 2010, malgré la création de nouvelles filières en déchèteries (mobiliers et réemploi). Ils contiennent encore beaucoup de déchets qui seraient susceptibles d'être valorisés (sous forme matière ou sous forme énergétique), voire d'objets ou d'équipements susceptibles d'être réemployés, alors qu'ils sont actuellement enfouis.
- On note une très forte augmentation du **bois traité** (+ 16% depuis 2010) et des **D3E** (+133% depuis 2010). La valorisation (énergétique ou matière) de ces flux pourra être approfondie.

2.2 ENQUETE SUR LES COMPORTEMENTS

Afin de mieux cerner les attentes des usagers, une enquête sur les comportements des usagers a été publiée entre juillet et août 2021.

Sur cette période, 134 personnes ont répondu au formulaire comportant 18 questions.

2.2.1 Typologie du public

Parmi ces 134 réponses, 70% de femmes ont répondu à ce questionnaire. Concernant les catégories socio-professionnelles, 40% sont des employés, 28% des cadres et 8% des personnes sont issues de professions intermédiaires. Au sujet de l'habitat, plus de 80% des personnes habitent en maison avec jardin, et résident dans ces communes suivantes (liste non exhaustive) : Vannes (24%), Ploeren (12%), Grand-Champ (11%), Monterblanc (10%), Séné (9%) et Saint-Avé (7%). 89% des interrogés ont entre 25 et 65 ans.

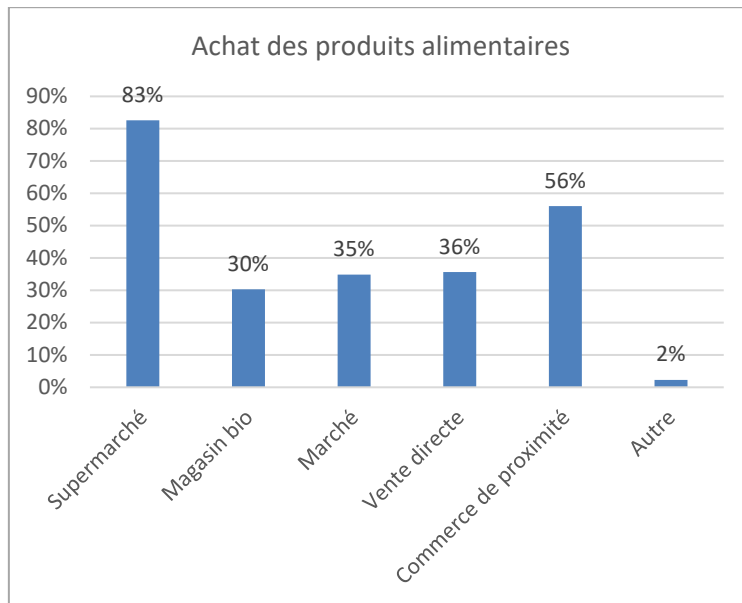
Enfin, plus de 65% se disent être engagés dans la réduction des déchets et plus de 30% se posent des questions au sujet de leur production de déchets.

2.2.2 Connaissance sur le fonctionnement du service

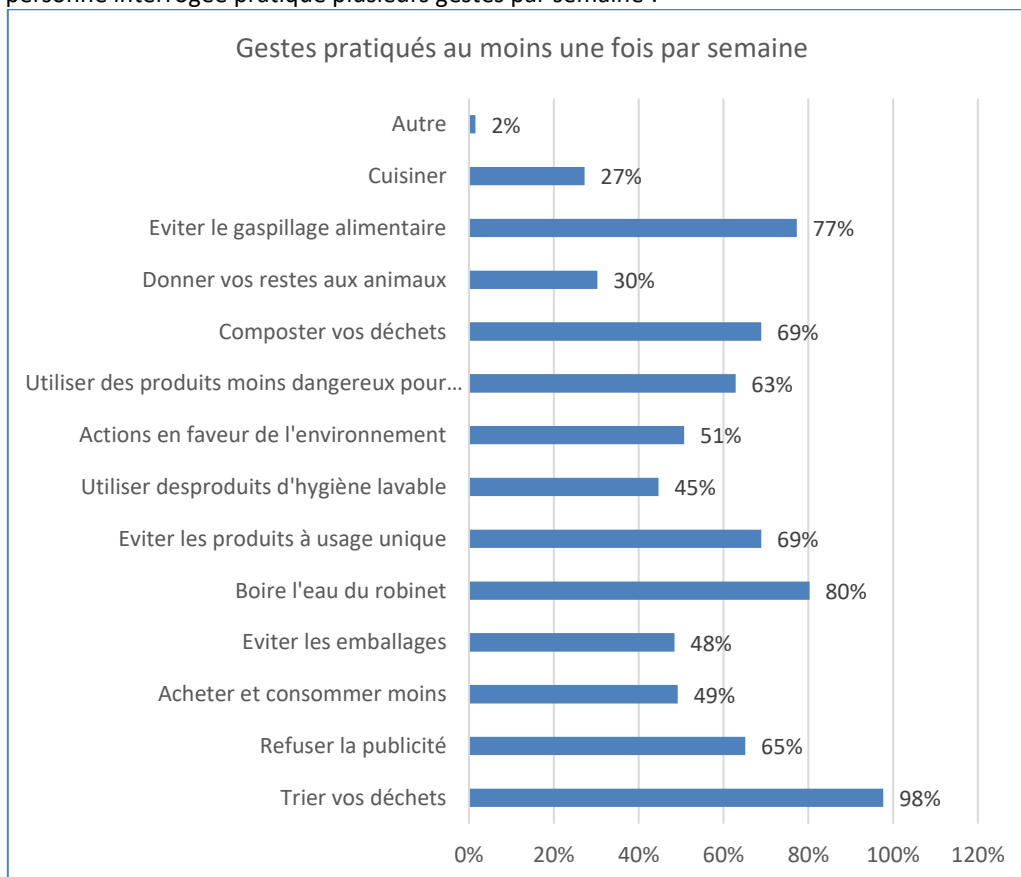
83% des personnes interrogées savent que GMVA a la compétence collecte des déchets et 73% sont au courant que la compétence traitement des déchets a été déléguée au System.

2.2.3 Habitudes de consommation

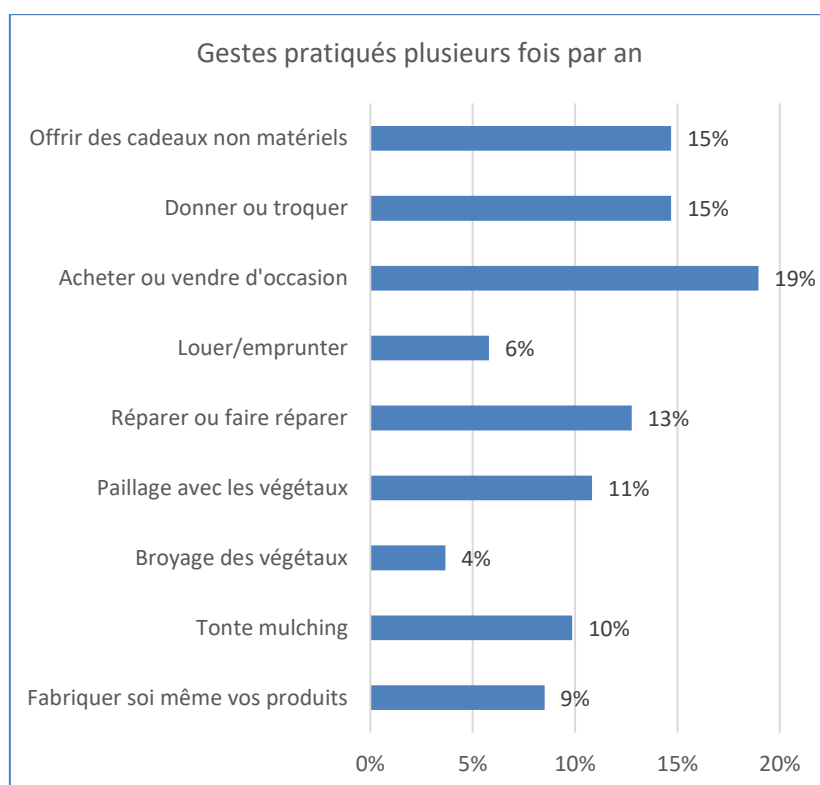
Au travers du graphique ci-dessous, on remarque un intérêt pour se diriger vers les réseaux de proximité aussi bien les commerces de bouche en centre-bourg ou en périphérie, les magasins de producteurs qui proposent souvent une gamme de produits bio et locaux, les marchés ou encore l'achat à la ferme.



Chaque personne interrogée pratique plusieurs gestes par semaine :

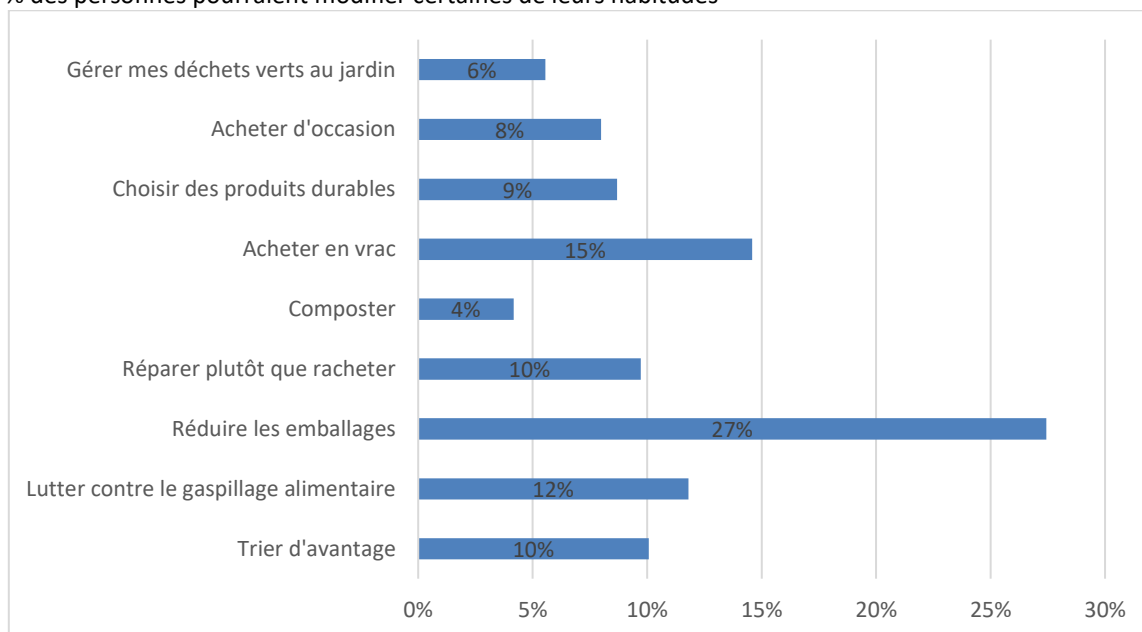


Ces personnes pratiquent ces gestes plusieurs fois par an :



2.2.4 Changement de pratiques

87% des personnes pourraient modifier certaines de leurs habitudes

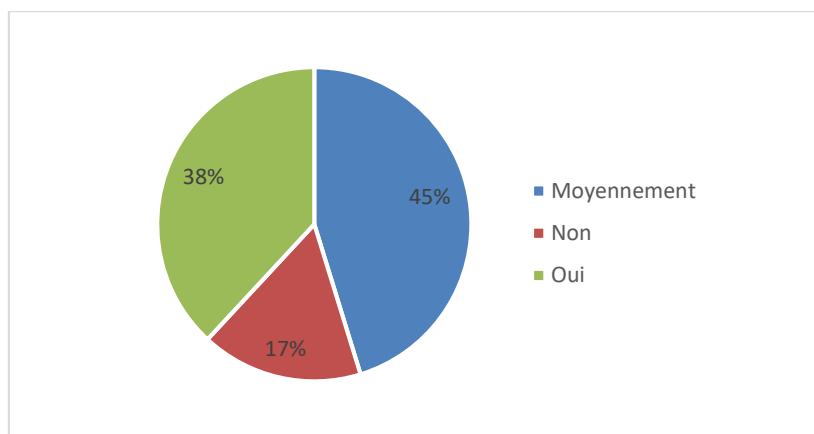


Les éléments principaux qui les amèneraient à changer de comportement sont :

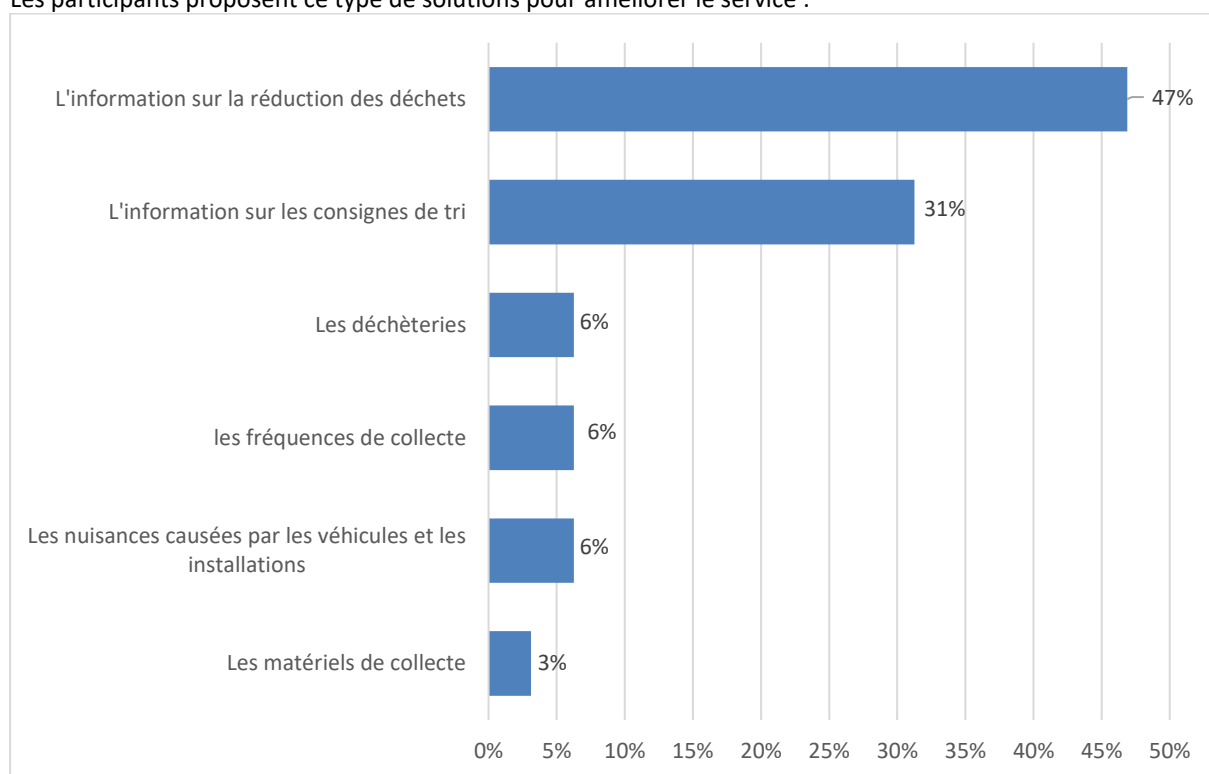
- La pollution et la protection de l'environnement (27%)
- Le fait de penser aux générations futures (21%)
- La santé (19%)
- Le fait de changer de facturation de des déchets (passage au volume : 12%)

2.2.5 Satisfaction sur le fonctionnement du service prévention et gestion des déchets

Aujourd'hui, 83% des personnes sont plutôt satisfaites du service.

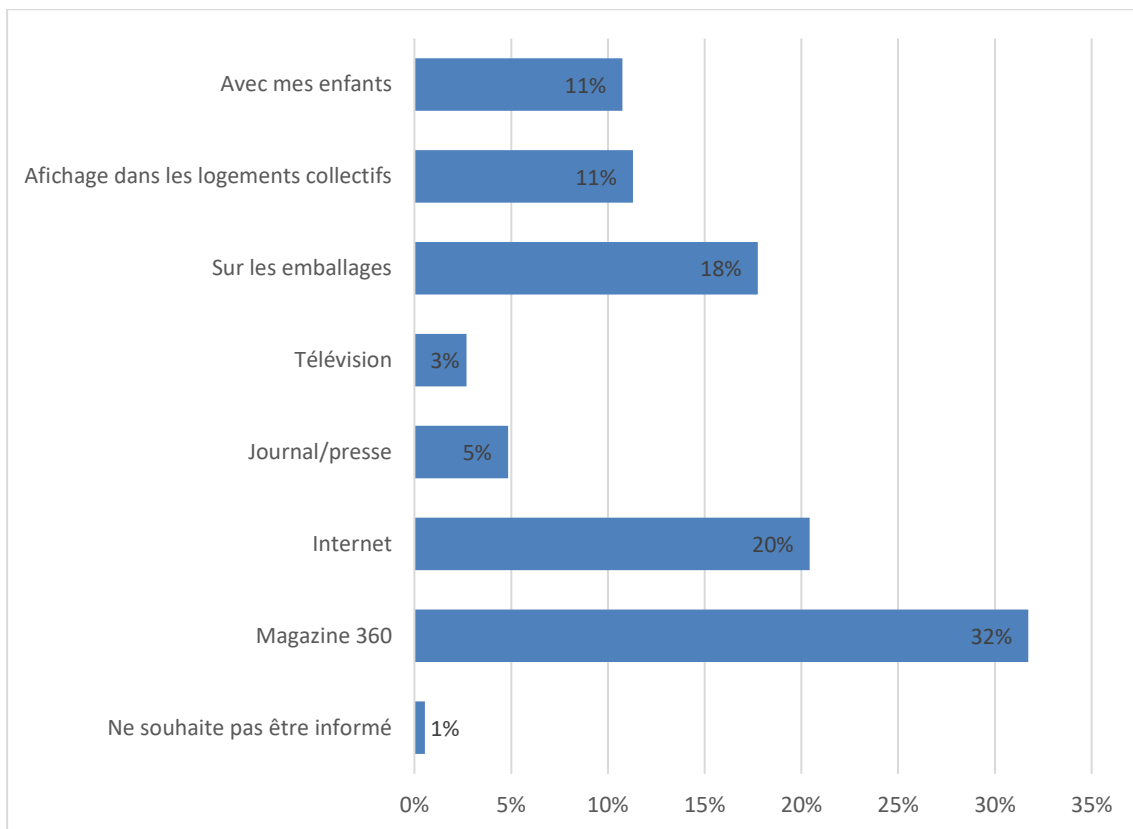


Les participants proposent ce type de solutions pour améliorer le service :



2.2.6 Information sur le service

72% des personnes pensent ne pas être assez informés sur le service et souhaiteraient être informés par ce type de canal d'information :



2.2.7 *Attentes du public*

Ce graphique ci-dessous représente un panel de propositions fait par les participants. Les chiffres indiqués sont le nombre de participants qui s'est positionné sur les actions.



2.2.8 Analyse de l'enquête

Cette enquête n'est pas représentative de l'ensemble des habitants du territoire de la communauté d'agglomération, 134 réponses contre 77 505 ménages fiscaux. Le taux de participation est donc très faible. Cela peut s'expliquer par le fait d'avoir publié cette enquête en période estivale. Avec les congés, il est certain que répondre à un questionnaire n'est pas une priorité pour la majorité des habitants.

L'enquête a pourtant été publiée sur le site Internet de l'agglomération, les réseaux sociaux et a été relayée aux partenaires membres de la CCES ainsi qu'aux 34 communes du territoire.

Malgré ce manque de représentativité, certaines données peuvent être analysées, notamment sur le ressenti du service et les propositions d'actions. Au travers du questionnaire, l'agglomération souhaite améliorer sa communication auprès du grand public afin de les sensibiliser davantage sur le tri à la source des déchets. Cela passe par des actions avec les habitants et un enrichissement des outils de communication.

Le programme d'actions du PLPDMA retiendra donc une partie des demandes des usagers, comme le développement de la communication sur le tri et la prévention des déchets, le passage en extensions de consignes de tri, ou la proposition d'une offre de réemploi.

2.3 ANALYSE DE LA DEMARCHE DE PREVENTION DES DECHETS

Cette grille ci-dessous, appelée AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces) répond à la problématique « Golfe du Morbihan-Vannes agglomération mène une démarche de prévention sur son territoire »

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une antériorité de GMVA sur l'économie circulaire avec le Défi Zéro Gaspillage rendant la collectivité légitime pour continuer de porter la dynamique territoriale. • Un dispositif d'incitation des gestionnaires à la valorisation et à la prévention des déchets est testé en déchèterie. • Depuis le programme Défi Zéro Gaspillage, le service Prévention et sensibilisation des déchets travaille en transversalité avec la direction de l'Economie, l'Emploi et la Formation et avec le service Urbanisme sur plusieurs sujets concrets (diffusion du guide jardin zéro déchet, clause d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans les PLU / intégration de l'économie circulaire dans l'AAP Innov' la ville) • Dans le cadre du programme Territoire Econome en Ressources (TER) en 2021, le service Prévention et sensibilisation des déchets collabore avec plusieurs Directions et/ou services sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Axe minérale : actions avec le service Commande publique, les Directions de l'Eau et des services techniques pour créer des clauses de réemploi et de recyclage sur de futurs chantiers de travaux. ○ Axe biomasse : en cours d'élaboration du futur Programme Alimentaire Territorial avec le service Contrats Territoriaux, le service Urbanisme (SCOT) et la Direction de l'Eau. • Une intention de transversalité au sein des services de GMVA en faveur de la transition écologique. • Les OMR en baisse sur la période 2010-2020 et un ratio (185 kg/hab DGF) équivalent ou inférieur à des collectivités bretonnes comparables. • Un taux de valorisation de 80% des déchets collectés en déchèterie (hors gravats) en 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> • La part élevée de la FFOM dans les OMR : 34% suite à la caractérisation des OMR en janvier 2021 (le ratio est identique que pour la caractérisation de janvier 2017). • L'absence de collecte des biodéchets dans les zones où le compostage n'est pas possible. En revanche, dans le cadre du programme TER, au 2^e semestre 2021, une étude est en cours pour évaluer plusieurs scénarii afin de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets pour les habitants et professionnels du territoire. • Les ratios de verre, d'emballage et de déchèteries augmentent régulièrement. • Le ratio de DMA a crû de +2% entre 2010 et 2020. Cependant, on remarque une baisse de 5% des DMA entre 2019 et 2020. • La redevance spéciale n'est pas largement répandue, la tarification incitative n'est pas projetée à court terme (a été étudiée par l'ex Loc'h Communauté). Peu de leviers financiers sont mobilisés pour aider aux changements de comportements. Toutefois la refonte de la tarification des déchets est prévue dans le cadre de l'élaboration de la stratégie déchets 2021-2026. • La régulation de l'accès en déchèterie est l'objet d'une discussion, le positionnement de la collectivité n'est pas encore stabilisé sur ce sujet. • Depuis la crise sanitaire, les zones de gratuité en déchèterie sont fermées. Leur réouverture est en prévue d'ici fin 2021.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur associatif très développé et proactif sur l'économie circulaire. • La Commission Consultative de l'Elaboration et le suivi du PLPDMA intègre une pluralité d'acteurs, structures avec qui l'agglomération était en lien depuis le DZG mais aussi des nouveaux partenaires. • L'UVO va subir de lourds travaux à partir de 2021, lui permettant d'accueillir et de valoriser jusqu'à 3 000 tonnes de biodéchets captés séparément du flux OMR. • Les réseaux économiques sont multiples : des liens nombreux existent déjà entre les acteurs économiques du territoire (lien entre la Direction de l'Economie et les clubs d'entreprises). 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois éléments vont concourir à la hausse du coût des DMA : la hausse progressive de la TGAP, l'érosion rapide des capacités de stockage en Bretagne, et la rénovation des outils de traitement du SYSEM. • De nombreux résidents secondaires à fort pouvoir d'achats : peu impliqués sur le territoire car présents d'avril à septembre et prompts aux gaspillages (rénovations, extensions, renouvellement du mobilier). • Le taux de valorisation des DMA dépend beaucoup des résultats de l'UVO. • Avec l'UVO, la conduite à tenir sur les biodéchets doit être précisée.

<ul style="list-style-type: none"> • L'expérimentation sur les synergies inter-entreprises au sein de 2 zones d'activités du territoire a permis de positionner l'acteur Ty Waste, qui a animé quelques ateliers avec la chargée de mission Economie circulaire de GMVA. • Plusieurs entreprises ont engagé des démarches relevant de l'économie de la fonctionnalité ou de l'éco-conception. • Le territoire dispose d'une image touristique de qualité. Il s'agit de mettre en cohérence accueil et politique touristique avec cette image d'attractivité. • Les démarches Ecolabel et restaurants écoresponsables (un restaurant de Vannes engagé), soutenues par l'ADEME (l'objectif de l'ADEME est d'avoir 1 poste de chargé de mission développement durable par Destination). • Les nouvelles habitudes de télétravail suite au confinement peuvent servir de support à une réflexion plus globale sur l'utilisation des surfaces de bureau très nombreuses sur le territoire de GMVA (mutualisations...). 	<ul style="list-style-type: none"> • La crise économique post COVID-19 va affecter l'ensemble de l'économie et très particulièrement les commerces, restaurants et le secteur du tourisme et de l'évènementiel, très présents sur GMVA et sur lequel il y a beaucoup de travail à mener en matière d'économie circulaire. • L'appel à projet pour l'exploitation de 2 recycleries a été déclaré sans suite en décembre 2020. Néanmoins, des discussions sont en cours avec des porteurs de projet pour développer des recycleries à GMVA.
---	---

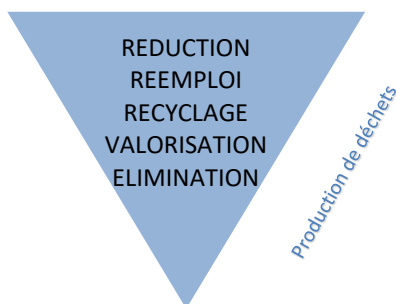
3 OBJECTIFS

3.1 OBJECTIFS DU PLAN

3.1.1 Cadre réglementaire

Les actions de prévention et de gestion des déchets s'inscrivent dans un cadre législatif national et régional. Un principe fondamental consiste à hiérarchiser les modes de traitement en privilégiant :

- 1- La préparation en vue de la réutilisation
- 2- Le réemploi et la réutilisation
- 3- Le recyclage
- 4- Toute autre valorisation, notamment énergétique
- 5- L'élimination (enfouissement ou incinération sans valorisation énergétique)



Le programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir. Ce programme permet de donner une traduction concrète à plusieurs mesures de la feuille de route de la Conférence environnementale de 2013. Il fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique :

- Réduction de 7% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui le fixe à 10 %.
- Au minimum une stabilisation de la production de déchets d'activités économiques, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, entre 2010 et 2020.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». La politique française de prévention des déchets s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources, restant porteur de croissance économique. Cette loi a prescrit à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : un document de planification territoriale de 6 ans, dont la finalité est à la fois stratégique et opérationnelle. Il doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables. (EnR).

Le PCAET 2020-2025 a été approuvé au Conseil communautaire le 13 février 2020.

La loi NOTRE d'août 2015 a confié aux Régions la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets, avec la mission de bâtir un **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**, adopté en mars 2020. Ce plan a notamment vocation à répondre, à l'échelle du territoire régional, aux exigences réglementaires européennes et nationales sur la prévention et la gestion des déchets. Il est un des éléments constitutifs du SRADDET, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires dont le contenu est également précisé par la loi NOTRE.

Le PRPGD vise à produire moins de déchets (déchets dangereux, non dangereux non inertes, ou non dangereux inertes), à mieux trier et à valoriser les déchets produits, dans l'objectif d'atteindre le « zéro enfouissement » d'ici 2030 et le « zéro déchet » d'ici 2040, conformément au 24^{ème} objectif de la BreizhCOP adopté par la Région Bretagne en décembre 2018.

- Réduction des DMA (hors végétaux) de 12% en 2020, puis de 25% en 2030, par rapport à 2016.
- Stabilisation des végétaux en 2020, puis réduction de 20% en 2030, par rapport à 2016.
- Mise à disposition de moyens de tri à la source des biodéchets pour tous (collecte séparée et/ou compostage individuel ou collectif) en 2023.
- Réduction de la fraction fermentescible dans les ordures ménagères résiduelles à 20% en 2025 et à 15% en 2030.
- Valorisation sous forme de matière, notamment organique, de 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et de 65% en 2025.
- Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation de 30% en 2020 et de 50% en 2025, par rapport à 2010.

LES OBJECTIFS DU PRPGD BRETON



Source : www.bretagne.bzh

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) n° 2020-105 du 10 février 2020, permet de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage, accentuer la transformation vers une économie circulaire, en mettant l'accent sur la réduction des déchets à la source.

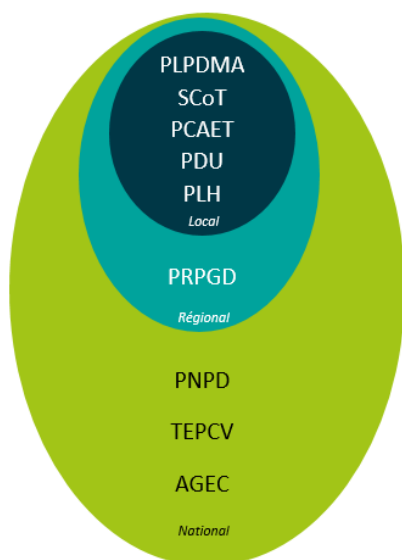
Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire.

- Agir contre l'obsolescence programmée.
- Mieux produire.

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir, ces mesures phares prévoyant de tendre vers l'objectif de 100 % des plastiques à usage unique recyclé d'ici le 1er janvier 2025.

- - 15% des DMA de 2010 à 2030
- - 5% des déchets d'activités économiques de 2010 à 2030
- La fin du plastique à usage unique pour 2040



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, 2022-2027
Schéma de Cohérence Territoriale, février 2020
Plan Climat Air Energie Territorial, février 2020
Plan de Déplacements Urbains, 2020-2029
Programme Local de l'Habitat, 2019-2024

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, mars 2020

Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020

Loi Transition Energétique Pour la Croissance Verte, août 2015

Loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire, février 2020

3.1.2 Objectifs à l'échelle locale

Pour être cohérent avec la réglementation actuelle, tendre vers une réduction des déchets produits et plus particulièrement des déchets non valorisables, le service prévention et gestion des déchets travaille en continu sur des évolutions des filières de collecte et de traitement.

La mise à disposition de composteurs pour permettre une valorisation sur place des biodéchets est accentuée. Des distributions de composteurs individuels sont organisées régulièrement, et de nouveaux sites de compostage collectif sont installés chaque année.

En déchèteries, de nouvelles filières sont proposées comme les filières mobilier, plâtre ou plastiques rigides. Des zones de réemploi vont être proposées sur site afin de permettre de donner une deuxième vie aux objets encore en bon état.

La communication et la sensibilisation auprès du grand public, des professionnels et des scolaires continue de se développer. Différentes campagnes de communications sont proposées avec l'utilisation de supports d'affichage en ville, relais sur les réseaux sociaux, publication d'articles sur des supports de communications locaux. L'exposition du Bus environnement est remise à jour et une animatrice réalise des temps de sensibilisation auprès des écoles primaires du territoire. Les ambassadeurs de tri se déplacent pour aller à la rencontre des professionnels afin de les conseiller sur la gestion de leurs déchets.

Depuis la fusion, le matériel de collecte utilisé est en cours d'harmonisation sur le territoire. En effet, des communes sur le secteur de la presqu'île de Rhuys sont encore dotées de bacs collectifs, ceux-ci sont en cours de remplacement soit par des bacs individuels, soit par des points d'apports volontaires enterrés suivant les secteurs. Une étude sur la collecte des biodéchets est en cours. Les extensions des consignes de tri seront effectives à partir de janvier 2023. Des collectes de cartons et de déchets non valorisables sont en cours de

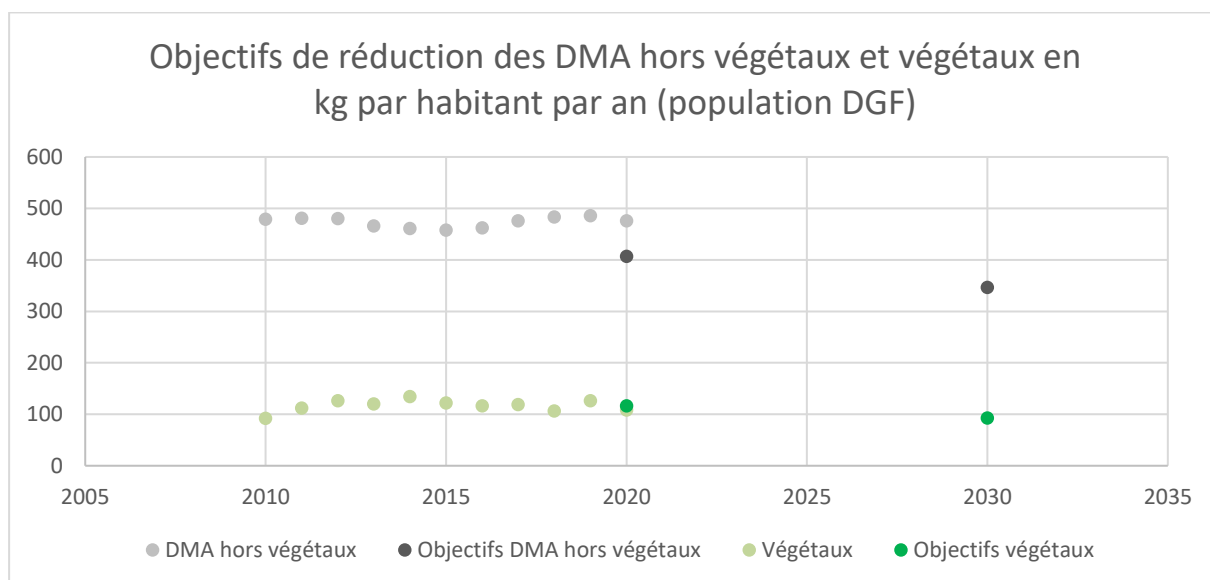
déploiement dans les zones d'activités. Les circuits de collecte sont donc amenés à évoluer dans les années qui viennent pour s'adapter à ces nouveaux dispositifs de tri à la source.

Après réorganisation des collectes, GMVA s'engage à réfléchir sur une éventuelle évolution de la fiscalité propre à la collecte et au traitement des déchets.

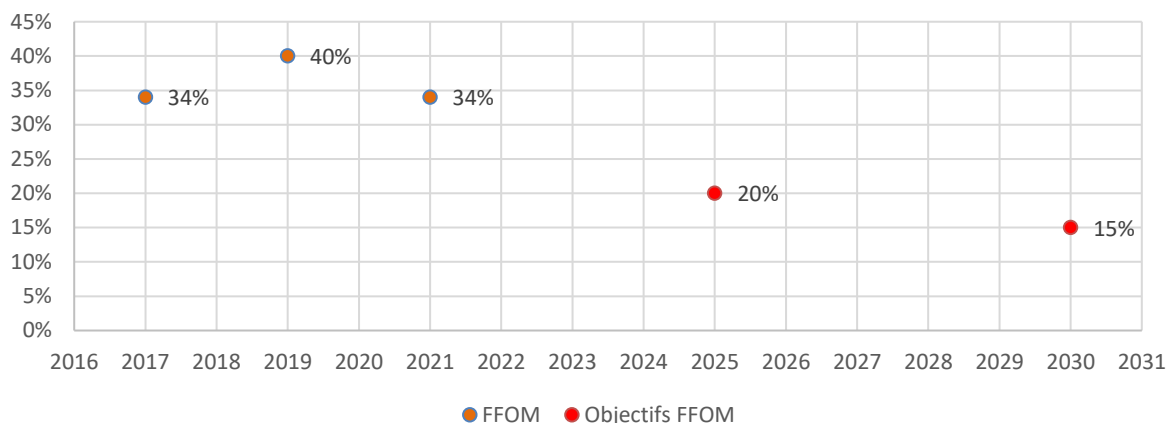
Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets fixe des objectifs réglementaires de réduction des DMA :

- Réduction des DMA (hors végétaux) de 12% en 2020, puis de 25% en 2030, par rapport à 2016. Pour respecter cet objectif en 2020 la communauté d'agglomération aurait dû atteindre 407 kg par habitant mais 476 kg ont encore été collectés. L'objectif est porté à 347 kg par habitant en 2030.
- Stabilisation des végétaux en 2020, puis réduction de 20% en 2030, par rapport à 2016. L'objectif de 116 kg par habitant en 2020 est atteint ce sont 108 kg qui ont été collectés (mais les déchèteries ont fermé plusieurs semaines durant la crise sanitaire). L'objectif est porté à 93 kg par habitant en 2030.
- Réduction de la fraction fermentescible dans les ordures ménagères résiduelles à 20% en 2025 et à 15% en 2030. En 2021, les ordures ménagères du territoire comportent 34% de matières fermentescibles.

Objectifs de réduction des DMA suivant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets



Objectifs de réduction de la Fraction Fermentescible dans les Ordures Ménagères



La loi AGEC présente un objectif de réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010, soit 544 kg par habitant et par an.

Objectifs de réduction des DMA suivant la Loi AGEC

RÉDUIRE SES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) - ÉTAT & SIMULATION DE SCÉNARIOS

État des lieux

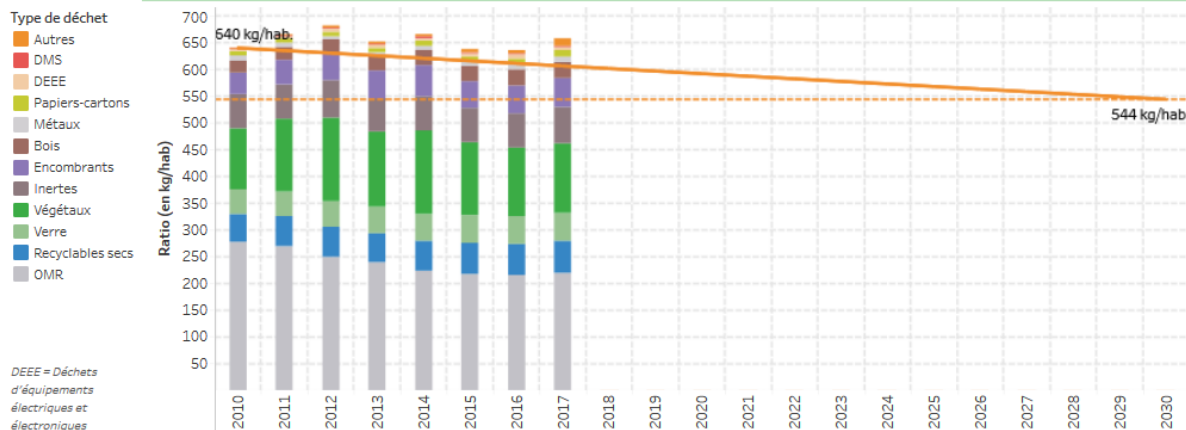
Simulation de scénarios

Positionnement des territoires

Méthodologie

Objectif : Objectif -15% "Agec" | Type de territoire : EPCI à fiscalité propre... | Territoire : CA Golfe du Morbihan - ... | Déchets : (Tout) | Population : Population Insee municipale | Modalité de calcul des écarts : Écart à l'objectif

Évolution 2010-2017 du ratio collecté de DMA en fonction du territoire sélectionné : ici CA Golfe du Morbihan - Vannes (EPCI à fiscalité propre 2017) et positionnement par rapport à l'objectif sélectionné : ici Objectif -15% "Agec"



Écart à l'objectif

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisé (kg/hab)	640	667	682	651	666	639	637	657														
Écart avec l'objectif (kg/hab)	+96	+123	+138	+107	+122	+94	+93	+113														
Écart avec l'objectif (%)	+18%	+23%	+25%	+20%	+22%	+17%	+17%	+21%														



Réalisation et traitement des données : Observatoire de l'environnement en Bretagne. Dernière mise à jour : 13/05/2020 08:52:24
Sources : OEB - pôle déchets, données 2017. L'OEB décline toute responsabilité quant à la réutilisation des données proposées sur ce document.

3.2 GOUVERNANCE ET ELABORATION

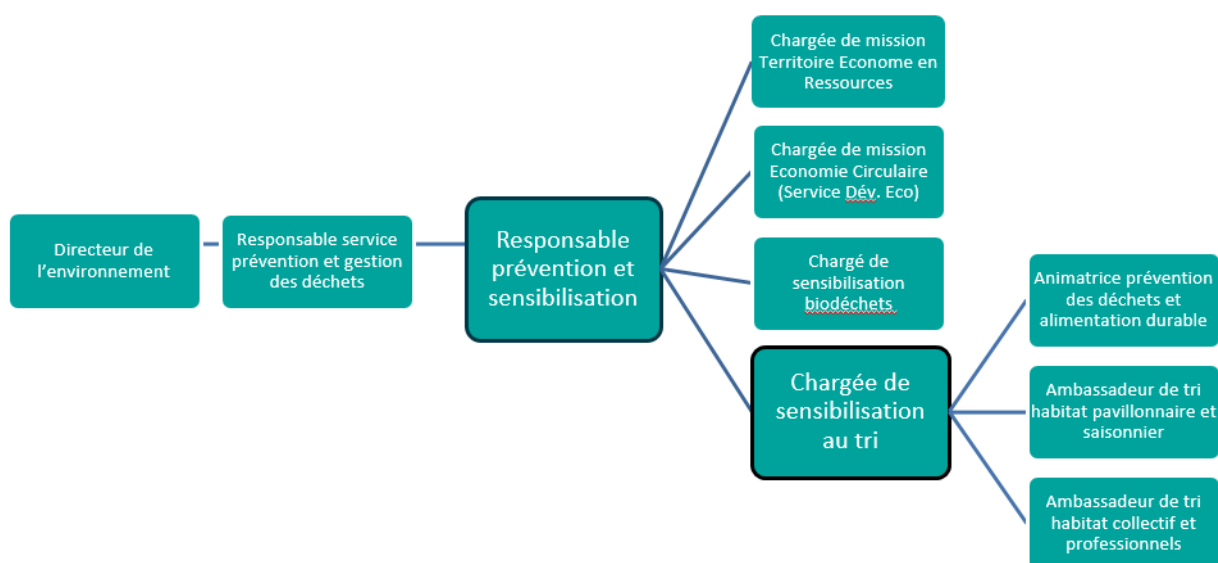
3.2.1 Constitution de l'équipe projet

L' élu référent pour l'élaboration du programme est **M. SEBILLE Christian**, vice-président en charge de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets, Maire de THEIX-NOYALO.

L'équipe projet est ensuite constituée de 2 membres du service prévention et gestion des déchets :

- Le responsable du service prévention et sensibilisation
- La chargée de sensibilisation au tri

Organisation du service prévention et sensibilisation :



3.2.2 Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est présidée par l' élu référent, M. SEBILLE ; son secrétariat par le service prévention et gestion des déchets.

La proposition de création de la CCES est approuvée par délibération en date du 22 avril 2021. Des acteurs diversifiés et représentatifs du territoire sont invités à y participer, soit 23 structures au total réparties comme suit :

- 11 acteurs institutionnels
- 8 associations
- 2 réseaux d'entreprises
- 1 bailleur social
- 1 réseau d'entreprises d'enseignement

Certaines structures invitées ne souhaitent pas participer à ce programme. L'agglomération choisit donc de proposer à plusieurs communes volontaires de rejoindre la CCES.

La CCES est ensuite composée de :

- 16 acteurs institutionnels
- 7 associations
- 2 réseaux d'entreprises
- 1 bailleur social
- 2 établissements d'enseignement

3.2.3 Les grandes étapes

Durant cette première année d'élaboration, 4 groupes de travail (GT) sont organisés avec la CCES.

Une première rencontre, le GT 1, organisé le jeudi 27 mai 2021 permet à l'équipe projet de présenter l'enjeu et le déroulement de l'élaboration du PLPDMA. Les membres de la CCES peuvent se rencontrer une première fois, faire part de leurs attentes et échanger lors d'un atelier afin de soumettre de premières propositions d'actions. Le GT 2 organisé le jeudi 8 juillet 2021 permet à l'équipe projet de revenir sur les suggestions de la CCES (émises lors du GT1 et à la suite de celui-ci), en précisant si celles-ci correspondent ou non aux objectifs du programme et aux compétences de la collectivité. Les membres de la CCES réalisent ensuite un premier classement par ordre de priorité de ces actions.

Une enquête sur les comportements des usagers en terme d'habitudes de consommation est diffusée en juillet et août 2021, afin de mieux cibler les actions par rapport aux besoins et attentes des habitants (voir résultats p. 44, titre 2.2).

Le GT 3, organisé le jeudi 23 septembre, permet à l'équipe projet de présenter les résultats de l'enquête sur les comportements et le programme d'action à la CCES pour avis.

Le projet de PLPDMA fait l'objet d'une consultation publique du 25 octobre au 15 novembre 2021. Sur cette période, 26 commentaires ont été émis. La synthèse de cette consultation est disponible en annexe 4.

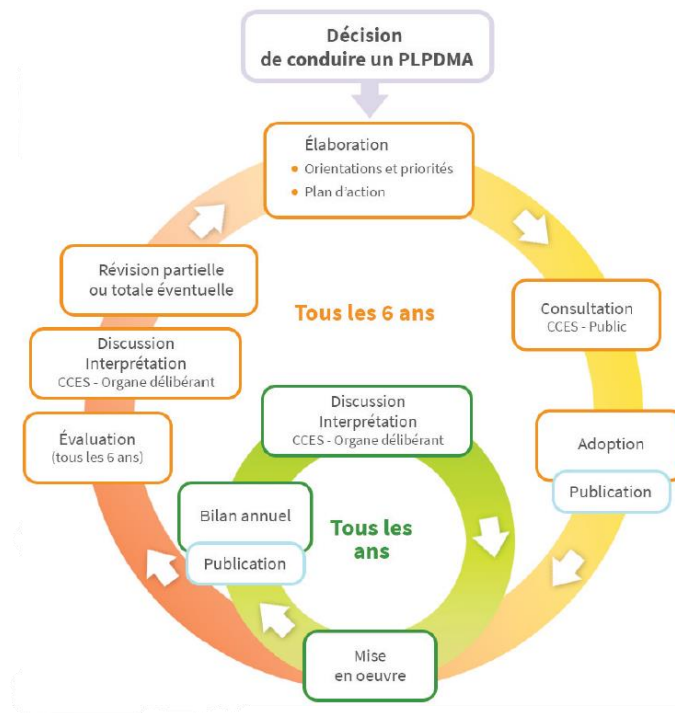
La dernière rencontre avec la CCES, organisée le jeudi 25 novembre permet à l'équipe projet de présenter les remarques remontées par les habitants, ainsi que les fiches actions.

Le PLPDMA est présenté mi-décembre pour validation, puis transmis en préfecture et à l'ADEME avant d'être publié officiellement.

	Avr	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Rédaction du dossier									
GT 1: cibler les attentes									
Enquête de comportements									
GT 2: élaboration du programme d'actions									
GT 3: Finalisation du programme d'actions									
Construction des fiches actions									
Consultation publique									
Synthèse et avis de la CCES									
Validation en instances									

Le PLPDMA a ensuite une durée de 6 ans, de janvier 2022 à décembre 2027, avec une évaluation annuelle par les membres de la CCES puis par l'organe délibérant. Cette évaluation permet de vérifier l'atteinte des objectifs et d'ajuster le plan d'actions pour l'année suivante. Le bilan sera accessible au public et permet de communiquer sur les actions en cours et à venir. A la fin de cette période de 6 ans, l'ensemble de ce programme devra être évalué pour une éventuelle révision.

Le programme d'action Territoire Economie en Ressources étant planifié sur 2021-2023, et certaines actions en lien avec le PLPDMA, les instances sur le bilan annuel de ces deux programmes pourront être communes.



3.3 PROGRAMME D' ACTIONS

3.3.1 Actions et planning de mise en oeuvre

Le programme d'actions est composé de 15 actions, elles-mêmes composées de 2 à 5 actions opérationnelles, réparties sur 10 axes thématiques.

De nombreuses actions opérationnelles seront mises en oeuvre sur toute la durée du programme. Certaines correspondent à des évènements plus ponctuels.

			2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe n°1: Lutter contre le gaspillage alimentaire + alimentation + produits locaux								
1	Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Développer les animations auprès des scolaires						
		Communiquer sur les applications mobiles existantes						
		Organiser des ateliers grand-public durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets						
		Organiser un Défi entreprises à alimentation positive						
		Budget :					82 260 €	
Axe n°2: Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets								
2	Développer le compostage individuel	Renforcer les dotations de maisons individuelles						
		Réaliser des enquêtes sur l'utilisation des composteurs						
		Sensibiliser les scolaires						
		Budget :					414 480 €	
3	Développer le compostage collectif de proximité	Former des référents et animer un réseau						
		Développer les installations de composteurs en pied d'immeuble et de composteurs sur espace public						
		Inciter à l'installation de composteurs collectifs dans les documents d'urbanisme						
		Budget :					207 000 €	

4	limiter les apports de végétaux en déchèterie	Développer l'offre de broyage de végétaux								
		Promouvoir les alternatives aux apports de végétaux en déchèterie								
		Conseiller les usagers sur le choix de végétaux								
		Limiter les accès des particuliers et contrôler l'accès des professionnels								
		Expérimenter l'interdiction du dépôt de tonte de pelouse								
Budget :									228 220 €	
Axe n°3: Augmenter la durée de vie des produits										
5	Promouvoir le réemploi des objets et leur réparabilité	Organiser une journée du réemploi								
		Développer les partenariats avec les acteurs du réemploi								
		Développer des zones de réemploi en déchèterie								
		Etudier l'aménagement des nouvelles déchèteries								
		Budget :								194 870 €
6	Accompagner les hébergeurs touristiques dans la promotion du réemploi	Développer l'utilisation de boîtes à dons dans les campings								
		Mettre à disposition des hébergeurs des vélos pour les trajets-courts								
		Former le personnel								
		Diffuser des supports de communication dédiés								
		Budget :								108 000 €
Axe n°4: Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable										
7	Promouvoir les alternatives aux produits jetables sur les événements	Soutenir la location de gobelets réutilisables pour les événements publics et privés								
		Soutenir la location de vaisselle durable sur les événements publics								
		Proposer un outil de communication pour inviter le public à venir avec sa vaisselle								
		Conseiller les organisateurs sur la réduction des emballages								
		Budget :								70 584 €
8	Favoriser la création d'une filière de réemploi des emballages en verre	Accompagner un projet de consigne du verre d'emballage								
		Budget :								8 000 €
Axe n°5: Réduire les déchets des entreprises										
9	Améliorer les performances de tri et de valorisation	Poursuivre le développement des collectes de déchets industriels banals et de cartons dans les zones d'activités								
		Accompagner les opérations du tri du papier dans les écoles								
		Expérimenter une action pour réduire l'impact des boîtes à pizza								
		Budget :								9 800 €
Axe n°6: Réduire les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP)										
10	Favoriser le tri à la source des déchets du (BTP)	Améliorer le réemploi et le recyclage des déchets du BTP sur les chantiers de l'agglomération								
		Accompagner les communes de l'agglomération, les maîtres d'ouvrages privés et maîtrises d'œuvre sur le réemploi et le recyclage de leurs déchets du BTP								

		Budget :	2 300 €
Axe N°7: Réduire les déchets marins			
11	Accompagner les communes pour une meilleure gestion des déchets sur les espaces naturels	Réunir les communes pour échanger sur les retours d'expériences	
		Proposer un kit de communication sur la suppression des corbeilles et les dépôts sauvages	
		Soutenir une expérimentation d'une filière de valorisation des déchets coquillés	
		Budget :	9 000 €
Axe n°8: Être éco-exemplaire			
12	Développer l'exemplarité au sein des services de GMVA	Utiliser des gobelets et des tasses réutilisables	
		Mettre en place des boîtes à dons	
		Améliorer le tri dans les bureaux et le compostage	
		Organiser des opérations de nettoyage de ses équipements	
		Communiquer ces opérations auprès des communes	
		Budget :	0 €
Axe n°9: Sensibiliser			
13	Mobiliser et sensibiliser les habitants au zéro-déchet	Poursuivre et développer les actions auprès des scolaires et du grand public	
		Participer à des salons/événements (type salon de l'habitat, du tourisme...)	
		Développer les échanges au sein de réseaux d'entreprises	
		Communiquer sur le passage en extensions des consignes de tri	
		Budget :	63 406 €
14	Soutenir le déploiement du dispositif Stop-Pub	Poursuivre la mise à disposition du stop-pub dans les mairies (avec le Sysem)	
		Mettre à disposition le stop-pub dans les sites fréquentés par le grand public (commerces, administrations)	
		Budget :	0 €
Axe n°10: Utiliser les instruments économiques			
15	Inciter financièrement à l'évitement, la réduction et la valorisation des déchets	Développer l'application de la redevance spéciale	
		Accentuer les contrôles en déchèterie (limites de volumes, facturation)	
		Accentuer les contrôles de suivis et qualités des collectes	
		Facturer les collectes spécifiques (déchets industriels banalisés, marchés ambulants...)	
		Réflexion sur le mode de financement	
		Budget :	2 000 €

Le budget prévisionnel est établi pour toute la durée du PLPDMA. Pour les 15 actions, il représente sur les 6 ans un budget total de plus de **1 308 720 € TTC**.

Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire + alimentation + produits locaux

Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

1

Réfèrent interne : Animatrice prévention des déchets et alimentation durable

Programmes en lien	Territoire Econome en Ressources (TER) action 15: Moins de gaspillage dans la restauration collective TER action 18: Accompagner les artisans dans la lutte contre le gaspillage alimentaire TER action 15 : Moins de gaspillage et plus de tri dans la restauration collective	Proposition émise par :	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) / GMVA
Situation	<p>Depuis 2003, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération réalise des animations pour les scolaires. Le principe : les écoles s'inscrivent pour pouvoir sensibiliser leurs classes du CE2 au CM2. Des animations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire sont proposées par le prestataire Clim'actions auprès des classes de CE2, CM1 et CM2 du territoire.</p> <p>La lutte contre le gaspillage alimentaire passe aussi par de la diffusion d'informations et d'outils auprès du grand public. L'objectif pendant le PLPDMA sera de communiquer sur les applications mobiles existantes pour amener le public à moins gaspiller.</p> <p>La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) se déroule depuis 12 ans avec le Syssem. Une quarantaine d'ateliers sont proposés pendant cette semaine de novembre, chaque année.</p> <p>Le défi foyers à alimentation positive s'est créé en 2019 sur le territoire. Pendant un an, 56 foyers se sont engagés à augmenter leur part de produits bio et locaux sans dépenser plus. 4 équipes se sont formées en étant accompagnées par des structures relais (Les Cuisiniers Solidaires, La crèche inter-entreprises Les P'tits Club, l'entreprise Diana Pet Food et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération). Ces foyers ont bénéficié d'ateliers pour changer de pratiques alimentaires (visite de ferme bio, atelier cuisine, cours sur la diététique, etc.). Pari gagné puisqu'en 1 an : les foyers ont réussi à réduire de 31 centimes leur budget alimentaire tout en augmentant leurs achats bio et locaux. En 2022, l'objectif sera de lancer ce défi à destination des entreprises.</p>		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire - Proposer des outils permettant de limiter le gaspillage - Encourager à mieux consommer : plus de produits bio et locaux 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Clim'actions - Syssem 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles primaires du territoire - Grand public - Familles 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Développer les animations auprès des scolaires	25 animations, 550 élèves sensibilisés	25 animations, 550 élèves sensibilisés	25 animations, 550 élèves sensibilisés	25 animations, 550 élèves sensibilisés	25 animations, 550 élèves sensibilisés	25 animations, 550 élèves sensibilisés	62 880 €
Communiquer sur les applications mobiles existantes	4 publications, 200 personnes sensibilisées	4 publications, 200 personnes sensibilisées	4 publications, 200 personnes sensibilisées	4 publications, 200 personnes sensibilisées	4 publications, 200 personnes sensibilisées	4 publications, 200 personnes sensibilisées	0 €
Organiser des ateliers grand-public durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	2 ateliers, 24 personnes sensibilisées	2 ateliers, 24 personnes sensibilisées	2 ateliers, 24 personnes sensibilisées	2 ateliers, 24 personnes sensibilisées	2 ateliers, 24 personnes sensibilisées	2 ateliers, 24 personnes sensibilisées	3600 €
Organiser un Défi foyers à alimentation positive		4 entreprises, 40 personnes sensibilisées			4 entreprises, 40 personnes sensibilisées		15 780 €
Nombre de personnes sensibilisées	874 personnes	814 personnes	774 personnes	774 personnes	814 personnes	774 personnes	82 260 €
							4724 personnes sensibilisées

Développer le compostage individuel

2

Référent interne : Chargé de sensibilisation biodéchets et alimentation durable

Programmes en lien	TER action 10 : vers une trajectoire de tri à la source des biodéchets	Proposition émise par :	CCES / public / GMVA
Situation	Fin 2021, plus de 25 000 foyers de l'agglomération sont dotés de composteurs individuels. 800 composteurs ont été distribués courant 2020, 1 200 en 2021. Une étude est en cours sur les solutions à apporter afin de répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets. Des animations scolaires sont proposées par notre animatrice aux classes de CE2, CM1 et CM2 du territoire sur le thème des déchets, dont une animation sur le compostage. En 2020, la part de déchets organiques dans les ordures ménagères s'élevait à 31%.		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le public aux enjeux du compostage - Proposer une solution de tri à la source des biodéchets - Diminuer la part de biodéchets dans les ordures ménagères 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes, établissements scolaires 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants du territoire disposant d'un jardin - Classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles du territoire 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Economie en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Renforcer les dotations de maisons individuelles	1 400 composteurs distribués et foyers sensibilisés lors de la réunion de distribution	1 400 composteurs distribués et foyers sensibilisés lors de la réunion de distribution	1 400 composteurs distribués et foyers sensibilisés lors de la réunion de distribution	1 400 composteurs distribués et foyers sensibilisés lors de la réunion de distribution	1 400 composteurs distribués et foyers sensibilisés lors de la réunion de distribution	1 400 composteurs distribués et foyers sensibilisés lors de la réunion de distribution	411 600 €
Réaliser des enquêtes sur l'utilisation des composteurs	200 enquêtes à domicile sur l'utilisation du composteur	-	200 enquêtes à domicile sur l'utilisation du composteur	-	200 enquêtes à domicile sur l'utilisation du composteur	-	0 €
Sensibiliser les scolaires	15 animations, 330 élèves sensibilisés	15 animations, 330 élèves sensibilisés	15 animations, 330 élèves sensibilisés	15 animations, 330 élèves sensibilisés	15 animations, 330 élèves sensibilisés	15 animations, 330 élèves sensibilisés	2 880 €
Nombre de personnes sensibilisées	1930 personnes sensibilisées	1730 personnes sensibilisées	1930 personnes sensibilisées	1730 personnes sensibilisées	1930 personnes sensibilisées	1730 personnes sensibilisées	414 480 €
							10 980 personnes sensibilisées

Développer le compostage collectif de proximité

3

Référent interne : Chargé de sensibilisation biodéchets et alimentation durable

Programmes en lien	TER action 10 : vers une trajectoire de tri à la source des biodéchets	Proposition émise par :	CCES / public / GMVA
Situation	Fin 2020, 93 résidences sont équipées de site de compostage collectif, soit plus de 2 800 logements. Le suivi d'une partie de ces composteurs est effectué par un ESAT, les autres en régie. Un suivi régulier permet ainsi de vérifier le bon fonctionnement du site, d'apporter de la matière carbonée et de communiquer auprès des résidents. En 2021, deux premiers sites de compostage collectif sur espace public sont installés dans l'hyper centre-ville de Vannes à titre expérimental. En 2020, la part de déchets organiques dans les ordures ménagères s'élevait à 31%.		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une solution de tri à la source des biodéchets - Diminuer la part de biodéchets dans les ordures ménagères 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicats de copropriétés et bailleurs - Ville de Vannes - Communes 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants de résidences et de secteurs urbanisés 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Economie en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Former des référents et animer un réseau	Rencontre de 30 référents de site de compostage collectif	Rencontre de 35 référents de site de compostage collectif	Rencontre de 40 référents de site de compostage collectif	Rencontre de 45 référents de site de compostage collectif	Rencontre de 50 référents de site de compostage collectif	Rencontre de 60 référents de site de compostage collectif	3 000 €
Développer les installations de composteurs en pied d'immeuble et de composteurs sur espace public.	10 installations de nouveaux sites	10 installations de nouveaux sites	20 installation de nouveaux sites	20 installations de nouveaux sites	20 installations de nouveaux sites	20 installations de nouveaux sites	204 000 €
Inciter à l'installation de composteurs collectifs dans les documents d'urbanisme		Clause d'intégration des aires de compostage dans les Plans locaux d'urbanisme					0 €
Nombre de personnes sensibilisées	Formations de 30 référents, sensibilisation des résidents sur 10 sites	Formations de 35 référents, sensibilisation des résidents sur 10 sites	Formations de 40 référents, sensibilisation des résidents sur 20 sites	Formations de 45 référents, sensibilisation des résidents sur 20 sites	Formations de 50 référents, sensibilisation des résidents sur 20 sites	Formations de 60 référents, sensibilisation des résidents sur 20 sites	207 000 €
							Sensibilisation des résidents sur 100 sites

Limiter les apports de végétaux en déchèterie

4

Référent interne : Chargé de sensibilisation biodéchets et alimentation durable

Programmes en lien	TER action 14 : proposer des solutions de proximité pour les végétaux insulaires	Proposition émise par :	CCES / public / GMVA
Situation	Les végétaux représentent les tonnages les plus importants en déchèterie avec 38% des dépôts : 23 744 tonnes déposées en 2019 et 21 099 tonnes en 2020. Excepté en 2020, ces tonnages augmentent chaque année. Ils sont déposés en déchèterie en caissons ou sur plateforme au sol. Un service de broyage à domicile est proposé avec un broyeur de la collectivité utilisé par un prestataire. Une partie du coût de ce service est pris en charge par l'agglomération.		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les productions de déchets végétaux - Proposer des solutions pour valoriser les végétaux au jardin - Diminuer les tonnages de végétaux apportés en déchèterie 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Usagers disposant d'un jardin producteur de végétaux 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Développer l'offre de broyage de végétaux	200 interventions, 1000 m ³ de végétaux broyés	200 interventions, 1000 m ³ de végétaux broyés	200 interventions, 1000 m ³ de végétaux broyés	200 interventions, 1000 m ³ de végétaux broyés	200 interventions, 1000 m ³ de végétaux broyés	200 interventions, 1000 m ³ de végétaux broyés	174 000 €
Promouvoir les alternatives aux apports de végétaux en déchèterie	6 animations en déchèterie	6 animations en déchèterie	6 animations en déchèterie	6 animations en déchèterie	6 animations en déchèterie	6 animations en déchèterie	30 240 €
Conseiller les usagers sur le choix de végétaux	Diffusion 1000 guides mon jardin zéro déchet	Diffusion 1000 guides mon jardin zéro déchet	Diffusion 1000 guides mon jardin zéro déchet	Diffusion 1000 guides mon jardin zéro déchet	Diffusion 1000 guides mon jardin zéro déchet	Diffusion 1000 guides mon jardin zéro déchet	2 280 €
Limiter les accès des particuliers et contrôler l'accès des professionnels	Etude biodéchets						20 000 €
Expérimenter l'interdiction du dépôt de tonte de pelouse ou séparation déchets ligneux/non ligneux	-	Expérimentation de l'interdiction ou séparation, conception de supports de communication	Expérimentation de l'interdiction ou séparation, conception de supports de communication	-	-	-	1 700 €
Total	1000 m ³ de végétaux broyés, 6 animations en déchèteries, 1000 diffusions du guide	2000 m ³ de végétaux broyés, 12 animations en déchèteries, 2000 diffusions du guide	3000 m ³ de végétaux broyés, 18 animations en déchèteries, 3000 diffusions du guide	4000 m ³ de végétaux broyés, 24 animations en déchèteries, 4000 diffusions du guide	5000 m ³ de végétaux broyés, 30 animations en déchèteries, 5000 diffusions du guide	6000 m ³ de végétaux broyés, 36 animations en déchèteries, 6000 diffusions du guide	228 220 €

Promouvoir le réemploi des objets et leur réparabilité

5

Référent interne : Responsable prévention et sensibilisation

Programmes en lien	TER action 22 : Déployer une stratégie réemploi et valorisation en déchèterie	Proposition émise par :	CCES / GMVA
Situation	<p>Dans le cadre du Défi Zéro Gaspillage, plusieurs actions se sont mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration d'un réseau d'acteurs sur le réemploi. Plusieurs rencontres ont été menées avec une vingtaine d'acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation des objets pour construire un projet commun de recyclerie/matériauthèque. Celui-ci est toujours en cours de réflexion en 2021. - L'installation de caissons de réemploi en déchèterie. Jusqu'à fin 2019, Emmaüs récupérait les objets des caissons sur 3 déchèteries du territoire : Arradon, Saint-Avé et Vannes. Depuis 2020, en commun accord, il a été décidé de transformer ces espaces en zones de gratuité. L'objectif : permettre à l'utilisateur de donner ou récupérer un objet en favorisant le réemploi. Cette action permet de réduire l'enfouissement. - Création d'un partenariat avec 2 associations du territoire pour la récupération de vélo en déchèterie : Répavélo et l'Amisep <p>GMVA souhaite aller plus loin en soutenant par exemple les événements qui promeuvent la réparation. L'une des ambitions est également de réunir les acteurs du réemploi (associations, entreprises) en invitant le grand public à découvrir des initiatives.</p>		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions pour développer l'accès à l'offre de réemploi - Réduire les tonnages déposés en déchèteries 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Répavélo - Amisep - Futurs exploitants des sites - Autres acteurs du réemploi - Réseau d'acteurs du réemploi 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public - Acteurs du réemploi 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Economie en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Organiser une journée du réemploi	1 journée				1 journée		11 760 €
Développer les partenariats avec les acteurs du réemploi	Aide financière apportée à 2 partenaires	Aide financière apportée à 1 nouveau partenaire	Aide financière apportée à 1 nouveau partenaire	Aide financière apportée à 1 nouveau partenaire	Aide financière apportée à 1 nouveau partenaire	Aide financière apportée à 1 nouveau partenaire	75 000 €
Développer des zones de gratuité en déchèterie	Ouverture de 2 sites, achat de caissons et conception de supports de communication	Ouverture d'un nouveau site, achat de caisson et conception de supports de communication	Ouverture d'un nouveau site, achat de caisson et conception de supports de communication	Ouverture d'un nouveau site, achat de caisson et conception de supports de communication	Ouverture d'un nouveau site, achat de caisson et conception de supports de communication	Ouverture d'un nouveau site, achat de caisson et conception de supports de communication	88 110 €
Etudier l'aménagement des nouvelles déchèteries	Etude en cours	-	-	-	-	-	20 000 €
Total	2 zones de gratuité en déchèterie 2 nouveaux partenaires acteurs du réemploi 1 ^{ère} journée du réemploi	3 zones de gratuité en déchèterie 3 nouveaux partenaires acteurs du réemploi	4 zones de gratuité en déchèterie 4 nouveaux partenaires acteurs du réemploi	5 zones de gratuité en déchèterie 5 nouveaux partenaires acteurs du réemploi	6 zones de gratuité en déchèterie 6 nouveaux partenaires acteurs du réemploi 2 ^{ème} journée du reemploi	7 zones de gratuité en déchèterie 7 nouveaux partenaires acteurs du réemploi	194 870 €

Accompagner les hébergeurs touristiques dans la promotion du réemploi

6

Référent interne : Chargée de sensibilisation au tri

Programmes en lien		Proposition émise par :	GMVA
Situation	L'agglomération accompagne les hébergements touristiques pour améliorer la gestion de leurs déchets par la mise à disposition de documents sur les consignes de tri et le conseil sur la réduction et la gestion de leurs déchets. Après la mise en place du tri sur chacun des 43 campings du territoire, il est souhaité de leur proposer de poursuivre cette démarche vers la réduction des déchets. La mise à disposition de composteurs ainsi que la formation de référents sont proposées. A ce jour une dizaine de campings ont pu en bénéficier.		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions pour développer l'accès à l'offre de réemploi - Réduire les tonnages déposés en déchèteries - Améliorer la qualité du tri des déchets dans les campings 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - UBHPA - Acteurs du réemploi - Service nature et patrimoine 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergements touristiques 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Développer l'utilisation de boîtes à dons dans les campings	-	-	Installation d'une boîte à don dans 4 campings, conception des boîtes et des supports de communication	Installation d'une boîte à don dans 2 campings, conception des boîtes et des supports de communication	Installation d'une boîte à don dans 2 campings, conception des boîtes et des supports de communication	Installation d'une boîte à don dans 2 campings, conception des boîtes et des supports de communication	2 700 €
Mettre à disposition des vélos auprès des hébergeurs touristiques pour les trajets-courts	-	-	Mise à disposition de vélos dans 2 hébergements : achat de vélos et conception de supports de communication	Mise à disposition de vélos dans 2 hébergements : achat de vélos et conception de supports de communication	Mise à disposition de vélos dans 2 hébergements : achat de vélos et conception de supports de communication	Mise à disposition de vélos dans 2 hébergements : achat de vélos et conception de supports de communication	4 800 €
Former le personnel	Rencontre du personnel dans 10 hébergements	Rencontre du personnel dans 10 hébergements	Rencontre du personnel dans 10 hébergements	Rencontre du personnel dans 10 hébergements	Rencontre du personnel dans 10 hébergements	Rencontre du personnel dans 10 hébergements	0 €
Diffuser des supports de communication dédiés	Mise à disposition des supports dans 10 hébergements	Mise à disposition des supports dans 10 hébergements	Mise à disposition des supports dans 10 hébergements	Mise à disposition des supports dans 10 hébergements	Mise à disposition des supports dans 10 hébergements	Mise à disposition des supports dans 10 hébergements	3 300 €
Total			4 campings équipés de boîte à don et 2 de vélos issus du réemploi	6 campings équipés de boîte à don et 4 de vélos issus du réemploi	8 campings équipés de boîte à don et 6 de vélos issus du réemploi	10 campings équipés de boîte à don et 8 de vélos issus du réemploi	108 000 € Mise à disposition de supports de communication et formation du personnel dans l'intégralité des campings de GMVA

Promouvoir les alternatives aux produits jetables sur les évènements

7

Référent interne : Chargée de sensibilisation au tri

Programmes en lien	TER action 20 : Doter le territoire d'une charte manifestation responsable	Proposition émise par :	GMVA
Situation	<p>Dans le cadre du Défi Zéro Gaspillage, le service prévention et sensibilisation des déchets propose depuis 9 années une mise à disposition de gobelets à destination des manifestations culturelles et sportives.</p> <p>Le service a proposé plusieurs ateliers zéro déchet entre 2019 et 2020 à ces acteurs pour échanger sur les bonnes pratiques d'un évènement éco-responsable (vaisselle réutilisable, tri à la source des déchets : approvisionnement local, valorisation des biodéchets, tri, etc.).</p> <p>Enfin le service accompagne les évènements dans la gestion de leurs déchets : outils de sensibilisation pour les organisateurs et le grand public, dotation en bacs tri-flux, collectes exceptionnelles.</p>		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les quantités de déchets - Réduire le nombre de bacs mis à disposition et le nombre de collectes - Donner une image eco-responsable des évènements sur le territoire 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le collectif des festivals - Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Morbihan - Les associations - Les communes 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Organisateur d'évènements culturels et sportifs, publics ou privés 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Soutenir la location de gobelets réutilisables pour les événements publics et privés	20 événements	40 événements	40 événements	40 événements	40 événements	40 événements	55 000 €
Soutenir la location de vaisselle durable sur les événements publics	-	1 événement	8 événements	8 événements	8 événements	8 événements	14 000 €
Proposer un outil de communication pour inviter le public à venir avec sa vaisselle	Diffusion sur 2 manifestations	Diffusion sur 10 manifestations	Diffusion sur 10 manifestations	Diffusion sur 10 manifestations	Diffusion sur 10 manifestations	Diffusion sur 10 manifestations	0 €
Conseiller les organisateurs sur la réduction des emballages	Diffusion de 1500 plaquettes, diffusion sur les sites @ des communes	Diffusion de 1500 plaquettes, diffusion sur les sites @ des communes	Diffusion de 1500 plaquettes, diffusion sur les sites @ des communes	Diffusion de 1500 plaquettes, diffusion sur les sites @ des communes	Diffusion de 1500 plaquettes, diffusion sur les sites @ des communes	Diffusion de 1500 plaquettes, diffusion sur les sites @ des communes	1 584 €
Total	22 manifestations accompagnées	51 manifestations accompagnées	58 manifestations accompagnées	58 manifestations accompagnées	58 manifestations accompagnées	58 manifestations accompagnées	70 584 €
							305 manifestations accompagnées

Favoriser la création d'une filière de réemploi des emballages en verre

8

Référent interne : Responsable prévention et sensibilisation

Programmes en lien	TER action 19 : Accompagner les commerçants vers l'utilisation et la promotion des emballages réutilisables	Proposition émise par :	CCES / GMVA / Public
Situation	La communauté d'agglomération est au sein d'un groupe de réflexion avec des partenaires institutionnels (Région Bretagne, d'autres collectivités) et un porteur de projet qui souhaite créer une filière de réemploi de consignes de verre.		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre de consigne accessible des emballages en verre - Inciter au réemploi 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Région Bretagne - Collectivités voisines - Producteurs et distributeurs de boissons locales 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Porteur de projet 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Action opérationnelle	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Accompagner un projet de consigne du verre d'emballage	Soutien financier d'un porteur de projet						5 000 €

Améliorer les performances de tri et de valorisation

9

Référent interne : Chargée de sensibilisation au tri

Programmes en lien	Ter action 8 : contribuer à l'application de la réglementation déchets dans les entreprises	Proposition émise par :	GMVA
Situation	Depuis plus d'un an, ce sont environ 300 entreprises situées dans les Parcs d'activités de Vannes et ses communes limitrophes, qui bénéficient d'une collecte spécifique de cartons et de DIB (déchets industriels banals). Sur le territoire, des associations organisent des collectes exceptionnelles de papier sans forcément contacter l'agglomération.		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'apport de grands cartons au centre de tri des déchets recyclables (perturbation du process) - Limiter l'apport de gros volumes de plastiques non valorisables à l'unité de valorisation organique - Améliorer les performances de tri du papier 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Associations du territoire - Les entreprises - La Fédération des Pizzaiolos de France - Une entreprise de conception de packaging en carton 		
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)	

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs

Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Poursuivre le développement des collectes de Déchets industriels banals et de cartons dans les zones d'activités	Achat de bacs spécifiques et d'outils de communication (adhésifs et mémo tri)	Impression d'outils de communication (mémo tri)	Impression d'outils de communication (mémo tri)	Impression d'outils de communication (mémo tri)	Impression d'outils de communication (mémo tri)	Impression d'outils de communication (mémo tri)	7 000 €
Accompagner les opérations du tri du papier dans les écoles	Mise à disposition d'un kit de communication pour des collectes exceptionnelles dans 5 écoles	Mise à disposition d'un kit de communication pour des collectes exceptionnelles dans 8 écoles	Mise à disposition d'un kit de communication pour des collectes exceptionnelles dans 11 écoles	Mise à disposition d'un kit de communication pour des collectes exceptionnelles dans 14 écoles	Mise à disposition d'un kit de communication pour des collectes exceptionnelles dans 17 écoles	Mise à disposition d'un kit de communication pour des collectes exceptionnelles dans 20 écoles	300 €
Expérimenter une action pour réduire l'impact des boîtes à Pizza				Partenariat avec une entreprise pour proposer une alternative à la boîte à usage unique			2 500 €
Total						75 collectes exceptionnelles du papier dans les écoles accompagnées	9 800 €

Favoriser le tri à la source des déchets du BTP

10

Référent interne : Chargée de mission Territoire Economie en Ressources

Programmes en lien	TER action 24: Mobiliser et former les acteurs du BTP TER action 25: Encourager la rénovation avec des matériaux biosourcés TER action 26: Inscrire l'ECi dans les clauses des chantiers publics TER action 27 : Encourager la valorisation des invendus des distributeurs de matériaux	Proposition émise par :	CCES / GMVA
Situation	Dans le cadre du programme Territoire Economie en Ressources, le service travaille sur les déchets du BTP avec quelques directions de l'agglomération compétentes dans la réalisation de chantiers de travaux et la commande publique. Plusieurs actions sont à développer jusqu'en 2024 : la formation auprès des entreprises, la recherche de solutions pour les invendus de matériaux, l'intégration de clauses dans les marchés publics. L'objectif dans le cadre du PLPDMA est de pouvoir étendre ces formations aux communes et agents de l'agglomération et de les outiller pour réaliser des chantiers plus vertueux. Dans les déchèteries de l'agglomération, 12 060 tonnes de gravats ont été déposées en 2019 et 11 426 tonnes en 2020.		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les tonnages de gravats en déchèterie - Favoriser le réemploi de granulats 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les agents de l'agglomération - Communes - Entreprises du BTP - CAPEB - Fédération Française du Bâtiment 		
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)	

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Economie en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs

Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Améliorer le réemploi et le recyclage des déchets du bâtiment et travaux publics sur les chantiers de l'agglomération	2 suivis de chantier à réaliser	2 suivis de chantier à réaliser	2 suivis de chantier à réaliser	2 suivis de chantier à réaliser	1 suivi de chantier à réaliser	1 suivi de chantier à réaliser	500 €
Accompagner les communes de l'agglomération, les maîtres d'ouvrages privés et maîtres d'œuvre sur le réemploi et le recyclage de leurs déchets du BTP	1 atelier de formation à organiser	1 atelier de formation à organiser	1 atelier de formation à organiser	1 atelier de formation à organiser	1 atelier de formation à organiser	1 atelier de formation à organiser	1 800 €
Total	2 suivis de chantiers, 1 atelier de formation	4 suivis de chantiers, 2 ateliers de formation	6 suivis de chantiers, 3 ateliers de formation	8 suivis de chantiers, 4 ateliers de formation	9 suivis de chantiers, 5 ateliers de formation	10 suivis de chantiers, 6 ateliers de formation	2 300 €

Accompagner les communes pour une meilleure gestion des déchets sur le littoral

11

Référent interne : Chargée de sensibilisation au tri

Programmes en lien		Proposition émise par :	CCES / public / GMVA
Situation	GMVA ne détient pas la compétence propreté sur l'espace public. Cependant, de nombreuses communes nous sollicitent afin d'échanger sur des expérimentations de suppression de corbeilles, en particulier sur le littoral.		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Echanger sur les retours d'expériences des communes - Créer une communication uniforme et cohérente sur le territoire de GMVA 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Usagers fréquentant les espaces naturels publics 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Indicateurs de suivi							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Réunir les communes pour échanger sur les retours d'expériences	Rencontre avec les communes pour déterminer les besoins : au moins 10 communes						0 €
Proposer un kit de communication sur la suppression des corbeilles et les dépôts sauvages		Création d'un kit de communication	Diffusion du kit sur 4 communes	Diffusion du kit sur 4 communes	Diffusion du kit sur 4 communes	Diffusion du kit sur 4 communes	4 000 €
Soutenir une expérimentation d'une filière de valorisation des déchets coquillés	Expérimentation de valorisation de déchets coquillers (Ostréapolis)			Expérimentation d'une collecte ponctuelle en fin d'année sur point d'apport volontaire			5 000 €
Total			Mise à disposition d'un kit de communication sur 4 communes	Mise à disposition d'un kit de communication sur 8 communes	Mise à disposition d'un kit de communication sur 12 communes	Mise à disposition d'un kit de communication sur 16 communes	9 000 €

Développer l'exemplarité au sein des services publics

12

Référent interne : Chargée de sensibilisation au tri

Programmes en lien	TER action 19 : Doter GMVA d'une stratégie marchés publics responsables	Proposition émise par :	GMVA
Situation	<p>Dans le cadre des 2 programmes d'actions (DZG et TER), GMVA développe l'exemplarité au sein de ses services sur ces sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commande publique : une réflexion sur la commande publique responsable est en cours à l'échelle des services ressources de la collectivité - Le tri des déchets : les poubelles individuelles de chaque bureau ont été retirées pour créer des points de regroupement dans chaque espace collectif. Ceci permet de faciliter le tri par l'agent et à prendre conscience de sa production de déchets au bureau. Un composteur est également en service au siège. - Le papier : une réflexion est également en cours sur l'utilisation de papiers 100% recyclable - Les gobelets réutilisables : chaque agent peut emprunter des gobelets réutilisables pour son service ou pour un usage personnel. - Chaque nouvel agent est équipé d'une gourde et d'un gobelet - Une boîte à don : une give box est installée depuis 1 an pour que les agents y déposent des objets ou en récupèrent. <p>Depuis 2021, GMVA a souhaité formaliser les engagements de chaque commune de l'agglomération pour atteindre des objectifs du PCAET. Les communes signataires s'engagent alors sur un ou plusieurs des axes suivants : je m'engage/j'agis/je m'adapte.</p>		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser les agents sur leur production de déchets - Inciter et faciliter l'utilisation de produits durables 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le RESECO - Les communes 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de GMVA 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Economie en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Utiliser des gobelets et des tasses réutilisables	Mise à disposition d'alternative aux gobelets jetables	Mise à disposition d'alternative aux gobelets jetables	Mise à disposition d'alternative aux gobelets jetables	Mise à disposition d'alternative aux gobelets jetables	Mise à disposition d'alternative aux gobelets jetables	Mise à disposition d'alternative aux gobelets jetables	0 €
Mettre en place des boîtes à dons		Installation de boîte à don dans 2 nouveaux sites			Installation de boîte à don dans 4 nouveaux sites		0 €
Améliorer le tri dans les bureaux et le compostage	Remise en état des sites de GMVa déjà équipés en composteurs	Mise à jour des supports de consignes de tri dans les établissements	Dotation en composteur d'un nouvel équipement de GMVa		Dotation en composteur d'un nouvel équipement de GMVa		0 €
Organiser des opérations de nettoyage de ses équipements	1 opération annuelle	1 opération annuelle	1 opération annuelle	1 opération annuelle	1 opération annuelle	1 opération annuelle	0 €
Communiquer ces actions auprès des communes	Relayer les actions réalisées auprès des communes	Relayer les actions réalisées auprès des communes	Relayer les actions réalisées auprès des communes	Relayer les actions réalisées auprès des communes	Relayer les actions réalisées auprès des communes	Relayer les actions réalisées auprès des communes	0 €
Total							0 €

Mobiliser et sensibiliser les habitants au zéro-déchet

13

Référent interne : Chargée de sensibilisation au tri

Programmes en lien		Proposition émise par :	CCES / public / GMVA
Situation	<p>Le service propose une offre d'animation auprès des écoles primaires du territoire sur le thème du tri, du recyclage, du compostage, de la réduction des déchets à la source et du gaspillage alimentaire. Le centre de tri des déchets recyclables propose des visites aux écoles. Cela représente environ 1300 enfants sensibilisés chaque année toute thématiques confondues.</p> <p>Les agents du service participent ponctuellement à des événements en lien avec nos thématiques, comme le salon Vannes côté jardin. Le passage en extension des consignes de tri est prévu pour janvier 2023.</p>		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les scolaires et le grand public non averti à la réduction des déchets 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les établissements scolaires - Les communes 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Elèves des écoles du territoire - Grand public - Entreprises du territoire 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Poursuivre et développer les actions auprès des scolaires et du grand public	40 animations, 880 élèves sensibilisés	40 animations, 880 élèves sensibilisés	40 animations, 880 élèves sensibilisés	40 animations, 880 élèves sensibilisés	40 animations, 880 élèves sensibilisés	40 animations, 880 élèves sensibilisés	8 640 €
Participer à des salons/événements (type salon de l'habitat, du tourisme...)	1 évènement, 50 personnes sensibilisées	Conception d'une exposition zéro déchet	4 évènements, 200 personnes sensibilisées	4 évènements, 200 personnes sensibilisées	4 évènements, 200 personnes sensibilisées	4 évènements, 200 personnes sensibilisées	0 €
Développer les échanges au sein de réseaux d'entreprises	Offre d'accompagnement économie circulaire	Offre d'accompagnement économie circulaire					0 €
Communiquer sur le passage aux extensions des consignes de tri	Conception des supports de communication	Mise à jour des affichages	Mise à jour des affichages				54 766 €
Total	9300 élèves sensibilisés	1760 élèves sensibilisés	2840 personnes sensibilisées	3920 personnes sensibilisées	5000 personnes sensibilisées	6130 personnes sensibilisées	63 406 €

Soutenir le déploiement du dispositif Stop-Pub

14

Réfèrent interne : Chargée de sensibilisation au tri

Programmes en lien		Proposition émise par :	CCES
Situation	A ce jour, les adhésifs stop pub sont fournis par le Sysem. GMVA en assure la distribution par une mise à disposition au siège de l'agglomération, dans chaque mairie et lors d'accueil du public sur des événements. Le stop pub est également envoyé par la poste avec des informations sur la gestion des déchets à chaque nouvel arrivant sur le territoire. On estime en 2020 à 40% des boîtes aux lettres équipées d'un stop pub. Une expérimentation sera lancée à l'échelle nationale avec le dispositif « OUI PUB ».		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'utilisation du stop pub en le rendant plus accessible pour les usagers - Réduire les quantités de déchets papier 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sysem - Communes - Commerces - Associations 		
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public 		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité

Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Poursuivre la mise à disposition du stop-pub dans les mairies (avec le System)	41% de taux d'équipement des boites aux lettres	42% de taux d'équipement des boites aux lettres	44% de taux d'équipement des boites aux lettres	46% de taux d'équipement des boites aux lettres	48% de taux d'équipement des boites aux lettres	50% de taux d'équipement des boites aux lettres	0 €
Mettre à disposition le stop-pub dans les sites fréquentés par le grand public (commerces, administrations)			10 sites	10 nouveaux sites	10 nouveaux sites	10 nouveaux sites	0 €
Total			10 sites équipés	20 sites équipés	30 sites équipés	40 sites équipés	0 €

Inciter financièrement à l'évitement, la réduction et la valorisation des déchets

15

Référent interne : Responsable service gestion et prévention des déchets

Programmes en lien		Proposition émise par :	CCES / public / GMVA
Situation	<p>En 2020, ce sont environ 200 entreprises qui sont soumises à la redevance spéciale (à partir de 3 bacs de 770l). En 2020, les recettes de fonctionnement correspondant à la redevance spéciale ont représenté 494 022 €.</p> <p>Le règlement des déchèteries limite le volume à 3m³ par jour, sans limite sur le nombre de dépôts dans l'année.</p> <p>Un service de collecte de déchets non valorisables est proposé depuis 2020, plus de 300 entreprises dotées à ce jour.</p> <p>Un service gratuit de mise à disposition de matériels de collecte des déchets est proposé aux organisateurs de manifestations, sur environ 250 événements par an.</p>		
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter à réduire les quantités de déchets non valorisables et d'ordures ménagères - 		
Partenaires	-		
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)	
Moyens humains engagés au sein de la collectivité			
Responsable prévention et sensibilisation	Chargée de mission Territoire Econome en Ressources	Chargée de mission Economie circulaire	Chargé de sensibilisation biodéchets
Chargée de sensibilisation au tri	Animatrice prévention des déchets et alimentation durable	Ambassadeur du tri habitat pavillonnaire et saisonnier	Ambassadeur du tri habitat collectif et professionnels

Mise en œuvre des actions opérationnelles et indicateurs							
Actions opérationnelles	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Budget TTC par action
Développer l'application de la redevance spéciale			Révision des seuils				0 €
Accentuer les contrôles en déchèterie (limites de volumes, facturation)	Mise en place de l'identification de tous les professionnels		Etude de la mise en place d'un contrôle d'accès				2000 €
Accentuer les contrôles de suivis et qualités des collectes	Suivis qualité lors des collectes, envoi de	Suivis qualité lors des collectes	Suivis qualité lors des collectes	Suivis qualité lors des collectes	Suivis qualité lors des collectes	Suivis qualité lors des collectes	0 €
Facturer les collectes spécifiques (Déchets industriels banals, marchés ambulants, évènements gros producteurs de déchets...)	Facturation des évènements, des cartons, marchés ambulants	Facturation des évènements, des cartons, marchés ambulants	Facturation des évènements, des cartons, marchés ambulants	Facturation des évènements, des cartons, marchés ambulants	Facturation des évènements, des cartons, marchés ambulants	Facturation des évènements, des cartons, marchés ambulants	0 €
Réflexion sur le mode de financement				Révision de l'intérêt d'une tarification incitative			
Total :							2 000 €

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport annuel 2020



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés disponible en ligne sur :

https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/sites/dev/files/Documents%20PDF/DECHETS/Dechets_RA.pdf

Annexe 2 : programme d'actions Territoire Econome en Ressources et son retroplanning pour 2021

Programme d'actions Territoire Econome en Ressources		1 ^{er} Semestre	2 nd Semestre
1.	Coordonner le programme d'actions		
2.	Doter GMVA d'une stratégie déchets		
3.	Doter GMVA d'une stratégie de communication ECi		
4.	Doter GMVA d'une stratégie marchés publics responsables		
Volet Entreprises			
5.	Soutenir les entreprises pour réorienter leur stratégie vers l'ECi		
6.	Diagnostiquer les déchets en entreprises		
7.	Développer les synergies inter entreprises		
8.	Contribuer à l'application de la réglementation déchets dans les entreprises		
9.	Incubateur de l'ECi		
Volet Biomasse (végétaux et déchets organiques)			
10.	Vers une trajectoire de tri à la source des biodéchets		
11.	Recourir à la méthanisation		
12.	Accompagner les communes vers l'éco-conception des espaces verts		
13.	Développer un urbanisme moins générateur de végétaux		
14.	Proposer des solutions de proximité pour les végétaux insulaires		
15.	Moins de gaspillage et plus de tri dans la restauration collective publique et privée		
16.	Simplifier la transformation alimentaire et structurer de nouveaux outils de légumerie		
17.	Amplifier la consommation de produits locaux et bio dans les restaurants d'entreprises et chez leurs salariés		
18.	Accompagner les artisans dans la lutte contre le gaspillage alimentaire		
Volet Plastique			
19.	Accompagner les commerçants vers l'utilisation et la promotion des emballages réutilisables	En 2022	
20.	Doter le territoire d'une charte manifestations responsables		
21.	Accompagner les entreprises vers l'éco conception des plastiques		
22.	Déployer une stratégie réemploi et valorisation des plastiques en déchèterie		
23.	Promouvoir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance		
Volet Matériaux Minéraux			
24.	Mobiliser et former les acteurs du BTP		
25.	Encourager la rénovation avec des matériaux biosourcés		
26.	Inscrire l'économie circulaire dans les clauses des chantiers publics		
27.	Encourager la valorisation des invendus des distributeurs de matériaux	En 2022	
28.	Intégrer l'économie circulaire dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement	En 2022	

Annexe 3 : programme d'actions Défi Zéro Gaspillage

Axes	Actions
I. Animation	1. Piloter le programme
	2. Donner de la visibilité au Défi Zéro Gaspillage
	3. Donner une nouvelle ambition à la démarche Familles Témoins
	4. Sensibiliser les publics
	5. Etre éco-exemplaire et accompagner les communes dans cette démarche
II. Compostage	6. Poursuivre le développement du compostage collectif
	7. Poursuivre le développement du compostage individuel
III. Végétaux	8. Développer la reprise du broyat en bas de quai
	9. Amplifier les services de broyage vers les communes et les particuliers
	10. Accompagner les communes dans des démarches d'écoconception des espaces verts
	11. Construire et animer le réseau végétaux pour les agents communaux
12.	Sensibiliser les gros producteurs de végétaux en déchèterie
	13. Accompagner 2 établissements de restauration collective par an à la lutte contre le gaspillage alimentaire
IV. Alimentation et lutte contre le gaspillage alimentaire	14. Construire et animer le réseau alimentation et gaspillage alimentaire
	15. Ouvrir un appel à projets annuel
	16. Intervenir en milieu scolaire et en formation professionnelle
	17. Développer une recyclerie et des points de collecte des objets
V. Réemploi	18. Développer des zones de gratuité en déchèterie
	19. Construire et animer le réseau réemploi
	20. Former des valoristes
	21. Sensibiliser les jeunes au réemploi
VI. Bâtiment ou Travaux publics	22. Mener 1 chantier pilote
	23. Développer une matériauthèque
	24. Sensibiliser les élus et agents des communes à l'utilisation des matériaux recyclés
	25. Construire et animer le réseau travaux pour les agents communaux
	26. Sensibiliser et proposer des solutions aux maîtres d'ouvrage privés (bâtiment)
27. Identifier et mettre en valeur des entreprises du secteur du bâtiment engagées dans des démarches d'Economie Circulaire : plateforme Révovée	
VII. Entreprises et établissements assimilés	28. Accompagner 3 projets vers l'écoconception
	29. Organiser une bourse d'échanges inter-entreprises
	30. Accompagner les établissements à l'optimisation des flux
	31. Elaborer et diffuser un guide numérique des exemples et solutions
	32. Intégrer les enjeux de l'économie circulaire dans l'appel à projet "Entreprises et Développement Durable"
	33. Organiser des visites d'entreprises impliquées dans l'Economie Circulaire
VIII. Activités touristiques	34. Accompagner 30 hébergeurs touristiques au tri et à la prévention
	35. Organiser 4 sessions de formation aux écogestes pour les hébergeurs touristiques
IX. Manifestations Ecoresponsables	36. Trouver de nouveaux leviers pour améliorer la qualité du tri et la prévention des déchets lors des manifestations
	37. Construire et animer le réseau manifestations écoresponsables
	38. Former les organisateurs de festivals à la lutte contre le gaspillage alimentaire
X. Stratégie valorisation et traitement	39. Mettre en place des nouvelles filières de valorisation
	40. Elaborer une feuille de route partagée avec le SYSEM

Annexe 4 : Retours sur la consultation publique



Avant son adoption par le conseil communautaire du 16 décembre 2021, les habitants de l'agglomération ont été invités à faire part de leurs remarques :

- en complétant le formulaire mis à disposition en ligne sur le site internet de l'agglomération
 - par voie postale
- L'information sur cette consultation publique a été affichée sur le site internet de l'agglomération, et relayé sur les réseaux sociaux.

Après les 21 jours de consultations, 26 commentaires ont été transmis.

Parmi ces 26 commentaires, les remarques portaient sur :

- Compostage et valorisation des biodéchets
- Tarification
- Sensibilisation des publics (solaires, grand public, professionnels)
- Matériels et modes de collecte (bacs, fréquences de collecte)
- Consignes de tri (extension du tri des emballages plastiques)
- Réduction à la source pour les entreprises et les particuliers
- Propreté, opération de nettoyage
- Manque de détails sur les objectifs, le budget

Pour chaque thématique, l'agglomération a apporté les réponses suivantes :

REMARQUES DU PUBLIC	REPONSES DE GMVA
Compostage et biodéchets	
Mise à disposition de composteurs individuels, collectifs / publics	Service déjà en place, développement intégré dans l'étude biodéchets en cours.
Mise à disposition gratuite de broyeurs	
Méthanisation pour production d'énergie (végétaux)	Faible pouvoir méthanogène de ces seuls intrants
Déchets coquillers	Expérimentation inscrite dans le programme, pour 2023
Tarification	
Attente d'une évolution du mode de financement	Révision de l'intérêt d'une tarification à mi-parcours du PLPDMA, après la mise en place des extensions de consignes de tri, le tri des biodéchets à la source et la finalisation du schéma de collecte sur Rhuys.
Sensibilisation	
Communiquer d'avantage	Sensibilisation des scolaires et organisation d'une journée du réemploi intégrée dans le programme d'action
Sensibiliser les jeunes	
Organiser des journées à thème	

Matériels et modes de collecte	
Fréquences de collectes	Etude prévue
Bacs collectifs aériens (presqu'île)	
Consignes de tri	
Attente de l'extension des consignes de tri	Prévu pour janvier 2023
Accompagner les établissements	Service déjà en place
Réduction à la source	
Incitation à la consigne, à la réduction des emballages	Offre économie circulaire déjà en place TER: Accompagner les commerçants vers l'utilisation et la promotion des emballages réutilisables. TER: Accompagner les entreprises vers l'éco conception des plastiques. Loi AGEC objectif zéro plastiques à usage unique en 2040.
Récompenser/mettre en avant les entreprises vertueuses	
Valorisation des invendus (nutrition animale)	
Propreté	
Propreté urbaine	Hors périmètre du PLPDMA
Ravitaillement en carburant des bateaux dans le golfe	
Manque de détails sur les objectifs, le budget	
Objectifs chiffrés et détail de mise en œuvre des actions	Détails apportés dans les fiches actions.